Supplément Radio-Télévision

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14606 – 6 F

DIMANCHE 12 - LUNDI 13 JANVIER 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE



Puissance allemande

L'ALLEMAGNE est riche et puissante, et elle n'en fait pas mystère. Aussi n'entend-elle pas recevoir de leçons. Cela ne la dispense pas, a toujours estimé M. Helmut Kohl, d'apprendre à assumer ses nouvelles responsabilités.

Bien avant la réunification, cette constante de la politique du chancelier lui avait déjà valu quelques bris de lance avec Washington et Moscou. C'était au commencement de l'ère Gorbatchev. La redistribution des cartes à l'échelle mondiale l'a ensuite confirmé dans sa conviction que seule une Allemagne sûre d'elle-même, et donc fiable, éviterait de dangereuses aventures.

Présentant, vendredi 10 janvier à Bonn, son calendrier pour l'année nouvelle, M. Kohl n'a pas manqué de répondre à sa manière, qui n'est pas toujours la plus nuancée, aux critiques dont *sa politique a été l'objet* ces derniers temps à l'extérieur. Il a justifié son attitude dans la crise yougoslave, notamment sa position à l'égard de la Croatie, jugée par M. Mitterrand contraire à l'esprit des accords de Maastricht. Le chancelier a souligné que l'Allemagne pouvait avoir sa vision des choses sans que cela doive nécessairement conduire à des drames. « Si vous voulez toujours seulement être aimé, a-t-il dit, vous ne pouvez rien faire bouger, et à la fin vous êtes *encore plus seul.* »

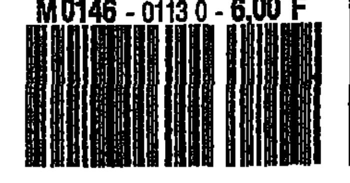
QUE la nouvelle Allemagne, avec ses 80 millions d'habitants, ait une influence accrue est pour le chancelier une évidence à laquelle ses partenaires doivent s'habituer. L'important, pour lui, tient donc à la manière dont elle saura assumer ce surcroît d'influence. Bonn ne revendique pas un changement de statut et n'exigera pas de siège au Conseil de sécurité des Nations unies, mais veut en revanche que sa voix soit respectée dans les instances dont elle est membre.

L'Allemagne de 1992 veut être jugée à la justesse de ses engagements, à l'aune des nouvelles réalités, et non pas en fonction d'*a-priori* que le chancelier juge dépassés. Réclamer – comme il le fait – que la langue allemande soit prise en compte au même titre que l'anglais et le français dans la Communauté européenne revient seulement, selon lui, à reconnaître la place centrale qu'y occupe désormais son pays. L'Allemagne accueille cette année le sommet des pays industrialisés et entend en profiter pour peser notamment sur la politique d'aide en faveur de l'Est. Parallèlement, elle entend aussi exploiter les accords de Maastricht afin d'accélérer l'intégration européenne.

POUR parvenir à ses fins, le chancelier a cependant besoin à domicile d'une stabilité mise en danger par les difficultés et le coût de la réunification allemande. La politique de taux d'intérêt de la Bundesbank, qui a valu à Bonn les foudres de ses partenaires, a mis l'accent sur le risque pour l'Allemagne de vivre au-dessus de ses moyens. Habitués à compter sur leur richesse, nos voisins n'ont pas encore bien pris conscience que celle-ci avait une limite, comme le montrent les importantes hausses de salaires réclamées par les syndicats.

Pour assurer l'avenir, le chancelier Kohl a appelé fermement ses compatriotes à « se serrer la ceinture » et à réussir en priorité le redressement de l'ex-RDA. *Réalisme qui devrait* contribuer à apaiser ses partenaires inquiets du regain de puissance de la nouvelle Allemagne.

M 0146 - 0113 0 - 6,00 F



La construction communautaire et l'avenir de la force de dissuasion

La France suggère à ses partenaires d'étudier une « doctrine » nucléaire pour l'Europe

Intervenant devant les « Rencontres nationales pour l'Europe » réunies les 10 et 11 janvier à l'initiative du ministère des affaires européennes, M. François Mitterrand a déclaré vendredi que l'élaboration d'une doctrine nucléaire européenne allait devenir « très vite l'une des questions majeures » pour les Douze. C'est la première fois que le chef de l'Etat s'interroge sur l'avenir de la force de dissuasion française. Le président de la République a également indiqué que « le Parlement sera saisi » des accords de Maastricht sur l'Union politique et l'Union économique et monétaire avant leur ratification soit par le Parlement lui-même, réuni en Congrès, soit par référendum. Il n'a pas tranché entre ces deux possibilités.

Un tabou écorné

par Jacques Amalric

La force de frappe française pose problème dans l'Europe – celle de la Communauté, mais aussi celle de l'Est, toujours en pleine décomposition – à la recherche d'un nouvel ordre. C'est ce qu'a fini par reconnaître vendredi 10 janvier M. Mitterrand, écornant pour la première fois un tabou qu'il s'était efforcé de maintenir intact depuis 1981. Le temps, il est vrai, presse ; il suffit de tourner ses regards vers les « gesticulations » militaires auxquelles se livrent déjà les anciennes Républiques de l'ex-URSS. Le président de la République l'a d'ailleurs reconnu lorsqu'il a déclaré : *« Est-il possible de concevoir une doctrine* [nucléaire] *européenne ? Cette question-là deviendra très vite une des questions majeures de la construction d'une défense européenne commune. »*

M. Mitterrand s'est bien gardé de répondre par oui ou par non à sa propre question. Il n'en a pas moins accepté le principe d'un vaste débat, considéré hier encore comme sacrilège. M. Jacques Delors avait, il est vrai, mis les pieds dans le plat quelques instants plus tôt, suivi par M. Jean François-Poncet. Le président de la Commission européenne venait de déclarer : *« On ne m'empêchera pas de penser que si, un jour, la Communauté européenne a une union politique très forte, alors pourquoi pas le transfert de l'arme nucléaire à cette autorité politique ? »* Quant à l'ancien ministre des affaires étrangères de M. Giscard d'Estaing, il avait affirmé : *« Il est clair qu'au bout de la route de la solidarité européenne il y aura aussi une solidarité nucléaire ».*

Lire la suite page 3 et l'article de PIERRE SERVENT

L'héritage militaire soviétique

Moscou accentue sa pression

Le gouvernement russe a laissé entendre, vendredi 10 janvier, qu'il envisageait de prendre sous son contrôle l'ensemble des forces armées de l'ex-URSS tant qu'un accord conforme à sa propre interprétation des accords de Minsk n'aura pas été réalisé au sein de la CEI.

MOSCOU

de notre correspondant

Après les fortes paroles, les menaces : les *« milieux gouvernementaux russes »* ont fait savoir qu'un projet de décret, faisant de la Russie l'héritière des forces armées de l'ex-URSS, n'attendait plus que la signature de M. Boris Eltsine. La mise en garde intervient en plein milieu de la querelle russo-ukrainienne et au lendemain du véritable « coup de gueule » lancé depuis Oulianovsk par Boris Eltsine : *« La flotte de la mer Noire a été, est, et restera russe »* (*le Monde* du 11 janvier).

JAN KRAUZE

Lire la suite page 4

« Roberto Zucco » jouée à Paris

Le Théâtre de la Ville n'a pas renoncé à la pièce de Koltès.

Lire page 13

les déclarations de M. Chirac et les réponses du maire de Chambéry et de M. Violette à Roger Planchon

M. Philippe Marchand au « Grand Jury RTL-le Monde »

M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur invité dimanche à 18 h 30.

De Maastricht au référendum

par Patrick Jarreau

C'est sur le terrain de l'Europe que le président de la République attend ses adversaires. L'opposition s'y est avancée d'elle-même en s'empressant d'affirmer, aussitôt après la conclusion des accords de Maastricht, il y a un mois, que leur mise en œuvre nécessite une révision constitutionnelle.

M. François Mitterrand en convient volontiers, mais il retourne l'argument en refusant une vision restrictive de la question. Il ne s'agit pas simplement, a-t-il expliqué vendredi, de discuter du droit de vote que le traité prévoit d'accorder aux ressortissants de la CEE pour les élections locales et celle du Parlement européen. Il s'agit de tout autre chose : *« S'il n'y a pas approbation* [des accords], *nous nous trouverons alors devant une crise nationale de très grande ampleur,* a-t-il dit. *Je considérerai (...) cela comme un drame national. »*

Il appartiendra au Conseil constitutionnel, une fois le texte des accords définitivement mis au point le mois prochain, d'indiquer quelles en sont les clauses nécessitant une modification de la loi fondamentale française.

Lire la suite page 6

HEURES LOCALES

Le Nord-Pas-de-Calais

Depuis bientôt trente ans, l'Etat et les élus s'efforcent de gérer une transition difficile dans une région qui, au fil des ans, a dû admettre que le charbon, l'acier puis le textile faisaient désormais partie des activités du passé. A Lille comme à Arras ou à Valenciennes, où l'on attend l'ouverture du tunnel sous la Manche, le dynamisme des habitants associé à un environnement culturel soigné a permis l'implantation d'activités nouvelles.

Lire pages 8 et 9 l'enquête de PATRICK JARREAU

Fin de siècle à Michelin-Ville

Corine Lesnes a visité, à Clermont-Ferrand, les habitants des cités Michelin, ces villes dans la ville construites dans les années 20 par le fabricant de pneumatiques en proie aujourd'hui à de sérieuses difficultés.

Lire page 10

Alger : le « Bonheur » à l'abandon

Dans la cité construite par Fernand Pouillon, les jeunes déshérités sont une proie facile pour les islamistes

ALGER

de notre envoyé spécial

Même si le FLN a pris ici une belle râclée au premier tour des élections législatives, largement devancé par le Front islamique du salut (FIS) et le parti Hamas, d'obédience intégriste lui aussi, les habitants de Diar el Machcoul – la Cité du bonheur, conçue par l'architecte français Fernand Pouillon – refusent de passer pour des énergumènes. *« Nous, les jeunes et les autres, on est des gens normaux »,* se récrie un fonctionnaire qui professe pourtant des idées démocrates.

« Il faut jouer jusqu'au bout le jeu démocratique, aller au second tour, insiste-t-il. *Si l'on arrête tout, il risque d'y avoir de la casse. »* Il admet qu'avec la probable victoire du FIS, lors du second tour, le 16 janvier, la nouvelle Algérie prendra *« un mauvais départ ».* Mais, à son avis, *« on pourra toujours rectifier le tir par la suite, si nécessaire avec le concours de l'armée ».* Il souligne que si le pouvoir civil fait une troisième fois appel aux militaires, qui sont déjà intervenus en octobre 1988 et en juin 1991 pour rétablir l'ordre, ceux-ci s'installeront aux affaires pour de bon. Abdelkader, lui, ne voit pas si loin. Etudiant en technologie, il s'apprête, *« bien sûr »,* à voter *de nouveau pour le candidat du* FIS, en ballottage favorable contre un islamiste « dissident » du parti Hamas. La *« loi de Dieu »* à la bouche, il attend donc pour bientôt des mesures de salubrité publique comme *« la fermeture des maisons closes et l'interdiction de l'adultère ».*

Quelle riposte, si l'armée en venait à contrarier ses espoirs ? Il se plierait, sage et discipliné, aux directives de ses chefs. Si le FIS a ses faveurs, *« c'est parce que c'est lui qui travaille le plus ».* Il y a en effet fort à faire ici afin d'améliorer un peu la vie quotidienne de tout un chacun. Pour preuve les multiples activités de cette association de quartier, d'inspiration islamique, qui vient en aide aux veuves en détresse, distribue des fournitures scolaires aux enfants, des secours alimentaires aux plus pauvres.

La Cité du bonheur – modèle d'urbanisme méditerranéen bâti au milieu des années 50, comme l'avait été la Cité radieuse de Le Corbusier à Marseille – n'est plus aujourd'hui que l'ombre d'elle-même. Comme un décor de théâtre qui aurait mal vieilli. De grandiose, reste le site sur lequel elle a été construite, sa vue plongeante au bas d'escaliers monumentaux ou au travers d'arcades et de portiques sur le jardin défait, la baie d'Alger, les cargos au mouillage.

JACQUES DE BARRIN

Lire la suite page 5 et l'article de GEORGES MARION

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles/Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.
Jacques Lesourne, président
Françoise Huguet-Devallet, directeur général
Philippe Dupuis, directeur commercial
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE* ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois...	460 F	572 F	790 F
6 mois...	890 F	1 123 F	1 560 F
1 an...	1 620 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne
tarif sur demande.
pour vous abonner
renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ____
Prénom : ____
Adresse : ____
____
____
Code postal : ____
Localité : ____
Pays : ____

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PP Paris RP 201MQN01

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a vingt ans

La naissance sanglante du Bangladesh

« *DIEU merci ! Le Pakistan est sauvé !* » Prophétie désastreuse de Zulfikar Ali Bhutto, leader du Parti du peuple pakistanais (PPP), le principal parti politique de la partie ouest du pays, de retour de Dacca au lendemain du coup de force de l'armée pakistanaise contre les séparatistes bengalis. Six mois plus tard, l'armée indienne libérait la capitale du nouvel Etat du Bangladesh. Bhutto lui-même remplaçait, à la tête d'un Pakistan amputé de sa partie orientale, le général Yahya Khan, président, administrateur de la loi martiale, et responsable d'un génocide qui aurait fait deux à trois millions de morts. Tragique ironie de l'Histoire : les militaires réimposeront leur loi dans les deux anciennes « ailes » du Pakistan : Mujibur Rahman sera assassiné en 1975 ; Bhutto pendu à l'issue d'un procès inique quatre ans plus tard.

En 1971, le Pakistan oriental constitue la partie la plus peuplée – 75 millions d'habitants contre 55 millions à l'ouest – de cet Etat né en 1947, dans le sang et les larmes, des affrontements entre musulmans et hindous.

Dès sa naissance, ce produit bâtard d'une double partition, celle de l'ex-Empire des Indes et de la province du Bengale, semble voué à la tragédie et au malheur. Surpeuplé, dépourvu de ressources naturelles sauf le jute, coupé de Calcutta, sa métropole naturelle, il se voit, en dépit des promesses initiales de Mohamed Ali Jinnah, le « père » du Pakistan, soumis aux diktats de la clique militaire « punjabi » d'Islamabad, dont le séparent 1 500 kilomètres de territoire indien. De plus, il est périodiquement ravagé par des catastrophes naturelles, inondations et typhons, qui soufflent sur le Golfe du Bengale. En octobre 1970, un typhon particulièrement violent a laissé quelque 300 000 morts et des millions de sans-abri. Les autorités issues de la loi martiale se sont montrées indifférentes, et ineptes dans l'organisation des secours.

Le coup de force de Yahya Khan

Et pourtant, quelques semaines plus tard, en décembre 1970, saisi soudain d'un « zèle démocratique » qui lui sera fatal, Yahya Khan décide de tenir comme prévu, dans tout le pays, des élections législatives, les premières depuis l'indépendance. Celles-ci, malgré les efforts et les trucages du pouvoir central, donnent 167 sièges, soit la majorité absolue à l'Assemblée nationale – qui doit se transformer en Constituante – à la Ligue Awami, dirigée à Dacca par Mujibur Rahman. Leader charismatique, excellent orateur, le cheikh Mujib s'est ouvertement déclaré en faveur de l'autonomie de sa province, simple étape, nul ne l'ignore à Dacca pas plus qu'à Islamabad, vers la sécession. A l'ouest, Bhutto, que Yahya Khan redoute presque à l'égal du cheikh Mujib, a, quant à lui, obtenu 85 sièges pour son Pakistan People Party. Cette Assemblée, qui ne se réunira jamais, est, de naissance, ingérable.

Des discussions sans espoir s'engagent pourtant à Dacca entre Yahya Khan, militaire borné, alcoolique de surcroît, Bhutto, et le cheikh Mujib, désigné constitutionnellement comme premier ministre. L'Assemblée, chargée d'élaborer une nouvelle Constitution pour l'ensemble du pays, est même convoquée pour le 3 mars, à Dacca, puisque le chef de la Ligue Awami, prudemment, refuse de se rendre à l'ouest. Et exige en préalable l'abrogation de la loi martiale, suivie de la proclamation d'un Pakistan confédéral, vague union d'Etats indépendants. Un processus de désintégration est ainsi engagé, assez comparable à celui auquel on assiste vingt années plus tard en URSS. Dans un Pakistan oriental en pleine anarchie, où les militants nationalistes font la loi, reprennent, fin mars, les négociations de la dernière chance.

Le 20 mars, Mujibur Rahman appelle le peuple à lutter « *pour la liberté et l'émancipation du Bangladesh* » (le pays des Bengalis). Le nouveau drapeau – cercle rouge et carte du futur Etat sur fond vert de l'islam – est hissé sur les édifices publics. Dans les principales villes, émeutes et règlements de comptes opposent les nationalistes bengalis aux militaires et policiers punjabis, venus de l'Ouest, et aux Biharis, réfugiés musulmans qui avaient fui cette province de l'Inde lors de la partition et qui restent partisans d'un Pakistan unifié. Des milliers d'entre eux sont tués. Dans un


MARILYN SILVERSTONE/MAGNUM

Foule attendant le retour à Dacca de Mujibur Rahman, le 10 janvier 1972

Livre blanc publié ultérieurement, le gouvernement pakistanais dénonça le régime de terreur, les exactions et le « *complot séparatiste* » des militants de la Ligue Awami.

Avec l'assentiment de Bhutto, Yahya Khan décide de frapper. Des unités militaires ramenées en hâte en renfort de l'Ouest passent à l'attaque dans la nuit du 25 au 26 mars. Massacres à Dacca, à l'université notamment, foyer d'agitation nationaliste ; viols, pillages, exactions dans toutes les grandes villes. On compte les morts par dizaines de milliers. Le cheikh Mujib est arrêté à son domicile de Dacca, qu'il n'a pas voulu quitter en dépit de tous les avertissements, et transféré sous bonne garde par avion militaire vers Islamabad. Des mois durant va courir le bruit de son exécution sommaire.

L'« ordre » pakistanais règne. Mais pas pour longtemps. Au printemps, des officiers moustachus, venus du Pendjab ou du Sind, font visiter aux envoyés spéciaux de la presse étrangère des villages en ruine, où ne sont restés que quelques paysans hébétés et terrorisés. Et leur serinent ces commentaires qui restent légendaires : « *Vous voyez : tout est normal !* » Mais les récits d'atrocités, de viols, se multiplient, et le général Tirkha Khan, nommé gouverneur à Dacca, est surnommé « *le boucher du Bengale* ».

Une guerre éclair de deux semaines

Dès le 1er avril, la République démocratique souveraine du Bangladesh a été proclamée, dans une plantation de manguiers adossée à la frontière de l'Inde, et s'est donné pour président *in absentia* le cheikh Mujib. Un gouvernement en exil s'installe dans un faubourg de Calcutta. Les deux régiments bengalis de l'ancienne armée pakistanaise sont passés à la résistance, et des jeunes, étudiants surtout, échappés au massacre du 25 mars, pauvrement armés, constituent des *unités de Mukti Bahinis*, les « FFI » du Bangladesh, qui harcèlent soldats punjabis et « collaborateurs ». Ce début de guerre a provoqué surtout un immense exode : quelque dix millions de Bengalis hindouistes cherchent refuge au Bengale occidental. Les autorités indiennes, malgré l'aide du Haut-Commissariat aux réfugiés, ont le plus grand mal à faire front à cet afflux de misère.

La crise s'internationalise. L'Inde de Mme Indira Gandhi appuie à fond l'insurrection, soutenue diplomatiquement par l'URSS et le « camp socialiste ». Tandis que le Pakistan de Yahya Khan bénéficie du support conjoint de la Chine et des Etats-Unis. Pékin par hostilité à l'Inde, vaincue dans la guerre de l'Himalaya de 1965. Richard Nixon et Henry Kissinger par souci de ménager le Pakistan, qui leur sert d'intermédiaire dans les négociations secrètes engagées pour un rapprochement avec Mao Zedong. Début novembre, le premier ministre indien est reçu à Paris par le président Pompidou, et aussi par André Malraux. L'auteur de *L'Espoir* songe à rééditer ses exploits de la guerre d'Espagne et à prendre la tête d'un corps de volontaires pour combattre aux côtés des Mukti Bahinis.

Cette tâche, c'est l'armée indienne qui va s'en charger, avec une redoutable efficacité, et la volonté de prendre sa revanche sur les Pakistanais, après les revers du conflit de 1965. Le 4 décembre, la guerre éclate officiellement entre les deux pays, et « *that woman* », comme Yahya Khan appelle dédaigneusement Mme Gandhi, connaît ses plus grandes heures.

L'aviation pakistanaise basée au Bengale oriental est immédiatement clouée au sol, un blocus total imposé. La campagne éclair des troupes indiennes s'achève en moins de deux semaines. Les principales villes, Kulna, Jessore, tombent après des barouds d'honneur opposant des généraux qui sont parfois camarades de promotion de Sandhurst. Le 16 décembre, sur l'hippodrome de Dacca, le général Jaghit Singh Aurora, superbe sikh barbu coiffé d'un turban vert et orange, commandant le corps expéditionnaire indien, accepte solennellement la capitulation de son homologue pakistanais, le général A.A.K. Niazi.

Les deux hommes se serrent la main, et c'est dans la voiture de son vainqueur que le vaincu est conduit au « cantonnement » de Dacca, pour y attendre d'être rapatrié, avec sa garnison, via l'Inde. Car comme la Wehrmacht en France en 1944, les troupes pakistanaises, des Punjabis pour la plupart, 93 000 hommes au total, ne souhaitent qu'une chose : se rendre à une armée « régulière », plutôt que de tomber entre les mains des Mukti Bahinis assoiffés de vengeance.

Le retour triomphal du cheikh Mujib

Une vengeance qu'ils ont quelque raison de redouter : trois millions de morts – tel est le bilan officiel de ce conflit. Au lendemain de la libération de Dacca, les Mukti Bahinis ouvrent devant la presse étrangère un charnier contenant 150 cadavres : des intellectuels, des étudiants, torturés et sauvagement abattus au dernier jour du siège de la capitale. Sur un stade de Dacca, face aux caméras de la télévision, l'un des jeunes héros de la résistance, Kaddar Siddiqui, procède lentement à l'éventration à la baïonnette de quelques « collaborateurs ».

Couleur locale en plus, l'atmosphère rappelle celle des premières semaines de l'épuration en France, avec ses résistants de la onzième heure, ses traîtres, les *razakars* de la police supplétive, dont les cadavres flottent au fil du Gange, les Biharis terrorisés confinés dans leurs ghettos dans l'attente d'un hypothétique rapatriement vers le Pakistan occidental, la chasse aux places entre les exilés retour de Calcutta et les combattants de l'intérieur, et une armée indienne, assez dédaigneuse vis-à-vis de toute cette agitation d'un peuple, les Bengalis, dépourvu, à ses yeux, de traditions militaires.

Le 10 janvier 1972, c'est en triomphateur que Mujibur Rahman, soustrait de justesse à la potence de Yahya Khan et libéré par Bhutto, nouveau premier ministre d'un Pakistan désormais tronçonné, fait sa rentrée dans sa capitale. Comme le général de Gaulle descendant les Champs-Elysées le 25 août 1944, il traverse toute la ville, follement acclamé par une foule de plus d'un million de personnes hurlant « *Joy Bangla !* » (Vive le Bangladesh !). Juché sur un camion, escorté de son fils en uniforme de lieutenant de la nouvelle armée, il lui faut plus de deux heures pour parcourir les 4 kilomètres séparant l'aéroport de l'hippodrome. Et là où les occupants capitulaient trois semaines auparavant, il proclame le Bangladesh à jamais un Etat souverain, sans aucun lien organique avec son ancienne métropole.

Un court « état de grâce »

Le 25 mars, un an exactement après le coup de force pakistanais, l'armée indienne évacue le Bangladesh. Mais l'« état de grâce » du cheikh Mujib ne dure guère. Plein de ressentiment à l'égard de Washington comme de Pékin, soupçonnant son puissant voisin indien de tendances « hégémoniques », il a voulu faire de cette nouvelle nation, profondément islamique et sans prolétariat urbain, une République populaire alignée sur Moscou. Le 15 août 1975, il est assassiné par un groupe de jeunes officiers. Dès lors, coups et contre-coups d'Etat militaires, toujours sanglants, se succèdent.

L'établissement, toujours fragile, d'un régime civil n'épargne pas au Bangladesh ses tristes records : retour périodique de terribles typhons, expansion démographique incontrôlée, avec 155 millions d'habitants prévus à l'horizon de l'an 2000, mortalité infantile de 133 pour 1 000, une espérance de vie s'arrêtant à quarante-huit ans, 73 % d'illettrés, l'un des PNB les plus bas de la planète...

BERNARD ULLMANN

Envoyé spécial de l'AFP au Bangladesh pendant la guerre indo-pakistanaise.

ÉTRANGER

Aux Rencontres nationales pour l'Europe

« L'approbation du traité de Maastricht ne doit pas être utilisée à des fins partisanes »

déclare M. Mitterrand

« Une grande affaire nationale » en même temps qu'une « grande affaire politique » : c'est la double dimension que le président de la République, M. François Mitterrand, a donnée, au cours d'un colloque sur l'Europe, à la construction européenne en cette fin du vingtièmz siècle, et, singulièrement, à la ratification à venir du traité de Maastricht sur l'union politique, économique et monétaire. Mme Edith Cresson devait présider samedi matin la séance de clôture de ce colloque.

Intervenant lors de la séance inaugurale des Rencontres nationales pour l'Europe, organisées par le ministre des affaires européennes les 10 et 11 janvier, le chef de l'Etat s'est employé, au fil d'une longue intervention prononcée devant plus de deux mille personnes, à dépolitiser les futurs débats qui auront lieu en France sur la modification de la Constitution (à cause, notamment, de l'introduction du droit de vote des ressortissants de la CEE pour les élections européennes et locales) et la ratification du traité de Maastricht.

Il a confirmé que la signature officielle des Douze sera apposée au bas du traité, définitivement rédigé, le 8 février prochain. *« Je m'engagerai sans réserve, mais d'autres Européens, au-delà des différences politiques, le feront dès lors qu'ils sauront que leur consentement sur l'Europe ne sera pas honteusement et antidémocratiquement utilisé pour une autre cause »*, a-t-il déclaré sous les yeux approbateurs de MM. Raymond Barre et Jean François-Poncet, qui étaient intervenus auparavant à la tribune (1) et représentaient l'opposition aux côtés notamment de Mme Marie-France Garaud.

Le rejet du traité serait *« un drame national »*, a-t-il insisté, avant d'ironiser en évoquant implicitement les remous que ces questions risquent de provoquer au sein de l'opposition : *« Déjà je me délecte à la pensée de ce que nous devrons entendre... »*

Pas de demande « subreptice »

Toutefois, le chef de l'Etat a redit qu'il ne voulait pas qu'une cause aussi importante que l'Europe soit polluée par des querelles politiciennes franco-françaises. Il n'y aura donc pas de *« demande subreptice »* glissée habilement, de façon à *« ne mêler en rien l'approbation de Maastricht à des problèmes propres à la vie politique française »*. Ceux qui se prononceront « pour » borneront donc leur approbation au cadre strictement limité par ce traité, qui marque, selon M. Mitterrand, un *« moment décisif de l'histoire de l'Europe »*.

Pour être encore plus précis, le chef de l'Etat a expliqué *« que l'accord de Maastricht entériné par les Douze sera soumis en tant que tel. Il n'y aura pas une phrase, pas une question adjointe, pas de sujet rajouté. »* Le président a maintenu le suspense sur un éventuel recours au référendum mais, en toute hypothèse, le Parlement sera saisi, a-t-il rappelé. Pour éviter justement les risques de contamination les débats s'ouvriront *« dans le mois qui suivra »* les élections régionales et cantonales du mois de mars.

Sans citer le nom du président du RPR, M. Jacques Chirac, qui a critiqué, il y a quelques jours, le principe du droit de vote des ressortissants de la CEE (il avait évoqué notamment le cas des Turcs si un jour la Turquie entrait dans l'Europe communautaire), M. Mitterrand lui a implicitement répondu en mettant en garde ceux qui feraient preuve d'une vision par trop *« conservatrice »* : *« Je ne voudrais pas, tout de même, que la France soit le pays le plus conservateur d'Europe ; qu'il soit celui qui s'enferme dans son passé. Je veux le voir à la tête de la conquête pacifique de l'Europe. »*

Enfin, abordant la question de la défense européenne, qui a franchi une étape à Maastricht, le président a évoqué pour la première fois une question particulièrement épineuse : celle de l'avenir des forces nucléaires dans le cadre d'une future Europe de défense *(lire l'article de Jacques Amalric)*. *« Seuls deux des Douze sont détenteurs d'une force atomique. Pour leur politique nationale, ils ont une doctrine claire. Est-il possible de concevoir une doctrine européenne ? Cette question-là deviendra très vite une des questions majeures de la construction d'une défense européenne commune. Je n'apporterai pas d'éléments de solution, cela m'entraînerait à vous parler tout le reste de l'après-midi, et peut-être trouveriez-vous que c'est un peu long, d'ailleurs moi aussi ! »*

PIERRE SERVENT

(1) *Le Monde* rendra compte plus largement des Rencontres nationales pour l'Europe, dans les prochaines pages « Espace européen » publiées lundi 13 janvier (numéro daté 14 janvier).

Un tabou écorné

Suite de la première page

Nous en sommes encore loin. Mais il était urgent, pour le président de la République, de prendre date s'il ne voulait pas se retrouver en porte-à-faux sur deux terrains :

– Celui, d'abord, de l'élaboration d'une défense européenne commune, incompatible, quoi qu'on en ait dit hier encore, avec le maintien d'une force française de dissuasion maintenue *« en l'état »* et totalement indépendante. Plusieurs responsables européens ne se sont pas privés d'insister récemment sur la contradiction, à commencer par M. Genscher, le ministre allemand des affaires étrangères ; rester inerte dans ce domaine, s'obstiner à faire cavalier seul reviendrait pour la France à passer pour le seul Etat européen refusant de jouer la réduction des armements et à faire la part belle à une garantie nucléaire de l'OTAN, à laquelle veut toujours participer la Grande-Bretagne mais dont les Etats-Unis – à commencer par le Congrès – sont en fait les seuls maîtres d'œuvre ;

– Celui, ensuite, de la nature même de la force française et de la stratégie qu'elle est censée servir : la dissuasion, telle qu'elle avait été mise en œuvre pour faire « réfléchir » les dirigeants soviétiques avant d'avoir recours à l'arme nucléaire, ne fonctionne plus. Le risque d'une vaste offensive de l'URSS contre l'Europe occidentale a disparu avec la dissolution de l'empire. Le danger nucléaire de demain et d'après-demain a toutes les chances de revêtir un aspect hautement irrationnel. La dissuasion ne sera pas une panacée pour se protéger du geste fou d'un Saddam Hussein quelconque qui serait parvenu à se doter de la force nucléaire ou de quelque dirigeant ultra-nationaliste de l'ex-URSS qui aurait réussi à faire main basse sur quelques armes atomiques.

Une indispensable réflexion

Ce genre de menace, d'autre part, peut tout aussi bien viser un des deux Etats européens dotés du nucléaire que des Etats qui en sont dépourvus. L'Allemagne ou l'Italie ne seraient, dans cette hypothèse, pas plus à l'abri que la France ou la Grande-Bretagne. Des risques courus en commun ne supposent-ils pas des responsabilités communes, sinon conjointes ? Voilà pourquoi, d'ailleurs, l'Allemagne n'a pas vu d'un bon œil la proposition française d'organiser une conférence des quatre puissances disposant d'armes nucléaires en Europe (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et ex-URSS) pour tenter de contrôler les armes soviétiques et d'assurer les démantèlements prévus. Les Etats-Unis non plus, qui agissent comme s'ils voulaient être les seuls interlocuteurs « nucléaires » de l'ex-URSS, quitte à tendre la sébille lorsqu'il faudra financer le long et coûteux processus de réduction de l'armement soviétique.

Que les communistes français se rassurent. Contrairement à ce que *l'Humanité* titre ce jour à la « une », M. Mitterrand ne *« largue »* pas *« la bombe »*, ne confie pas *« un arsenal redoutable à la puissance allemande »*. Il encourage seulement – enfin ! – une indispensable réflexion si l'on ne veut pas, demain, que la force de frappe française ne soit plus qu'un anachronisme unanimement décrié, la survivance d'un ordre issu de la seconde guerre mondiale.

Le pouvoir politique européen *« très fort »* auquel M. Delors a fait allusion ne verra pas le jour demain et n'est pas près de disposer du bouton nucléaire. Mais il n'est que temps de s'interroger sur les nouveaux défis de sécurité auxquels la France et l'Europe sont confrontés. Ils exigent, manifestement, non seulement des initiatives en matière de défense classique, mais aussi une remise à plat de la stratégie et de la panoplie nucléaire françaises, où l'on trouve encore, bien que « gelées », les armes tactiques Pluton et Hadès, qui ne peuvent menacer que des alliés, et les fusées du plateau d'Albion, qui font double (et mauvais) emploi avec celles des sous-marins nucléaires, alors qu'il faudrait sans doute réfléchir sur la conception et la mise en place d'une défense antimissile, qui pourrait profiter un jour à tous les pays européens. N'y aurait-il pas là, justement, matière à un programme européen de défense basé sur des stratégies complémentaires, sinon communes ? Comme le début d'un très long processus, qui va se heurter, n'en doutons pas, à bien des obstacles, à bien des *a priori* et à bien des intérêts. Là aussi, il faudra combler un considérable déficit pédagogique.

JACQUES AMALRIC

AFRIQUE DU SUD

L'ANC « déplore » la visite du premier ministre néerlandais

La visite officielle que le premier ministre néerlandais, M. Ruud Lubbers, doit effectuer en Afrique du Sud du 18 au 20 février, n'est pas du goût du Congrès national africain (ANC), qui a demandé à La Haye de *« reconsidérer »* sa position. M. Lubbers est le premier chef du gouvernement des Pays-Bas à se rendre en Afrique du Sud depuis les années 50.

Dans une déclaration publiée vendredi 10 janvier, l'ANC *« déplore »* ce voyage *« mal programmé et prématuré »*. Selon l'organisation, MM. Lubbers et Van den Broek prennent le risque de *« conférer une légitimité à un régime non légitime, et cela au moment où les représentants des principaux courants politiques sont réunis pour (...) constituer un gouvernement intérimaire d'union nationale »*. Les autorités néerlandaises parlent de leur côté de *« malentendu »*. Rappelant que les Pays-Bas avaient toujours souhaité l'abolition de l'apartheid et l'avènement d'une Afrique du Sud *« unie et non raciale »*, La Haye considère que cette visite constituera *« une stimulation pour le processus du changement amorcé en Afrique du Sud »*. – *(Corresp.)*

□ **Le sommet du Conseil de sécurité fixé au 31 janvier.** – Le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, a annoncé à son arrivée à Paris, vendredi 10 janvier, que la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres du Conseil de sécurité se tiendrait le 31 janvier à New-York. M. Boutros-Ghali devait s'entretenir samedi avec MM. Mitterrand et Dumas.

□ **M. Mitterrand au Luxembourg.** – Le président de la République effectuera les 13 et 14 janvier une visite d'Etat au grand-duché de Luxembourg. Il doit notamment avoir des entretiens avec le chef du gouvernement, M. Jacques Santer, et avec le ministre des affaires étrangères, M. Jacques Poos, et être reçu à dîner à l'abbaye d'Echternach par le grand-duc Jean et la grande-duchesse Joséphine-Charlotte.

□ **La polémique sur le siège du Parlement européen.** – Mme Catherine Trautmann a dénoncé, vendredi 10 janvier, la *« rupture d'équilibre »* entre Bruxelles et Strasbourg dans l'affaire du siège du Parlement européen. Selon le maire de Strasbourg, l'Assemblée de la CEE a signé le contrat de location de l'hémicycle de sept cent cinquante places en construction dans la capitale belge. Au terme d'un accord intervenu il y a plusieurs mois, il avait été convenu que la CEE signe le même genre de bail avec la cité alsacienne. Mais aujourd'hui, s'il est prévu que le « centre international de conférence » de Bruxelles sera fin prêt avant la fin de 1993, il n'en va pas de même pour les nouvelles installations prévues à Strasbourg. Mme Trautmann attend toujours la garantie de l'Etat pour lancer les travaux. – *(Corresp.)*

Tout en critiquant la méthode américaine

Les Douze ont accepté de participer à la conférence de Washington sur l'aide d'urgence aux pays de l'ex-URSS

Les Douze, y compris la France, qui au départ était réticente, participeront à la conférence qui se tiendra les 22 et 23 janvier à Washington, à l'initiative des Etats-Unis, sur l'aide humanitaire d'urgence en faveur des Etats indépendants de l'ex-URSS.

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

Les ministres européens des affaires étrangères, réunis vendredi 10 janvier à Bruxelles, se sont efforcés de bien marquer le caractère communautaire des interventions des différents Etats membres à cette conférence. C'est un aspect des choses que les Etats-Unis, en s'adressant à chacun des Douze individuellement, avaient délibérément négligé.

Le principal objet de la conférence, à laquelle Washington a invité une cinquantaine de pays et organisations donateurs, sera d'identifier les besoins prioritaires des Républiques afin de permettre ensuite des actions internationales coordonnées. Elle ne sera en principe pas chargée de mobiliser de nouveaux crédits. Cette mission pourrait être confiée à une seconde conférence qui serait convoquée au printemps et en Europe.

« Les Etats membres ont été vexés par l'approche retenue par les Américains », a constaté M. Mark Eyskens, le ministre belge. De fait ces derniers ont prévu la constitution de cinq groupes de travail et, sans concertation aucune, comme s'ils distribuaient des bons points, ils ont attribué aux uns et aux autres la présidence de ces groupes. Ceux qui, telles la France ou la Belgique, ont été oubliés dans cette répartition en ont bien sûr ressenti de l'amertume.

Voici la liste des groupes et des coprésidents de chacun d'entre eux : 1) *aide alimentaire* : Commission européenne-Etats-Unis ; 2) énergie : Pays-Bas-Venezuela ; 3) médicaments : Etats-Unis-Japon ; 4) logement : Allemagne-Italie ; 5) assistance technique : Allemagne-Etats-Unis-Japon.

La logistique de l'OTAN

Dans cette affaire, l'« esprit de Maastricht », comme on dit, a été quelque peu malmené : les Etats-Unis ont envoyé leurs invitations pendant les fêtes de Noël et les Douze ont réagi en ordre dispersé. Pour remédier à cette situation, l'Allemagne et la France ont suggéré que les pays membres désignés pour coprésider un groupe, laissent leur place à la CEE, c'est-à-dire à *la présidence portugaise ainsi* qu'à la Commission. Mais les Pays-Bas ou l'Italie, trop contents d'avoir été choisis, n'ont rien voulu savoir... Finalement il a été entendu que chaque pays membre désigné comme coprésident associerait la Commission à cette tâche.

M. Roland Dumas a également regretté que les Américains proposent les matériels, et notamment les avions-cargos de l'OTAN, pour acheminer l'aide, alors que la France souhaiterait que l'opération, au moins pour ce qui concerne la contribution communautaire, soit prise en charge par la logistique de l'UEO (Union de l'Europe occidentale), avec l'appui éventuel des avions gros-porteurs russes.

Plusieurs Etats membres, dont la France, ont enfin regretté que les pays bénéficiaires de l'aide ne soient pas invités à Washington. Il est acquis que cette lacune sera comblée et qu'ils seront donc bien conviés à participer au rendez-vous suivant, au printemps, en Europe.

Les Douze ont chargé la Commission d'explorer la possibilité d'établir de nouveaux liens avec les Républiques devenues indépendantes de l'ex-URSS. Les premiers contacts concerneront la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie et le Kazakhstan, ce qui ne signifie nullement que les autres Républiques seront exclues de cet exercice de rapprochement. La Commission présentera dans deux ou trois mois des propositions aux Douze sur la manière d'organiser ces nouvelles relations.

PHILIPPE LEMAITRE

A l'issue de la réunion avec les pays membres de l'OTAN

Les Etats de la CEI s'engagent à respecter le traité sur les armes conventionnelles

Les Etats issus de l'ex-URSS se sont engagés à ratifier et à appliquer le plus vite possible le traité CFE sur le désarmement conventionnel en Europe, vendredi 10 janvier au siège bruxellois de l'OTAN. Une réunion rassemblait des représentants des seize pays de l'OTAN et des anciens membres du pacte de Varsovie. Y ont participé toutes les anciennes Républiques soviétiques concernées, sauf le Kazakhstan et les trois Etats baltes.

Selon un communiqué de l'OTAN, les participants considèrent que le traité CFE *« devrait entrer en vigueur sans renégociation et être appliqué complètement dès que possible »*. Les engagements pris par l'ex-URSS devront *« être totalement pris en compte par tous les nouveaux Etats indépendants »* qui en sont issus *« dans les zones où ils s'appliquent »*. Les nouveaux Etats devront *« se répartir entre eux »* les dispositions du traité concernant l'ex-URSS *« d'une manière acceptable »* par tous les signataires, ajoute le communiqué. Les Etats sont invités à *« fournir des informations concluantes sur leurs efforts pour assumer leurs obligations »* en vue de la prochaine réunion qui se tiendra le 14 février. Ces déclarations ont été accueillies avec prudence par des diplomates alliés. L'un d'eux soulignait que seules la Russie et l'Ukraine avaient envoyé des représentants de haut niveau à la réunion et s'interrogeait sur la manière dont les successeurs de l'URSS allaient réussir à se répartir la tâche. Le respect du traité est menacé, estime-t-on, par les divergences sur le sort de l'armée rouge. Techniquement, le traité répartit les réductions prévues selon des zones géographiques qui ne correspondent plus à la nouvelle donne dans l'ex-URSS. – *(AFP.)*

ASIE

CHINE

Une nouvelle « grande muraille » pour protéger le Xinjiang

La Chine doit ériger une *« grande muraille »* pour protéger le Xinjiang des *« agents »* anti-communistes, a déclaré M. Wang Enmao, président de la commission des conseillers du PC chinois au Xinjiang et ancien « patron » de la région, cité dans la presse locale le 5 janvier.

***« Les forces bourgeoises libérales et le nationalisme séparatiste disposent d'agents infiltrés, d'une cinquième colonne de forces occidentales hostiles »*, qui veulent y *« changer le socialisme en capitalisme »*. Le Xinjiang, où le PCC fait face à une agitation nationaliste sporadique, borde le Kazakhstan, le Kirghizstan et le Tadjikistan, dont les populations musulmanes sont identiques à celles vivant du côté chinois.**

« Dans une situation internationale qui a connu des changements fondamentaux en Europe de l'Est et la désintégration de l'URSS, la pointe du combat des forces hostiles de l'Occident est dirigée principalement vers la Chine »*, a estimé M. Wang. *« Nous devons bâtir une grande muraille de fer et d'acier pour bloquer l'évolution pacifique »*, terme qui, à Pékin, désigne la stratégie occidentale de subversion du socialisme. – *(AFP.)

□ **CORÉE DU NORD : prochaine visite d'un haut responsable aux Etats-Unis.** – Un dirigeant du Parti des travailleurs (communiste) nord-coréen se rendra le 20 janvier aux Etats-Unis pour des conversations officielles, a indiqué, vendredi 10 janvier, le vice-président du Parti libéral-démocrate japonais. Il s'agit du secrétaire aux affaires internationales du parti unique, M. Kim Yong-sun, que l'on dit proche du maréchal Kim Il-sung et de son fils Kim Jong-il. – *(AFP.)*

□ **HONGKONG : Pékin accuse les Démocrates de Hongkong de vouloir renverser son gouvernement.** – Le responsable chinois des affaires de Hongkong et de Macao, M. Lu Ping, a accusé, vendredi 10 janvier, les Démocrates unis de la colonie britannique de tenter de renverser le gouvernement de Pékin. Ce mouvement libéral avait remporté les premières élections directes à Hongkong en septembre dernier. – *(AP.)*

Tokyo entend apporter un « appui effectif » à la solution du problème cambodgien

Le Quai d'Orsay s'est *« réjoui »*, vendredi 10 janvier, de la nomination, la veille, par le secrétaire général des Nations unies, de son représentant spécial au Cambodge, le Japonais Yashushi Akashi, *« car nous étions préoccupés du retard que commençait à prendre l'opération »* de l'ONU, a indiqué son porte-parole. *« Nous comptons sur M. Akashi, dont nous connaissons et apprécions la parfaite francophonie, pour donner une impulsion au processus de mise en place de l'APRONUC »* (Autorité provisoire de l'ONU au Cambodge).

La nomination de ce diplomate de soixante ans, sous-secrétaire général chargé du désarmement et premier Japonais à devenir fonctionnaire de l'ONU en 1957, est considéré à Tokyo comme *« un honneur pour le Japon »*. Selon le ministère des affaires étrangères nippon, *« le Cambodge et les réfugiés sont des problèmes très urgents et très importants, à la solution desquels le gouvernement japonais entend apporter son appui effectif »*.

D'autre part, le dirigeant khmer rouge Khieu Samphan a quitté samedi Bangkok pour Phnom-Penh afin d'assister à la seconde réunion du Conseil national suprême. – *(AFP, UPI.)*

EUROPE

GÉORGIE : calme trompeur à Tbilissi

La situation politique reste extrêmement confuse

Alors que beaucoup d'habitants de Tbilissi semblent soulagés de la fuite du président Gamsakhourdia et que des tentatives de retour à une vie « démocratique » sont menées sous la houlette des milices gagnantes, l'avenir en Géorgie reste plein de menaces. En cas d'élections législatives, si les combats ne reprennent pas auparavant dans les provinces, la confusion et l'extrême division des vainqueurs risquent de redonner une majorité aux partisans de l'ancien pouvoir, nombreux hors de la capitale.

TBILISSI

de notre envoyé spécial

Moins d'une semaine après la fuite du président Gamsakhourdia, Tbilissi commence à se donner l'apparence d'une ville normale. Certes, la nuit, des rafales de mitraillette troublent épisodiquement le silence du couvre-feu; des miliciens armés déambulent encore, mais de moins en moins, dans les rues; l'approvisionnement reste toujours aussi aléatoire; l'aéroport a rouvert, mais peu d'avions décollent faute de kérosène.

En dépit de toutes ces pénuries, un air de démocratie semble flotter sur la ville. C'est Lia, professeur, qui dit : *« Hier, à la radio, j'ai enfin pu écouter du Bach et du Mozart. Nous en avions été privés sous Gamsakhourdia car il ne tolérait que des chants folkloriques. »* C'est le premier ministre du gouvernement provisoire Tenguiz Sigoua qui quitte son bunker de la télévision pour travailler au siège de l'ancien KGB. C'est le Parlement qui, même réduit à sa plus simple expression (une soixantaine de députés sur plus de deux cents) a tenu, vendredi 10 janvier, une session extraordinaire dans un cinéma de la ville. Ce sont enfin ces débuts de réflexion sur la reconstruction d'une ville au centre dévasté par les combats des dernières semaines. Dernière preuve de ce retour à une esquisse de vie «civilisée» : les discussions politiques, dont les tenants et les aboutissants restent mystérieux pour les non-initiés, ont repris.

Si l'on fait abstraction des nuances byzantines et des liens occultes entre personnalités apparemment ennemies, trois grandes forces sont actuellement en présence.

□ *Les autorités provisoires* : Si les milices de Tenguiz Kitovani et de Jaba Iosseliani, qui ont obtenu la fuite de Gamsakhourdia, sont moins visibles à Tbilissi, les deux «chefs de guerre» coprésident toujours le Conseil militaire, qui reste la seule autorité armée du gouvernement provisoire. Ils devraient remettre tous leurs pouvoirs aux civils, à condition sans doute – et cela est particulièrement vrai pour Kitovani – qu'ils gardent un pouvoir dans les futurs organes étatiques. Reste à discipliner un millier de miliciens qui ont joué de la kalachnikov depuis plusieurs mois et n'accepteront pas de gaieté de cœur de rentrer dans les rangs. Le gouvernement provisoire de Tenguiz Sigoua se veut avant tout «respectable», en quête d'un début de reconnaissance internationale. Les contacts noués avec Moscou – où le Géorgien Edouard Chevardnadze n'est pas inactif – permettraient aussi de régler des problèmes économiques urgents, l'approvisionnement en pétrole notamment, et de donner une image de gestionnaire compétent au premier ministre. Ce dernier fait aussi le forcing pour se voir conférer par le Parlement une once de légitimité.

□ *Les mouvements politiques* : par peur de se voir «doublés» par le gouvernement provisoire, les partis redoublent d'activité. N'étant pas, pour la plupart, représentés au Parlement, ayant peu de moyens matériels, ce sont plutôt des groupes de personnes que des partis au sens occidental du terme. On peut les classer en trois courants principaux : les monarchistes et traditionalistes, qui verraient volontiers le prince Georges quitter l'Espagne pour venir à Tbilissi; les libéraux, soutenus par la majorité des intellectuels; les démocrates-chrétiens enfin, souvent populistes, voire nationalistes, avec des positions dures à l'égard des minorités, notamment ossète.

Quant à la « gauche », elle est inexistante. Les sociaux-démocrates ne comptent pas ou peu et les ex-communistes (le parti a été interdit après le putsch d'août) se retrouvent dans toutes les formations. Le Parti démocratique, dont Edouard Chevardnadze est le président d'honneur, est dirigé par un journaliste très connu de la télévision, arrêté par Gamsakhourdia dont il fut jadis un compagnon de dissidence. Ce parti semble être là pour sonder les Géorgiens sur un éventuel retour de l'ex-ministre soviétique des affaires étrangères. Ces partis – il y en a cent vingt – n'ont recueilli que 15 % des voix aux élections du 28 octobre 1990. Le Parlement actuel, composé officiellement d'environ 55 % de députés ayant soutenu Gamsakhourdia et de 30 % de communistes, a donc une légitimité fortement contestée.

□ *Les partisans de Gamsakhourdia* : ils sont encore très nombreux, notamment dans les campagnes. Témoin, une paysanne rencontrée dans le métro et disant : *«Il faut tuer tous les habitants de Tbilissi car ils ont trahi leur président.»* Certains habitants de la région natale du président en fuite disent qu'ils veulent créer *«la République libre de Megretie»*. Le président peut aussi compter sur l'appui du dirigeant de la République voisine de Tchétchénie et certains affirment à Tbilissi que cinq mille hommes armés sont prêts à débarquer pour ramener au pouvoir le président en fuite. Ce dernier, encerclé dans une résidence du nord de l'Arménie voisine par des policiers arméniens, jouera-t-il la carte de la reconquête militaire ou tablera-t-il sur les élections annoncées en Géorgie, dont il pourrait sortir vainqueur tant sont éparpillées les autres forces politiques? Ce serait un retour à la case départ, omettant cependant l'incertitude d'une histoire en train de se faire.

JOSÉ-ALAIN FRALON

BULGARIE : l'élection présidentielle

Bataille pour la dernière place...

Le président actuel, M. Jeliou Jelev, candidat de l'Union des forces démocratiques (UFD, au pouvoir), semblait assuré de remporter la première élection présidentielle au suffrage universel qui se déroule, dimanche 12 janvier, en Bulgarie. Mais si trop de suffrages devaient se disperser sur la vingtaine d'autres candidats en lice, il pourrait devoir affronter, lors d'un second tour, un candidat aux accents nationalistes soutenu par l'ex-Parti communiste.

SOFIA

de notre envoyé spécial

Faute de véritable enjeu, les Bulgares, soumis à la grisaille des difficultés économiques, ont profité de la campagne électorale pour se divertir un peu. Le président sortant, le philosophe et ancien dissident Jeliou Jelev, pourrait certes l'emporter dès le premier tour, mais une drôle de guerre fait rage : *«Pour être le dernier, c'est la concurrence dans la débilité»*, s'indigne un universitaire.

L'un des vingt et un candidats «indépendants» profite de son temps de parole pour vanter ses exploits sexuels et promettre le bonheur à tous dans ce domaine. Un autre appelle à l'abstention. Un écrivain représente le classique «Parti des sans partis». Un duo d'humoristes, candidats à la présidence et à la vice-présidence, se chamaillent à la télévision. Une candidate propose de diviser la Bulgarie en douze zones, confiées chacune à un pays étranger chargé de la revitaliser. La France hériterait par exemple de la région de Blagoevgrad. Pour beaucoup, le candidat *«le plus nul»* est celui du nouveau et microscopique Parti communiste, qui lance des *« Camarades ! »* à ses hypothétiques électeurs. Et les querelles de famille étant les pires, les plus féroces adversaires du président Jelev sont souvent d'ex-dissidents écartés du pouvoir, comme M. Peter Beron.

Cinq mille signatures

La loi électorale, votée par une Assemblée alors dominée par les ex-communistes, rebaptisés socialistes, permet de se présenter en ne recueillant que cinq mille signatures, et certains accusent le Parti socialiste d'avoir encouragé beaucoup de candidatures « indépendantes » pour dévaloriser l'élection de M. Jelev... Les monarchistes, nombreux au sein d'une faction de l'UFD, ont peut-être agi de même en sous-main. L'un d'entre eux, le redouté leader du syndicat anticommuniste Podkrepa, M. Konstantin Trenchev, a annoncé qu'il s'abstiendrait.

Le plus sérieux concurrent de M. Jelev, le professeur de droit constitutionel Velko Valkanov, un «indépendant» soutenu de longue date par les ex-communistes, ne fait pas rire. Il a réuni, vendredi à Sofia, des milliers de personnes, âgées pour la plupart. M. Valkanov a accusé le président Jelev (candidat de la *«paix civile»*, notamment entre les Bulgares et l'importante minorité turque) de *« vendre le pays à la Turquie »* devant une foule qui criait *« Bulgarie ! Bulgarie ! »*. Le gouvernement a annoncé le soir même une aide de 300 leva pour les retraités...

JEAN-BAPTISTE NAUDET

Moscou accentue sa pression

Suite de la première page

Au-delà de l'Ukraine, l'avertissement s'adresse de toute évidence à l'ensemble des membres de la communauté qui seraient tentés de suivre peu ou prou l'exemple de Kiev. Même dans une République réputée sage comme la Biélorussie, le désir de s'approprier une part substantielle du gâteau militaire a en effet été exprimé ces derniers jours, en particulier parmi les députés du Front populaire.

Ce projet de décret a d'ailleurs été porté à la connaissance de la presse alors que se réunissaient à Moscou les ministres des affaires étrangères des membres de la CEI. Leurs discussions, que le ministre russe des affaires étrangères, Andreï Kozyrev avait présentées comme difficiles, se sont poursuivies tard dans la soirée de vendredi.

Aucune décision n'a, apparemment, été prise sur l'un des principaux sujets à l'ordre du jour, la répartition des propriétés de l'ex-URSS à l'étranger. En fait, la Russie en a déjà pris possession, prenant en particulier toutes les ambassades sous sa juridiction, en attendant un éventuel arrangement avec ses partenaires.

Répit pour le serment

En principe, la mesure d'ordre militaire qui *« attend la signature »* de Boris Eltsine, se présente elle aussi comme provisoire : *« Jusqu'à la formation* [conformément à l'accord de Minsk] *d'un commandement unifié des forces stratégiques, jusqu'à la création de forces armées unifiées et jusqu'à la solution des questions liées à la réalisation par les anciennes Républiques de l'Union de leur droit à créer leurs propres forces armées, la fédération de Russie prend les droits et les devoirs de l'ancienne URSS à l'égard de ses forces armées y compris de celles qui sont situées à l'extérieur du territoire de la fédération »*. Mais l'obscurité du style ne dissimule pas la réalité : au cas où cette menace serait mise à exécution, les partenaires de la Russie seraient mis en demeure de choisir. Soit céder au diktat de Moscou et accepter la suprématie sans partage de la Russie au sein de la Communauté, soit quitter cette Communauté en formant, avec les moyens du bord, des armées nationales. C'est apparemment dans cette voie que s'est auparavant engagée l'Ukraine, comme si elle avait cru deviner les intentions de Moscou.

Selon le quotidien *The Independant*, le décret pourrait être signé aussitôt après le grand congrès des officiers qui doit se tenir vendredi 17 janvier à Moscou et auquel la hiérarchie militaire ukrainienne n'a d'ailleurs pas l'intention de participer. En attendant, les responsables militaires de l'ex-armée soviétique, et tout particulièrement les commandants de la flotte, continuent à donner de la voix et à dénoncer l'attitude de l'Ukraine, tandis que la télévision moscovite, y compris la chaîne théoriquement «communautaire», se met à l'unisson, suscitant à son tour la protestation des médias ukrainiens.

En revanche, le maréchal Chapochnikov, l'actuel commandant en chef des forces communautaires, qui s'était un peu imprudemment avancé en envoyant à toutes les unités le texte d'un serment de fidélité à la Russie, a fait machine arrière. Selon un nouveau message adressé aux forces armées, le texte du serment en question n'avait été envoyé qu'à titre d'*« information préalable »* et *« pour examen »*...

Dans l'immédiat, ordre est donc donné de ne pas organiser de cérémonie de prestation de serment, dans l'attente du congrès des officiers et d'*« une décision définitive »*. Les soldats, mis dans une situation impossible et soumis aux pressions de leurs commandants, ont donc un répit d'une semaine.

JAN KRAUZE

GRANDE-BRETAGNE : pour la deuxième fois en un an

L'IRA a commis un attentat au cœur de Londres

LONDRES

de notre correspondant

L'Armée républicaine irlandaise (IRA) a frappé, vendredi 10 janvier, au cœur du quartier gouvernemental de Whitehall, dans le centre de Londres, pour la deuxième fois en moins d'un an : elle prouve ainsi que les mesures de sécurité contre le terrorisme irlandais sont peu efficaces.

Une bombe de quelque 2,7 kilos de plastic a explosé à 9 h 10, environ une demi-heure après un appel téléphonique d'avertissement de l'IRA (*nos dernières éditions du 11 janvier*). Tout le quartier avait été évacué et l'attentat, qui n'a fait aucune victime, a provoqué des dégâts matériels peu importants. L'explosion a eu lieu sur Whitehall, la grande avenue bordée de bâtiments officiels qui mène du Parlement à Trafalgar Square, à environ 270 mètres du 10 Downing Street, où sont installés à la fois les bureaux du premier ministre et ses appartements privés.

L'IRA a indiqué que l'heure de l'explosion avait été choisie pour coïncider avec la réunion du gouvernement qui devait avoir lieu à Downing Street. Mais cette réunion, consacrée à la stratégie électorale, avait été déplacée : le premier ministre, M. John Major, a quitté son bureau quelques minutes avant l'attentat, pour se rendre au siège du Parti conservateur.

Il y a onze mois, le 7 février 1991, un commando de l'IRA avait tiré trois obus de mortier contre Downing Street. L'un d'eux avait atterri dans le jardin de la résidence du premier ministre. La tactique de l'IRA est de changer de type d'action le plus souvent possible pour empêcher les forces de sécurité de s'organiser efficacement : avant Noël, une campagne de bombes incendiaires avait eu lieu à Londres et dans plusieurs autres villes, désorganisant les transports et l'activité économique, mais sans faire de victimes. Elle faisait suite à des attentats plus importants visant des cibles «militaires» sur le *mainland* (en Angleterre), et elle avait été suivie par l'explosion de bombes de forte puissance à Belfast.

Le gouvernement britannique, pour sa part, tente de mener conjointement une politique de négociation et de répression. Il envoie régulièrement des renforts, notamment à Belfast, puis, au bout d'un certain temps, les rappelle. C'est ce qui s'est passé, à quatre reprises, en 1991. Les négociations politiques, elles, sont en panne depuis l'échec des pourparlers intercommunautaires de juillet dernier. M. Peter Brooke, le ministre chargé de l'Irlande du Nord, doit cependant ouvrir une nouvelle phase de discussions la semaine prochaine à Londres.

LAURENT ZECCHINI

UKRAINE

Mise en circulation des coupons-monnaie

Huit jours après la libération des prix, l'Ukraine a commencé, vendredi 10 janvier, à mettre en circulation les coupons, imprimés en France à Périgueux, qui, contrairement aux anciens coupons complémentaires du rouble, se substituent cette fois-ci à la «monnaie unique» de l'ex-URSS. Ces coupons, libellés en montants de 1 à 50 roubles, doivent être distribués à hauteur de 25 % des salaires du budget ukrainien, le reste étant payé en roubles. *«Nous avions accepté à Minsk que la Russie, en tant que pays qui bat la monnaie, détermine la masse monétaire en roubles pour tous les gouvernements de la CEI»*, a rappelé le président ukrainien, M. Laonid Kravtchouk, jeudi, aux journalistes. Mais il a justifié à nouveau la mise en circulation de coupons-monnaie, contredisant les accords de Minsk, par le refus de la Russie de donner à l'Ukraine une quantité de roubles suffisante pour suivre les doublements de salaires accompagnant la libération des prix. L'Ukraine a besoin de 40 milliards de roubles pour payer les salaires, mais n'a que 20 milliards en réserve, a-t-il dit. Les coupons pourront être déposés en banque et être échangés contre leur équivalent en *grivna*, la vraie monnaie ukrainienne dont les autorités promettent toujours l'émission pour l'été prochain.

AMÉRIQUES

ARGENTINE

M. Menem insiste pour que son pays récupère les îles Malouines

Le président Carlos Menem a déclaré vendredi 10 janvier que l'Argentine n'allait pas *«baisser les bras»* jusqu'à ce que les îles Malouines *«fassent à nouveau partie du territoire»* argentin. *«Si nous y parvenons par des moyens diplomatiques, comme nous nous efforçons de le faire, nous atteindrons cet objectif sans avoir recours à des affrontements armés, dans lesquels personne ne gagne»*, a affirmé M. Menem.

Le président argentin, qui a fait ces déclarations dans la province de la Terre de Feu (2 400 kilomètres au sud-ouest de Buenos-Aires), a estimé que les médias avaient interprété *«un peu rapidement»* sa récente allusion au recours à un tribunal international sur la souveraineté des îles Malouines. *«J'ai seulement fait référence à la nécessité d'une solution diplomatique»*, a-t-il expliqué, ajoutant que l'idée d'un arbitrage international avait été émise *«seulement comme une possibilité»*. Le président Menem avait provoqué la surprise, le 4 janvier, avec cette proposition, de même que par l'expression, un peu auparavant, de son désir de se rendre à Londres en 1992, écrit notre correspondante à Buenos-Aires Christine Legrand. M. Menem n'a en effet nullement été invité par les Britanniques. Il serait le premier chef d'état argentin à être reçu officiellement par le gouvernement britannique depuis la guerre des Malouines en 1982.

A Buenos-Aires, le chargé d'affaires britannique, M. Gregori Faulkner, a rappelé que son pays ne souhaitait aucunement aborder la question de la souveraineté. D'ailleurs, ni ce problème ni l'éventualité d'une invitation officielle au président argentin ne figurent à l'ordre du jour des discussions qu'aura, avec le président argentin, M. Tristan Garel-Jones, un des adjoints du secrétaire au Foreign Office, qui est attendu à Buenos-Aires le 22 janvier prochain. Les objectifs de cette visite sont essentiellement commerciaux. Ils portent sur la possibilité d'effectuer des travaux conjoints d'exploration pétrolière dans les Malouines et la participation d'entreprises britanniques dans la seconde étape des privatisations argentines.

Le journal conservateur *La Nacion* évoque d'autre part l'idée d'un plan qui serait destiné à minimiser l'impact des célébrations prévues pour le dixième anniversaire de la victoire britannique dans l'Atlantique sud. Parmi les festivités prévues, figure la visite dans l'archipel de Mme Margaret Thatcher, premier ministre lors du conflit de 1982. Celle-ci a confirmé vendredi qu'elle se rendrait en juin aux Malouines.

CUBA

Peine de mort requise contre trois exilés de Miami infiltrés dans l'île

Le procureur du tribunal de La Havane a requis vendredi 10 janvier la peine de mort contre trois Cubains résidant à Miami (Floride) qui avaient débarqué à Cuba avec des armes et des explosifs le 29 décembre 1991. Les trois hommes, accusés de «terrorisme», sont Eduardo Diaz Bettancourt, trente-huit ans, Daniel Candelario Santovenia, trente-six ans, et Pedro de la Caridad Alvarez Pedroso, vingt-six ans. Ils ont été capturés peu après avoir débarqué près de Cardenas, à une centaine de kilomètres à l'est de La Havane, en possession d'armes automatiques et de quarante engins explosifs.

Selon l'agence cubaine Prensa latina, ils ont reconnu que leur objectif était de procéder au sabotage d'installations économiques et de lieux publics afin de créer *« une situation de panique et de déstabiliser la société cubaine »*. Selon le ministère cubain de l'intérieur, les projets des trois hommes avaient été conçus par des organisations anticastristes de Miami. Un porte-parole du département d'Etat a démenti vendredi à Washington toute implication du gouvernement américain dans cette affaire.

Le jugement des trois hommes s'est déroulé au moment où l'on enterrait trois policiers cubains tués jeudi matin par un groupe cherchant à fuir vers les Etats-Unis. A cette occasion, Raul Castro, le numéro deux du régime castriste, a déclaré que *«si nécessaire, les tribunaux révolutionnaires seraient rétablis»* à Cuba en avertissant les *«contre-révolutionnaires»* que *«celui qui tue par le glaive périra par le glaive»*. La fusillade de jeudi est l'incident le plus grave de ce genre qui ait eu lieu depuis plusieurs années.

Treize personnalités internationales ont signé une lettre ouverte à M. Fidel Castro, enjoignant au chef de l'Etat cubain d'adopter de toute urgence des mesures démocratiques. *«Le pays, soumis à une idéologie caduque et incapable d'affronter ses problèmes essentiels, plonge dans un chaos social auquel seul un changement démocratique pourrait mettre fin»*, dit la lettre rendue publique vendredi 10 janvier à Paris. Parmi les signataires figurent deux Prix Nobel français (MM. Claude Simon et Pierre-Gilles de Gennes) et plusieurs personnalités du monde littéraire ou artistique, comme Fernando Arrabal, Jorge Camacho, Jean Lacouture et Carlos Alberto Montaner. – *(AFP, Reuter.)*

□ **COLOMBIE : assassinat du chef d'une milice privée.** – Le chef d'une puissante milice privée colombienne a été retrouvé mort vendredi 10 janvier, tué de deux balles dans la tête. Il avait été récemment accusé par le cartel de Medellin de préparer des attentats contre ses membres. Le corps de Luis Meneses, plus connu sous le pseudonyme d'Ariel Otero, a été trouvé au bord d'une route dans la région de Puerto Boyaca, dans le centre du pays, rapporte la police. Otero ne faisait pas mystère de la haine qu'il vouait au chef du cartel de Medellin, Pablo Escobar, emprisonné depuis juin dernier. – *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

ÉGYPTE : à la Foire internationale du livre

Un débat houleux entre islamistes et libéraux

La XXIVe Foire internationale du livre du Caire vient d'être le théâtre d'un débat houleux sur le thème « L'Egypte entre l'Etat religieux et l'Etat civil ». Devant un auditoire de plusieurs milliers de personnes et durant deux heures, mercredi 8 janvier, islamistes et libéraux se sont livrés à une joute oratoire, la première du genre en public. Par ailleurs, cinq ouvrages religieux jugés peu orthodoxes d'un écrivain égyptien islamiste modéré, le magistrat Saïd El Achmawi, ont été retirés de la Foire sur ordre d'El Azhar, la plus haute autorité religieuse, dont l'intervention grandissante dans la vie littéraire du pays inquiète de plus en plus les intellectuels égyptiens.

LE CAIRE

de notre correspondant

La victoire du FIS au premier tour des élections législatives algériennes a redonné de la vigueur aux *islamistes égyptiens. Lors du* débat à la Foire du livre, ils se sont en effet livrés à une vraie démonstration de force. Barbes fournies et tchadors blancs dominaient dans un auditoire jeune, composé en grande partie de militants. Le cheikh Maamoun El Hodeibi, porte-parole de la confrérie des Frères musulmans, et le cheikh Mohamad El Ghazali, qui a eu une influence certaine sur le FIS en Algérie, sont venus se confronter aux penseurs libéraux MM. Mohamad Khalafalla et Farag Foda, auteurs de plusieurs essais anti-islamistes.

Les tenants de la charia (législation islamique) ont commencé par *réclamer une guerre sainte contre « l'invasion culturelle et juridique de l'Egypte par le colonialisme occidental »*. Le cheikh Ghazali s'est ensuite déclaré en faveur *« d'une démocratie islamique »* où la *choura* (consultation) s'arrêterait *« là où il y a un texte divin »*. Il a donné pour exemples les châtiments devant être infligés aux assassins ou adultères (la mort) et les buveurs d'alcool (la flagellation). Le cheikh Hodeibi a, quant à lui, réclamé *« de vraies élections »* et laissé entendre que les résultats seraient semblables à ceux obtenus en Algérie. Le cheikh Ghazali a ensuite attaqué l'attitude occidentale à l'égard de la victoire islamiste en Algérie et a notamment critiqué *« la couverture tendancieuse du journal* le Monde *»*.

M. Foda a répondu que c'était justement grâce au droit et à la culture qu'ils décriaient que les islamistes pouvaient *« aujourd'hui s'exprimer librement tout en étant certains de garder leur tête sur les épaules »*. Il a ajouté que l'Etat islamique idéal réclamé par les intégristes musulmans n'avait pratiquement jamais existé. *« Quels exemples vous proposez-vous de suivre? L'Iran? L'Arabie saoudite ou le Soudan, qui sont autant d'échecs? »*

Reprenant un argument communiste, les islamistes ont répondu que l'échec des expériences citées n'était pas dû à un défaut dans l'idéologie islamique, mais à une mauvaise application. Et, quand M. Foda lui a demandé si les Frères musulmans avaient renoncé à la violence, le cheikh Hodeibi s'est emporté et a accusé le gouvernement d'être *« responsable d'actes de violence en plein jour »*. Il a notamment cité *« le massacre du Fayoum »*, allusion à la bataille rangée qui avait opposé en mai 1990 maximalistes musulmans et forces de l'ordre dans le village de Kahk (dans la province du Fayoum), et au cours de laquelle seize militants islamistes avaient été tués par les policiers.

ALEXANDRE BUCCIANTI

Viol et torture

L'Organisation égyptienne des droits de l'homme (OEDH) a dénoncé, mercredi 8 janvier, le recours au viol parmi les moyens de torture utilisés dans les commissariats de police et les locaux de la Sécurité d'Etat. Dans un communiqué remis à la *presse, l'organisation, tolérée* mais non reconnue officiellement, affirme s'être résolue à *porter pour la première fois* cette question sur la place *publique devant l'absence de* réaction des différents corps de l'Etat aux mémorandums et demandes d'enquêtes remis par ses soins aux autorités.

L'OEDH fait état de cinq cas de viol par sodomie ainsi que de diverses *« agressions sexuelles »* dans des commissariats de police et les locaux de la Sécurité d'état, au Caire et à Zagazig (delta du Nil). Ces cas, qui concernent quatre hommes et une femme, ont fait l'objet de rapports de médecins légistes. Dans quatre des cinq cas, les faits incriminés avaient apparemment pour objet d'extorquer des informations ou de contraindre les victimes à témoigner dans des affaires de droit commun. – *(AFP.)*

Les attentats contre les avions de la PanAm et d'UTA

Le Conseil de sécurité examine une résolution demandant « instamment » à la Libye de coopérer à l'enquête internationale

La Libye est disposée à collaborer à la recherche de la vérité sur l'attentat de Lockerbie *« à condition que la question reste dans le cadre de la légalité »*, sinon le monde arabe proclamera le djihad (guerre sainte), a affirmé, vendredi 10 janvier à Rome, le commandant Jalloud, numéro deux du régime libyen. La veille, Tripoli avait émis des critiques inhabituelles contre le commandant Jalloud, qui avait brandi la même menace à Alger. *Le ministère des affaires étran*gères avait souligné que le recours au djihad était inadmissible, que la Libye était contre *« l'extrémisme »* et préconisait *« le dialogue et la compréhension (...) au lieu de recourir à la violence »*.

NEW-YORK

de notre correspondant

*Les délégués américains, britanni*ques et français ont présenté le 10 janvier, au cours de discussions bilatérales avec les autres membres du Conseil de sécurité, le projet de résolution qu'ils entendent faire adopter afin de contraindre la Libye à *coopérer* à l'enquête internationale visant à désigner les coupables des deux attentats commis en décembre 1988 puis en septembre 1989 contre des avions de la PanAm et d'UTA.

Déplorant *« vivement »* le fait que Tripoli n'ait pas répondu à la demande des Etats-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne de coopérer pour l'établissement des responsabilités dans ces *actes terroristes*, en dépit d'enquêtes *« impliquant des officiers libyens »*, le texte *« demande instamment aux autorités libyennes de donner immédiatement à ces demandes une réponse complète et effective »*. Il invite tous les Etats à encourager la Libye, *« individuellement et collectivement »*, dans ce sens.

L'adoption de cette résolution *devrait intervenir dans les prochains* jours, compte tenu de la nouvelle composition du Conseil, où seul le Maroc, pays modéré, représente désormais le monde arabe, du fait que certains pays, comme la Hongrie, comptaient des ressortissants parmi les victimes de ces attentats, et enfin *d'« une culpabilité de la Libye admise par tous »*, rapporte un diplomate *occidental. D'ores et déjà, les pays à* l'origine du texte ont prévu une seconde étape au cas où Tripoli ne se conformerait aux injonctions du Conseil. Celui-ci pourrait alors demander le vote de mesures plus contraignantes, telles que des sanctions économiques avec, notamment, un embargo pétrolier, voire l'interdiction faite aux appareils libyens d'utiliser l'espace aérien international.

SERGE MARTI

LIBAN

Un raid israélien au sud de Beyrouth a fait douze morts civils

A la veille de la reprise, lundi *13 janvier, des négociations* de paix israélo-arabes à Washington, l'aviation israélienne a lancé ven*dredi après-midi* un raid contre une base de l'organisation palestinienne FPLP-CG de M. Ahmed Jibril à Naameh, à 15 kilomètres au sud de Beyrouth. Le raid a fait douze morts, dont cinq femmes et *quatre enfants, et onze* blessés. Mais au lieu des fedayins de M. Jibril – hostile au chef de *l'OLP M. Yasser Arafat* – ce sont des Bédouins qui ont été atteints. Ils avaient eu le tort d'installer leur campement trop près des Palestiniens. On note à Beyrouth que chaque phase de pourparlers arabo-israéliens a été ponctuée d'opérations militaires israéliennes au Liban. – *(Corresp.)*

Selon les experts de l'organisation Greenpeace

90 000 civils irakiens sont morts des suites de la guerre du Golfe

Un an après le conflit du Golfe, l'organisation écologique Greenpeace a présenté, vendredi 10 janvier, un sombre bilan de l'après-guerre, tant sur le plan humain, avec un taux de mortalité infantile en forte hausse en Irak, que sur celui de *l'environnement*, où elle parle de *« désastre sans précédent »*.

M. William Arkin, un expert de l'organisation qui s'est rendu en Irak en août et septembre 1991, a estimé que jusqu'à 90 000 civils irakiens sont morts, après la guerre en raison notamment *« des répercussions à long terme des attaques aériennes des alliés. »*

Le taux de mortalité infantile en Irak a augmenté de 380 %, d'août 1990 à 1991, résultat de la guerre elle-même, de la malnutrition et des perturbations des services médicaux qui ont suivi le conflit, a indiqué M. Arkin au cours d'une conférence de presse. Il a rappelé que la destruction de 90 % des capacités de production électrique de l'Irak avait *entraîné d'importantes perturbations* dans la distribution d'eau potable, la réfrigération et les services sanitaires. Les estimations des pertes militaires faites par Greenpeace sont de 75 000 à 120 000, le total des pertes en vies humaines irakiennes se situant entre 177 500 et 243 000. *Ce dernier chiffre inclut notamment* le nombre estimé des victimes de la guerre civile irakienne (30 000) qui a fait suite au conflit avec la coalition. *« En évitant de donner des estimations sur le bilan des victimes, l'administration Bush laisse l'impression d'un conflit propre et sans effusion de sang »*, a commenté M. Arkin, responsable des recherches militaires pour l'organisation. M. Beth Osborne Daponte, du Centre de recherche international du bureau de recensement, qui a fait une estimation analogue, a précisé qu'à la suite de la guerre du Golfe, l'espérance de vie était tombée de 66 ans à 46 ans pour les hommes et de 68 ans à 57 ans pour les femmes en Irak.

D'autre part, l'équipe des Nations unies, *qui vient d'achever une* première mission destinée à vérifier les accusations de violations des droits de l'homme en Irak, a affirmé qu'elle quittait Bagdad encore plus préoccupée qu'à son arrivée. Le chef de la mission, M. Max Van der Stoel, a déclaré à des journalistes *qu'il avait reçu de nombreuses infor*mations sur des disparitions après les troubles de mars et d'avril 1991 : beaucoup de personnes ont été vues arrêtées, dont nul n'a entendu parler depuis. *« Mes préoccupations n'ont pas diminué, elles ont au contraire augmenté »*, a déclaré M. Van der Stoel, rapporteur spécial de la commission de l'ONU sur l'état des droits de l'homme en Irak, un poste créé après la guerre du Golfe.

Il a ajouté que les informations sur les exécutions étaient apparemment dignes de foi et qu'elles émanaient de personnes qui vivaient en Irak ces deux dernières années. Certaines d'entre elles avaient déjà été interrogées pour un rapport intérimaire publié en novembre dernier, mais la mission a aussi obtenu des *informations de nouvelles sources*, a-t-il dit. – *(AFP.)*

AFRIQUE

ALGÉRIE : à quelques jours du second tour des législatives

Les manifestations d'une « société civile » unie contre le FIS ne sont guère populaires

C'est dans une atmosphère *troublée par la perspective* d'une victoire du Front islamique du salut (FIS) et d'insistantes rumeurs sur un éventuel coup d'Etat, que les Algériens se préparent à participer, jeudi 16 janvier, au second tour des élections législatives. Le Conseil constitutionnel s'apprêtait samedi à rendre sa décision sur les trois cent quarante et un recours en annulation déposés par des candidats malheureux.

ALGER

de notre correspondant

Malgré les nombreuses rumeurs qui courent la capitale, les islamistes font la démonstration de *leur sang-froid en gardant* le silence. Hormis le chef du bureau exécutif provisoire du FIS, M. Abdelkader Hachani, qui, de toute manière, hausse rarement le ton, les responsables islamistes semblent avoir reçu pour consigne de rester *discrets dans leurs com*mentaires. Au cours du prêche clôturant la grande prière du vendredi, M. Hachani a, pour sa part, dénoncé les tentatives de ceux qui voulaient remettre en cause *« le choix du peuple »*, allusion aux déclarations demandant que le deuxième tour soit ajourné pour ne pas pousser l'Algérie *« dans le chaos. »*

« Nous sommes prêts à tout, vient ainsi de déclarer M. Abdelhak Benhamouda, chef de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), *nous sommes légalistes, mais si les institutions ne remplissent pas leur fonction (...) il est de notre devoir de réagir. »* M. Benhamouda, contesté parmi les siens pour son rôle actif dans le Comité national de sauvegarde de l'Algérie (CNSA) (*le Monde* du 10 janvier), avait réuni ses instances à huis clos, jeudi 9 janvier, et a finalement enlevé la décision de sa centrale de participer à toute initiative susceptible de s'opposer à l'avancée des islamistes.

ALORS, JE VOTE POUR...

... LA DERNIÈRE FOIS.

PANCHO

Plusieurs rassemblements, à Alger comme en province, ont été organisés contre le FIS. Des arrêts de travail sont prévus dans les prochains jours. Rassemblées à la Maison du peuple, plusieurs centaines de femmes ont exigé l'annulation des élections et ont lancé un appel à une grève nationale. Les médecins de l'hôpital Mustapha, le plus grand établissement de la capitale, se sont réunis pour manifester leur volonté d'accomplir leur tâche *« sans aucune discrimination d'ordre sexuel, racial ou religieux »*. Des ingénieurs, des journalistes et un comité étudiant pour la sauvegarde de l'Algérie ont également appelé à se rassembler.

Toutes ces initiatives tendent à manifester l'existence d'une « société civile » unie contre le FIS. Si, dans tous ces milieux, l'inquiétude est grande, elle touche cependant une partie minoritaire de la population, aux moyens politiques limités, alors que le FIS, à cause de sa récente victoire, a accéléré autour de lui la mobilisation. Il est probable que si second tour il y a, les islamistes atteindront un score encore plus important qu'au premier, ce qui contribue à accroître la nervosité de leurs adversaires.

Nouvelle procédure

Le nouveau bulletin de vote vient d'être présenté au public par le ministère de l'intérieur. Alors *qu'avec le bulletin précédent*, l'électeur devait désigner le candidat de son choix en cochant une croix dans un carré face à son nom, c'est la solution inverse qui, cette fois, a été choisie. Tout signe porté en regard du nom ou de la photo d'un candidat, signifie que ce dernier est éliminé.

Bêtise bureaucratique ou choix délibéré, cette nouvelle manière de faire ne manquera pas d'introduire de nombreuses confusions dans l'électorat, dont une bonne partie est analphabète. Elle est surtout favorable au FIS, suffisamment bien organisé, contrairement à ses adversaires, pour « éduquer » ses partisans avant le deuxième tour. *C'est d'ailleurs cette capacité de* mobilisation qui lui avait déjà permis, au premier tour, de faire la différence.

GEORGES MARION

Le « Bonheur » à l'abandon

Suite de la première page

Des immeubles faits en belles pierres de couleur ocre, tout droit importées du midi de la France, et disposées à angle droit autour de places maintenant dépouillées de tout mobilier urbain; des boutiques qui n'ont rien de très varié ni de très bon marché à offrir. Quelques rangées de cyprès, quelques touffes de palmiers et, sur plusieurs façades, des mosaïques aux motifs marins.

Paradis artificiels

Les travaux de transformation de l'église en mosquée sont en cours depuis près de trente ans – *« le comité des sages qui a pour mission de collecter les fonds les a détournés à d'autres fins »*, croit savoir Abdelkader.

Le linge sèche aux balcons. Dans la poussière ou dans les détritus, les enfants jouent à la marelle, aux billes ou au ballon avec des jeunes dont personne ne se préoccupe vraiment, pas même le FIS. Faute de mieux, nombre d'adolescents s'en vont baguenauder tout à côté, sur la vaste esplanade du mémorial des Martyrs ou dans les allées du centre commercial Riadh-el-Feth – le *jardin de la Victoire, – qui est* un peu à Alger ce que le Forum des Halles est à Paris, et dont certaines vitrines un peu trop provocantes volèrent en éclats lors des émeutes de 1988.

La délinquance, l'insécurité ont-elles ici droit de cité? *« Il y a parfois des bagarres entre trabendistes [adeptes du marché noir] qui essaient de se rouler »*, raconte un habitant. Beaucoup plus inquiétante est la prolifération du haschisch, importé du Maroc. *« Les jeunes fument au vu de tous. Le FIS, pourtant très à cheval sur l'alcool, les laisse faire. Je ne comprends pas »*, s'étonne un habitant.

La famille d'Abdelkader vit à dix dans un deux-pièces où l'eau se fait souvent désirer aux robinets. La nuit, ses parents et ses cinq frères partagent avec lui la chambre et le salon-salle à manger, tandis que ses deux sœurs sont reléguées sur la loggia couverte. Pas question de pouvoir étudier à la maison. Il a donc pris ses habitudes à la mosquée voisine : *« Je travaille accroupi dans la salle de prière »*, précise-t-il.

Dans la maison d'Allah, les bonnes âmes intégristes rôdent, et Abdelkader doit avoir plus d'une occasion de se laisser distraire de ses livres de cours. Dans la Cité du bonheur, nombre de ceux qui, le 26 décembre, n'ont pas voulu *« voter pour Dieu »* se refusent maintenant à faire un procès d'intention aux « barbus ». *« On ne peut rien leur reprocher,* assure un habitant. *C'est encore le FLN qui commande. On ne peut pas deviner comment le FIS va vraiment agir une fois au pouvoir. »*

JACQUES DE BARRIN

□ ***« La France porte une lourde responsabilité »*, affirme M. Léotard.** – *« La France porte une lourde responsabilité dans la situation en Algérie*, estime M. François Léotard, dans un entretien publié par l'hebdomadaire *le Point* du 11 janvier, *parce qu'elle y a laissé se développer, et a même favorisé, une économie de type soviétique. »* Pour le président d'honneur du Parti républicain, la France *« premier créancier de l'Algérie depuis 1962 »*, pouvait *« parfaitement et légitimement exercer une pression sur les dirigeants algériens pour qu'ils évoluent progressivement vers l'économie de marché et le pluralisme »*.

□ **MAROC : onze étudiants condamnés à vingt ans de prison ferme.** – Impliqués dans des affrontements sanglants en octobre à l'université d'Oujda, onze étudiants ont été condamnés, vendredi 10 janvier, à vingt ans de prison ferme par la cour d'appel de cette ville *« pour participation à homicide volontaire avec préméditation, séquestration et violence »*. – *(AFP.)*

POLITIQUE

La demande de levée d'immunité du député UDF des Pyrénées-Orientales

M. Farran est soupçonné de détournements de fonds aux dépens de l'aéroport de Perpignan

Une commission *ad hoc*, composée de quinze députés désignés à la proportionnelle des groupes, sera formée, lundi 13 janvier, à l'Assemblée nationale, pour examiner la demande de levée d'immunité formulée par le garde des sceaux contre M. Jacques Farran, député (UDF-PR) et ancien président de la chambre de commerce et d'industrie des Pyrénées-Orientales, déjà inculpé, le 18 octobre, d'*« ingérence et abus de confiance »* dans le cadre d'enquêtes antérieures (*le Monde* du 10 janvier). La requête du procureur indique que le député est soupçonné de détournement de fonds au détriment de l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes.

L'Assemblée nationale devrait se prononcer en séance publique le 22 ou le 23 janvier, avant la fin de la présente session extraordinaire, sur la demande de levée d'immunité parlementaire de M. Farran. Dans sa lettre au président de l'Assemblée, le garde des sceaux, M. Henri Nallet, indique que M. Farran *« est susceptible d'être inculpé, dans le cadre d'une information suivie à Perpignan, des chefs d'abus de confiance, de complicité et de recel d'abus de confiance »*, déjà retenus contre son gendre, M. Jean-Edmond Mitjaville, directeur commercial de l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes, écroué depuis le 13 décembre, et contre M. Jacques Salvat, ancien secrétaire général des services de la chambre de commerce et d'industrie, remis en liberté le 27 décembre.

Le ministre de la justice a joint à sa lettre le texte de la requête formulée, le 8 janvier, par le procureur général près la cour d'appel de Montpellier, dans laquelle sont précisés, pour la première fois publiquement, les faits qui sont reprochés à M. Farran et à ses collaborateurs à propos des détournements de fonds constatés dans la gestion de l'aéroport. On lit notamment, dans ce document de huit pages : *« Aussi bien en sa qualité de directeur adjoint de l'aéroport, fonction qu'il exerçait depuis février 1980, que lorsqu'il est devenu directeur à partir du mois de mars 1990, (...) M. Jean-Edmond Mitjaville effectuait par lui-même, ou en se faisant aider en période d'affluence, mais toujours sous son contrôle, le relevé des monnayeurs des barrières automatiques du parking. Les pièces étaient placées dans des sacs portés ensuite à la banque. Mais tandis qu'une partie du contenu de ces sacs faisait l'objet d'un dépôt régulier, avec remise d'un bordereau de versement, que M. Mitjaville rapportait au secrétariat de la chambre de commerce et d'industrie où il donnait lieu à une entrée régulière en comptabilité, une autre partie était réservée à un simple échange des pièces de monnaie contre des billets de banque par le caissier de la banque, sans aucune formalité, de la main à la main. »*

« Ensuite, ajoute le procureur, *M. Mitjaville plaçait ses billets de banque sous enveloppes fermées, lesquelles étaient remises par l'intermédiaire de M. Carrasco d'abord, puis directement, soit à M. Farran, soit – lorsqu'il était absent – à M. Salvat, qui les faisait parvenir à M. Farran. C'est une somme de 2 000 F à 10 000 F – en fonction des recettes – que M. Mitjaville aurait soustraite chaque semaine pendant plusieurs années, selon certaines de ses déclarations; selon une autre évaluation, il apprécierait à 10 % environ des recettes les prélèvements frauduleux. L'inspection générale des finances arrive, à partir d'une méthode statistique rigoureuse, à la conclusion d'une minoration annuelle de 110 000 F à 140 000 F, soit environ 12 % à 15 % de recettes pour la période 1986-1990. Quant à l'enquête de police, qui s'est intéressée à la période non couverte par la prescription, elle évalue à un minimum de 540 000 F, d'octobre 1988 à décembre 1991, les prélèvements frauduleux effectués. »*

« Volonté de fausser le cours de la justice »

Le procureur souligne également, dans cette lettre datée du 8 janvier, que MM. Salvat et Mitjaville n'ont fait *« aucune difficulté pour reconnaître les faits à eux reprochés »* et ont *« désigné précisément M. Farran comme instigateur et seul bénéficiaire »* de ces opérations. Il affirme que le député a, en outre, *« déjà manifesté sa volonté de fausser le cours de la justice » : « Après son éviction de la chambre de commerce par le verdict des urnes* [le 18 novembre], *M. Farran a, grâce à la collaboration de son ancien trésorier, M. Guitard, réussi à donner une destination comptable à une somme de 93 800 F provenant des recettes non déclarées des parkings d'exercices antérieurs, ce qui a entraîné d'ailleurs l'inculpation de ce dernier; alors que l'inspection générale des finances enquêtait sur le site, M. Farran a pris l'initiative d'entrer en relation avec l'ancien directeur de l'aéroport pour lui demander de déclarer, en cas d'audition, que le montant des détournements étaient destiné à des opérations promotionnelles de la chambre de commerce; l'inspection générale des finances, qui a conclu, entre autres, à l'absence de fidélité et de fiabilité de la comptabilité de la chambre de commerce, a mis en évidence un recours fréquent à des pratiques d'antidatage, permettant d'attribuer artificiellement une antériorité à certaines opérations financières (...) et de répondre mensongèrement à des observations de la trésorerie générale des Pyrénées-Orientales; enfin, la direction de la chambre de commerce a sciemment produit aux fonctionnaires de l'inspection générale des finances, pendant plus d'une semaine, diverses fausses pièces justificatives à l'appui d'une facture dont il était demandé justification. »*

Le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, M. Charles Millon, a réagi à cette demande de levée d'immunité en disant que l'opposition ne manquerait pas de rappeler le cas de M. Jean-Michel Boucheron, député de la Charente, ancien maire d'Angoulême, socialiste, qui siège au banc des non-inscrits, pour lequel une demande de levée de l'immunité avait été formulée en novembre 1990, mais jamais discutée.

ALAIN ROLLAT

L'administration territoriale

Le Sénat tente d'abroger la loi Falloux sur l'enseignement privé

Les sénateurs ont continué, vendredi 10 janvier, l'examen en seconde lecture du projet de loi relatif à la réforme de l'administration territoriale de la République, présenté par M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat aux collectivités locales.

Au cours de cette séance la majorité sénatoriale a confirmé, pour l'essentiel, les positions définies en première lecture et qui n'ont pas été retenues par les députés.

A propos de la nouvelle dotation de développement rural, introduite en seconde lecture à l'Assemblée nationale, la majorité – tout en regrettant qu'elle ne fasse pas l'objet d'un projet de loi spécifique et en dépit de certaines divergences entre la commission des affaires économiques et celle des finances, qui l'a finalement emporté – a décidé d'en adopter le principe, en modifiant sensiblement les modalités. Comme en première lecture, enfin, la majorité a décidé d'autoriser les collectivités locales à *« concourir par tout moyen de leur choix au financement des dépenses d'investissement des établissements d'enseignement privé sous contrat, du premier ou du second degré »*. M. Sueur s'est vivement opposé à cette disposition abrogeant la loi Falloux, qui régit depuis près d'un siècle et demi le financement de l'enseignement privé.

Cette disposition sur laquelle se sont cristallisées, au Sénat comme à l'Assemblée, les positions de la droite et de la gauche pourrait empêcher la conclusion d'un accord entre les deux Assemblées au sein de la commission mixte paritaire réunie après la fin de l'examen du projet de loi par les sénateurs, le 14 janvier.

G. P.

L'opposition et l'idée d'un parti unique

M. Pasqua reçoit le soutien de M. Léotard

Satisfait d'avoir rouvert le débat sur le parti unique de l'opposition, le 4 janvier, M. Charles Pasqua, président du groupe RPR du Sénat, explique, dans l'hebdomadaire *le Point* (daté 11-17 janvier), qu'il y avait *« urgence »* à *« provoquer un choc psychologique dans l'opinion ». « L'électorat populaire est très déçu par la gauche*, a-t-il expliqué. *Si nous ne lui proposons rien de nouveau qui puisse alimenter son espérance, il sera prêt pour une aventure. »* Afin de rendre l'opposition *« attractive »*, M. Pasqua propose, non pas une *« fusion »* entre l'UDF et le RPR, mais de *« refonder un mouvement politique avec un projet sur l'Europe, sur l'indépendance de la France, sur une juste répartition du progrès social »*. Estimant qu'*« il sera nécessaire de dépasser le cadre des partis existants »*, il appelle de ses vœux de nouvelles structures, permettant *« à l'union de devenir l'unité »*.

L'empressement de M. Pasqua à *« refonder »* l'opposition est partagé par M. François Léotard, président d'honneur du Parti républicain, qui, vendredi 10 janvier, sur Radio-*Communauté*, a déclaré *« urgent pour l'opposition de créer une formation commune, qui se nourrira de différents courants et les intégrera dans une démarche commune ». « L'essentiel est d'aller vite et de le faire bien »*, a-t-il précisé, ajoutant que si *« l'opposition ne le comprend pas, nous ne méritons pas la victoire »*. M. Pierre-André Wiltzer, délégué général des adhérents directs de l'UDF, a également appelé, le 9 janvier, à la *« création d'une grande formation publique commune, réunissant toutes les forces de l'opposition »*.

En revanche, M. Bernard Stasi, vice-président du CDS, a déclaré, vendredi au cours de l'émission « Objections » sur France-Inter, qu'il n'est *« pas très fan »* d'un parti unique de l'opposition, ne voyant pas *« très bien »* ce qu'il *« pourrait apporter de plus »*. M. Stasi a rappelé que le CDS n'accepterait pas *« la moindre compromission »* sur deux points, *« le refus de toute alliance avec le Front national et la volonté de construire l'Europe »*.

De Maastricht au référendum

Suite de la première page

En précisant que, *« de toute manière, le Parlement sera saisi »*, M. Mitterrand a révélé la procédure qu'il entend suivre. La Constitution prévoit en effet, en son article 11, que le chef de l'Etat peut soumettre à un référendum « direct » (sans examen préalable par le Parlement) un projet de loi tendant à autoriser la ratification d'un traité, dès lors que celui-ci n'est pas *« contraire »* à la loi fondamentale. En revanche, si celle-ci doit être modifiée, la procédure prévue est celle de l'article 89, qui suppose l'approbation de l'Assemblée nationale et du Sénat.

M. Mitterrand avait déclaré, dans le passé, que, depuis le précédent de 1962, de Gaulle ayant alors utilisé l'article 11 pour amender la Constitution en instaurant l'élection du président de la République au suffrage universel, les deux voies de révision lui paraissaient également praticables. Les juristes consultés par l'Elysée estiment cependant que, l'article 11 excluant explicitement le cas d'un traité dont une ou plusieurs clauses seraient en contradiction avec la Constitution, la ratification des accords de Maastricht devra emprunter l'itinéraire décrit à l'article 89. Celui-ci laisse deux possibilités, une fois acquis le vote de chaque Assemblée séparément : ou bien la réunion conjointe de l'Assemblée nationale et du Sénat, c'est-à-dire le Congrès, devant lequel le texte doit recueillir une majorité des trois cinquièmes pour être adopté; ou bien, si le président de la République en décide ainsi, le référendum.

« Cela reste à voir », a dit M. Mitterrand à ce sujet. Certes, en expliquant que, *« dans les mois qui suivront »* les élections régionales et cantonales de mars, *« il conviendra de saisir le pays »*, le chef de l'Etat a usé d'une formule qui, du temps de de Gaulle, était annonciatrice d'un référendum. En revanche, parler d'une *« délibération nationale »*, qu'il n'entend *« mêler en rien avec aucun des problèmes qui occupent aujourd'hui ou qui occuperont demain la vie politique intérieure »*, peut être compris comme un pas de M. Mitterrand vers une solennelle mais formelle réunion du Congrès, plutôt que vers une campagne référendaire dont on ne voit pas comment elle pourrait échapper à la *« politique intérieure »*.

Mais il est vrai que se prévaloir de la pureté de ses intentions en cette matière est un moyen classique de laisser entendre que l'on s'apprête à en appeler directement au peuple souverain.

PATRICK JARREAU

Un colloque des écologistes à Bordeaux

Les Verts s'interrogent sur leur identité

A la veille d'une réunion de leur conseil national interrégional (CNIR), qui devait être essentiellement consacrée à compléter la composition du collège exécutif après l'exclusion de celui-ci, le 1er décembre dernier, des opposants à la tendance de M. Antoine Waechter, les Verts ont organisé à Bordeaux, les 9 et 10 janvier, un colloque destiné à vérifier la nécessité de l'écologie politique.

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

Le dossier incendiaire consacré, à l'automne dernier, par le mensuel *Actuel* aux *« écolo-fachos »* aura eu au moins ce mérite. C'est par réaction, en effet, contre ce que les Verts considérèrent alors comme un brûlot diffamatoire et, en tout cas, inacceptable que M. Michel Duchêne, ancien libraire « alternatif » et actuel adjoint au maire de Bordeaux, a pu organiser pendant deux jours, les 9 et 10 janvier, un colloque sur l'identité des Verts, avec le concours des quelques philosophes, sociologues et politologues qui suivent le mouvement écologiste depuis ses origines.

Huit ans après l'assemblée générale constitutive des Verts à Clichy, nombreux sont ceux, au sein même de la « famille », qui ignorent encore presque tout de l'histoire récente ou qui, la connaissant trop bien, doutent toujours de l'utilité du passage de l'écologie scientifique à l'écologie politique. *« En devenant l'affaire d'une association politique, l'écologie n'est-elle pas en train de changer de nature ? »*, s'interroge toujours M. Bernard Charbonneau, philosophe, pour lequel l'homme n'est jamais qu'*« un minable facteur perturbant, un « rajoutis » provisoire dans la nature terrestre »*. Dans un autre registre, tout aussi délibérément provocateur, un autre philosophe, M. Michel Onfray, a déclaré que l'écologisme ne doit sans doute avoir qu'*« une fonction de pure opposition »*.

Alors que le mouvement de M. Waechter est tendu vers la préparation des élections régionales, plusieurs militants ont exprimé leurs doutes par rapport à l'engagement politique. *« Ce qui m'inquiète, c'est la recherche de l'efficacité »*, a dit une dame de Bordeaux. *« Le jour où nous ne serons plus flous, c'est que nous serons proches du pouvoir. Nous serons morts, comme le PS »*, a soutenu un responsable des Verts de la région Rhône-Alpes. Un ancien porte-parole national du mouvement, M. François Berthout, s'est même félicité du divorce existant entre les Verts et les intellectuels, puisque ceux-ci, dans le passé, ont *« cautionné successivement le fascisme et le stalinisme »*.

Au plus haut niveau de la hiérarchie du mouvement, certains s'interrogent encore sur ce qui demeure l'une des finalités d'un parti politique : la prise de pouvoir. M. Jean-Louis Vidal, conseiller de Paris et ancien directeur de campagne de M. Waechter, a recommandé ainsi à ses amis de *« ne pas avoir trop soif de participer à un exécutif, si cela doit conduire à brouiller le message des écologistes »*. A l'inverse, et pour mieux préparer une participation au pouvoir, l'un des principaux animateurs de la minorité, M. Yves Cochet, ancien député européen, a soutenu qu'il y a *« urgence »* à aller *« discuter avec le CNPF, l'état-major des armées ou les directions des grandes entreprises publiques »* pour savoir ce que les uns et les autres feraient si les écologistes étaient, un jour prochain, en situation d'accéder au pouvoir.

Pour M. Waechter, l'utilité politique du mouvement qu'il anime est d'autant moins contestable que les formations de gauche comme de droite sont de plus en plus enclines à *« tenir un discours parallèle sur la protection de la nature et sur la nécessité de la croissance »*. L'écologisme, explique en substance le plus « environnementaliste » des dirigeants verts, ne consiste pas à ajouter une dose de souci de l'environnement dans la gestion du territoire. C'est, d'abord, la mise en cause des grands équilibres planétaires entre le Nord et le Sud et l'affirmation que les pays nantis doivent enfin commencer à restreindre leur consommation pour favoriser les besoins les plus immédiats des citoyens du tiers ou du quart-monde.

JEAN-LOUIS SAUX

□ **Le Forum progressiste est *« intéressé »* par la nomination de M. Fabius.** – Ancien membre du comité central du PCF, dont il avait été exclu en 1988, M. Claude Llabres, animateur du Forum progressiste, qui regroupe d'anciens communistes, a déclaré, jeudi 9 janvier : *« Que la force dominante à gauche soit pilotée par un homme qui affiche sa volonté d'une double rénovation, celle du Parti socialiste et celle de la gauche, suscite l'intérêt des progressistes. Pour une gauche rénovée, refondée, rassemblée, nous sommes disponibles. »*

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

La modernité dans le rétroviseur

En cas de panne, pas de panique : il faut voir. Voir ce qui ne va pas et en déceler les raisons, lesquelles, dans le mécanisme complexe et ancien d'une société, peuvent être multiples. *La méthode sera, en l'occurrence*, appliquée à la France, ou plutôt à la société française, qui, selon *Laurent Joffrin*, directeur de la rédaction du *Nouvel Observateur*, est en panne de modernité. Elle serait même saisie par *« un irrésistible retour à l'archaïsme »*, en train, en dépit d'efforts méritoires, *« de rater sa modernisation »*.

Son *diagnostic, Laurent Joffrin* le fonde sur une série d'observations et de jugements qu'il livre dans un essai propre à faire grincer les dents, car il s'intitule *la Régression française*. S'agissant d'un travail délibérément critique, d'une tentative pour secouer la morosité quiète dont paraît s'accommoder la classe politique, l'auteur ne prétend pas trier scrupuleusement le bon grain de l'ivraie : il focalise son attention sur celle-ci dans la mesure où elle *prend, de son point de vue, le* dessus sur celui-là. Au service de cette démarche polémique, il aligne les faits et les éléments de réflexion susceptibles de la justifier (ils existent, et en grand nombre) et il use avec bonheur d'une écriture vive où les formules font mouche.

Ce ne sont pas les protagonistes du jeu politique et social, bien qu'ils soient au premier chef responsables, qui constituent sa cible principale, mais leurs idées et, plus fréquemment encore, leur absence d'idées. La plupart d'entre eux ne sont évoqués qu'à titre d'*illustration, le seul à tirer son* épingle du jeu étant Jacques Delors, parce qu'il incarne, selon l'auteur, *« une république du Citoyen »* et qu'il est *« moderne quand les autres sont post-modernes »*. Un traitement spécial est également réservé à l'archevêque de Paris, Jean-Marie Lustiger, mais c'est pour lui reprocher un discours ambigu, *« mélange d'apparente modernité et de retour en arrière »*, dans la lignée de ceux du pape Jean-Paul *II et du cardinal Ratzinger*.

Si la France risque de rater son installation dans la modernité, malgré de réelles tentatives de modernisation, c'est parce qu'elle continue de vivre sur le mode féodal. De ce point de vue, le bonapartisme moderne du gaullisme, le *libéralisme bon teint du giscar*disme et le socialisme mitterrandien ont, explique Laurent Joffrin, suivi *la* même pente monarchique. La gauche, constate l'auteur, n'a pas limité la monarchie dans ce régime de monarchie républicaine dont elle a endossé les atours, et c'est parce que ce système féodal a été maintenu que *« la politique n'est plus respectée »*.

Laurent Joffrin estime que la société civile, dont on fait si grand cas, est devenue fort incivile en s'établissant sur trois nouveaux ordres, les nantis de la nouvelle noblesse, les exclus et, entre les deux, la galaxie des classes moyennes. *« Contrairement à leur légende, les années 80 n'ont mis en vedette que deux nouveaux acteurs sociaux : les nouveaux riches, les nouveaux pauvres »*, note-t-il. Le déclin des grands systèmes idéologiques a ouvert la voie, faute de solution de remplacement, à la fascination du passé (on commémore à tour de bras), à *un néo-conservatisme qu'expri*ment plus ou moins consciemment les Verts, au rejet de la raison au profit de l'irrationnel et de l'émotion – l'Eglise catholique n'échappant pas à cette dérive – à la montée du communautarisme *« qui fait passer la loi communautaire particulière avant la loi française »*.

Un laisser-aller comparable, souvent encouragé, a, sous l'apparence de modernisations parfois bienvenues, permis d'instaurer le règne du capitalisme financier *« qui s'est traduit par une régression spectaculaire de la morale publique »*. Ce n'est pas tant l'énormité des affaires et autres scandales *qui* inquiète l'auteur que le climat de complicité indispensable à leur floraison. Le syndicalisme a payé ses erreurs d'un indéniable déclin, dont on aurait tort de se réjouir car *« le recul syndical a été celui de l'ensemble des salariés »*. Laurent Joffrin ne se fait guère d'*illusions sur la notion de* culture d'entreprise, qui est surtout celle du patron, et sur la solidité des coordinations spontanées et éphémères de salariés en *colère car, à ses yeux, elles sont* au syndicat *« ce que le Kleenex est au mouchoir »*. Et il conclut sur ce point : *« Ce n'est pas l'individualisme des salariés qui triomphe, c'est le tribalisme professionnel. »*

Le même genre d'errements a, selon l'auteur, conduit la France vers la société de l'individu au lieu de la mener vers la démocratie du *citoyen, aux dépens, notamment*, des grandes fonctions de l'Etat qu'il s'agirait plutôt de restaurer (ce qui n'exclurait pas leur modernisation) : la justice, la police, *l'éducation, la protection sociale*. C'est donc la démocratie elle-même, parce qu'elle subit l'érosion des temps ordinaires, qu'il convient de régénérer. Laurent Joffrin a quelques suggestions à faire à ce sujet et, surtout, quelques valeurs de base à rappeler : la *raison, le civisme, la morale, le* rêve, l'audace d'anticiper l'Histoire, sur lesquelles se fonde la démocratie. Sans doute faut-il les remettre à l'ordre du jour s'il est vrai que la France est en panne de projet politique.

► *La Régression française*, par Laurent Joffrin. Seuil, 295 p., 120 francs.

Le Monde

HEURES LOCALES

Les sapeurs-pompiers quittent les villages

Le projet de départementalisation enlèverait aux communes une partie de leur pouvoir et obligerait les conseils généraux à prendre en charge les services d'incendie et de secours

MELUN

de notre envoyé spécial

EN remettant, le 17 décembre dernier, la médaille d'argent de première classe aux sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne, M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur, récompensait d'abord le *« comportement exemplaire »* des soldats du feu de ce département. Le 17 octobre 1991, après la catastrophe ferroviaire de Melun, ils ont montré, encore une fois, *« leur courage et leur dévouement »* : des qualités dont ils avaient fait preuve dans la lutte contre les feux de forêt du Sud-Est ces dernières années, en Bretagne après la tempête de 1987, en Guadeloupe après le cyclone « Hugo » en 1989, comme en Arménie après le tremblement de terre.

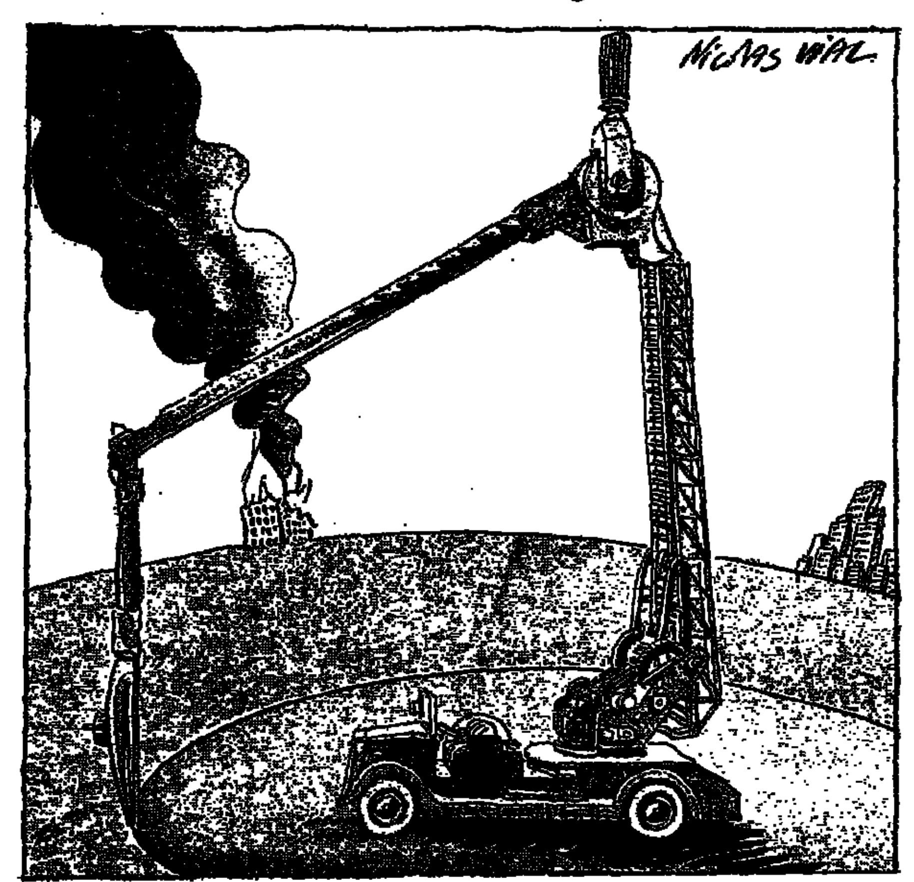
Mais le ministre de l'intérieur avait aussi à cœur de féliciter le corps de sapeurs-pompiers le plus départementalisé de France. Car au printemps, lors de l'examen par le Sénat des lois de décentralisation, le projet d'une départementalisation obligatoire des services d'incendie et de secours risque de provoquer la même hostilité des sénateurs qu'en première lecture. Proposé par M. Jean-Jacques Hyest, député UDF de Seine-et-Marne, cet amendement, que soutient le gouvernement, peut bouleverser l'organisation des corps de sapeurs-pompiers dans plus de la moitié des départements français.

Un système plus efficace

En Seine-et-Marne, un corps unique existe depuis 1978 ; les corps communaux ont été dissous en 1982. L'ancien président du conseil général, M. Etienne Dailly, avait décidé en 1967 de réorganiser les services du département. Les difficultés à maîtriser d'importants incendies dans la forêt de Fontainebleau venaient de montrer les lacunes dans l'organisation des secours. Après avoir lancé un plan d'équipement en matériel des corps de sapeurs-pompiers, le conseil général avait mis en place un encadrement de professionnels.

Aujourd'hui, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Seine-et-Marne regroupe 9 compagnies, 52 centres d'intervention, soit 800 sapeurs-pompiers professionnels, 1 100 volontaires et 80 médecins, équipés de 600 véhicules. Une centaine d'agents techniques et administratifs participent à la maintenance du matériel et à la gestion de l'ensemble du personnel. Des chiffres à la mesure d'un département qui couvre la moitié de l'Ile-de-France et où les établissements à haut risque sont nombreux. Un département qui va bientôt connaître, avec l'ouverture du parc Euro Disney, la création de l'équivalent d'une ville de 200 000 habitants, qui va nécessiter la création d'un centre de secours de quatre-vingt-dix pompiers.

A Melun, dans la salle de commandement équipée d'ordinateurs, le colonel Henri Plat, directeur du SDIS de Seine-et-Marne, vante avec conviction l'intérêt d'une telle organisation : *« Tout est fait ici pour gagner du temps et améliorer notre efficacité. »* Les appels au 18 sont centralisés dans cette salle, où plusieurs opérateurs contrôlent en permanence les effectifs et le matériel disponibles. Selon la nature de l'intervention, les spécialistes les plus proches sont envoyés sur place. Grâce à des cartes détaillées, mises à jour par le service intégré du SDIS, ces équipes connaissent immédiatement le meilleur itinéraire et l'environnement exact du lieu du sinistre.



Des unités spécialisées (plongeurs, risques nucléaires...) ont été créées. Le SDIS participe également à la mise au point de matériels (barges, camions-grues) dont certains, comme un camion-porteur équipé de trois cellules différentes, ont permis de réaliser de substantielles économies d'investissement. Le budget du SDIS est de 360 millions de francs pour l'année 1992. La subvention du département correspond à 87 % de cette somme, ce qui représente plus de 8 % du budget de fonctionnement du conseil général. Le reste des dépenses est couvert par une taxe annuelle de 28 francs par habitant. M. Hyest, vice-président du conseil général, souligne à ce propos que *« la ville de Melun paierait 20 millions de francs au lieu de 1 million de francs actuellement si elle avait son propre service d'incendie et de secours »*.

La départementalisation a permis de résoudre le problème que pose l'organisation actuelle des services de secours telle qu'elle est fixée par le code des communes. Celles-ci ne sont pas tenues, sauf si elles font partie d'un district, à financer les dépenses d'un centre créé en dehors d'elles. Par contre, les SDIS, qui sont des établissements publics départementaux avec une autonomie de gestion comparable à celle des hôpitaux, ont pouvoir de décider leur mode de financement. Leur conseil d'administration, à la tête duquel se trouve le président du conseil général et où siègent le préfet, des conseillers généraux et des représentants des maires et des sapeurs-pompiers, vote une taxe de capitation.

Le Loiret dans l'opposition

Certains départements se refusent à modifier l'organisation traditionnelle de leurs services d'incendie et de secours. Le Loiret, qui fait partie de ces opposants à toute départementalisation, compte pourtant parmi ses édiles le secrétaire d'Etat aux collectivités locales. M. Jean-Pierre Sueur, maire d'Orléans, a déjà mis en place au sein du SIVOM de dix-huit communes et de 250 000 habitants qu'il préside un groupement intercommunal de sapeurs-pompiers. Depuis un an, dix communes du SIVOM ont choisi d'intégrer leurs services de secours au sein du corps intégré des sapeurs-pompiers de l'agglomération d'Orléans (CISPAO). *« Les charges des communes vont s'accroître, mais la sécurité est à ce prix »*, remarque M. Sueur. Tout en étant solidaire du gouvernement sur l'amendement Hyest, il ne souhaite pas que l'on impose un mode d'organisation à son département.

Le système actuel donne satisfaction à M. Kléber Malecot (UDF), dont les fenêtres du bureau de la présidence du conseil général donnent sur la caserne des sapeurs-pompiers d'Orléans. *« Dans le Loiret, les brigades participent à la vie des communes : elles animent les fêtes locales, la qualité de leur matériel témoigne de l'engagement des élus. Cette tradition explique que les maires sont très attachés au système actuel. »* Ils sont 3 000 volontaires, dont plus de 2 000 participent aux exercices de fin de semaine, à constituer, avec 243 professionnels, 86 médecins et 5 pharmaciens, les effectifs des 210 corps de sapeurs-pompiers dans les 334 communes du département. Avec dix-sept personnes, secrétaires et mécanos compris, le SDIS du Loiret est réduit à sa plus simple expression, et l'on y regrette *« un manque de moyens qui pourrait être préjudiciable en cas de coup dur »*.

Le pouvoir des maires

Le sénateur Malecot souligne que son département ne consacre qu'à peine plus de 1,5 % de son budget de fonctionnement aux services d'incendie et de secours : *« Nous avons dépensé 48 millions de francs en cinq ans pour l'achat de matériel. Nous participons à hauteur de 30 % à la construction de nouveaux centres de secours. Mais nous ne voulons pas nous substituer aux communes. »* Il est largement appuyé dans cette démarche par le capitaine Jacques Nioche, chef du centre de secours d'Olivet, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers : *« Cela n'intéresserait plus les volontaires d'être des pions dans un système centralisé. »*

En Seine-et-Marne, où le nombre de volontaires est resté stable d'un système à l'autre, les responsables reconnaissent cependant que ceux-ci sont aujourd'hui mieux informés et prêts à s'engager sur leur disponibilité. La départementalisation n'a pas complètement supprimé certains petits corps communaux. Ces corps de première intervention peuvent déloger un nid de guêpes, dépanner un camion embourbé, transporter un malade, voire poser des guirlandes de Noël : tâches que n'assure plus le corps départemental.

Le gouvernement devra donc convaincre les irréductibles que non seulement la départementalisation n'enlève aucun droit aux maires, qui gardent leur pouvoir de police, mais qu'elle permet des économies, grâce à une rationalisation des moyens, et entraîne une meilleure répartition de la dépense. Le coût global de la sécurité augmente dans un système départementalisé, mais le développement des agglomérations et l'apparition de nouveaux risques, liés aux modes de transport et aux nouvelles sources d'énergie, imposent ce surcoût. La Fédération française des sapeurs-pompiers, qui regroupe presque tous les professionnels et les volontaires, l'a bien compris. Après avoir tergiversé devant les réticences de la base et de certains chefs de corps peu soucieux de se voir attribuer de nouvelles responsabilités sans compensation financière, elle défend aujourd'hui le projet de départementalisation. Son président, le colonel Janvier, résume le problème en ces termes : *« Les risques modernes ont dépassé les frontières de la commune. »*

C. de C.

Des Saussaies à Laon

DANS l'immeuble bourgeois de la direction générale des collectivités locales, place des Saussaies – là où flottent encore, entre lois et décrets, les souvenirs musicaux d'Emmanuel Chabrier et de Francis Poulenc, – 1992 n'aura pas commencé au son d'une sonate enjouée. C'est plutôt la mélopée languissante du blues qui tourbillonne autour des dossiers des deux cent trente fonctionnaires qui, tous les jours, rédigent et font appliquer les textes de la décentralisation.

Il faut appeler un chat un chat : leur « patron » Pierre-René Lemas a en effet été « débarqué » lors du conseil des ministres de rentrée, le 3 janvier. Non qu'il s'agisse d'une disgrâce, bien sûr, prononcée contre ce haut fonctionnaire d'une sensibilité socialiste qu'il n'a jamais cachée. Mais d'une mise à l'écart, oui.

La procédure qui consiste à écarter de son poste (prestigieux) un haut fonctionnaire sans désigner concomitamment son successeur ne constitue pas, de la part du pouvoir, un signe particulier de considération. Circonstance aggravante : M. Pierre-René Lemas a été nommé préfet de l'Aisne, un département « moyen » qui ne saurait s'enorgueillir ni du poids économique d'un Pas-de-Calais ou d'un Haut-Rhin, ni du prestige administratif d'un département de la couronne parisienne. Et Laon n'est pas non plus une préfecture de région. Cet, encore jeune, ancien élève de l'ENA – quarante ans – devra s'en consoler en se voyant promu du corps des administrateurs civils à celui, toujours envié dans les allées du pouvoir, de la « préfectorale ».

Hommage discret

Arrivé au ministère de l'intérieur avec Gaston Defferre en 1983, il aura contribué, pas à pas, à toute l'élaboration et la mise en œuvre de ce qui fut annoncé comme la plus grande réforme du premier septennat de M. Mitterrand : la décentralisation. Proche de M. Pierre Joxe, excellent technicien des finances et de la fiscalité et fin négociateur avec les élus et les syndicats de la fonction publique territoriale, il avait, même pendant la parenthèse de la cohabitation (1986-1988) continué à définir la politique de la décentralisation... dans une sous-direction du ministère des DOM-TOM. Consécration le 26 janvier 1989 : M. Pierre Joxe, alors ministre de l'intérieur, le nomme directeur général des collectivités locales, donc grand ordonnateur des réformes en cours et à venir relatives à la fiscalité, aux dotations de solidarité pour les banlieues, départements et villages pauvres, au nouveau statut des professeurs de musique, à la coopération entre communes (sujet tabou !), à l'exercice du mandat des élus locaux et à la moralisation de leurs indemnités. Pour les seconder au moment où les parlementaires examinent en session extraordinaire plusieurs projets de loi, MM. Marchand et Sueur lui ont d'ailleurs demandé de jouer, quelques jours encore, les prolongations. Hommage discret des politiques à la compétence, devenue agaçante, du fonctionnaire...

Contrairement à ses prédécesseurs (l'un est devenu banquier, l'autre patron de télévision, le troisième contrôleur financier d'un ministère) M. Pierre-René Lemas continue sa carrière en province. Cette décentralisation qu'il a « fabriquée » dans les bureaux parisiens, il va la vivre, au nom du gouvernement, au contact d'élus locaux particulièrement compétents et exigeants, en terre picarde. Comment rêver, sans changer de route, meilleure formation professionnelle ? Et comment ne pas citer Jaurès : *« C'est en allant vers la mer que le fleuve est fidèle à sa source. »* ?

FRANÇOIS GROSRICHARD

« Des états généraux de la sécurité civile auront lieu cette année »

Dans un entretien au « Monde », M. Marchand exprime son souhait d'engager un large débat sur la place du volontariat

« Pour quelles raisons soutenez-vous l'amendement de M. Hyest sur la départementalisation des services d'incendie et de secours ?

– J'attends de cette départementalisation une meilleure gestion des moyens, et d'abord des moyens humains, et aussi une amélioration de l'efficacité opérationnelle des dispositifs. Dans un service départemental fort et structuré, le directeur départemental dispose des outils nécessaires pour assurer la coordination des moyens dans son département.

S'agissant d'une compétence actuellement partagée entre les communes et les départements, je n'ai pas souhaité déposer moi-même un projet de loi sur la généralisation de la départementalisation sans avoir engagé au préalable une concertation avec les élus et les sapeurs-pompiers. M. Hyest a pris l'initiative de porter ce débat devant le Parlement à l'occasion de l'examen de mon projet de loi relatif à l'administration territoriale de la République. J'ai décidé de soutenir son amendement dans la mesure où la concertation que j'ai engagée l'année dernière est désormais bien avancée.

– Dans quel délai souhaitez-vous que cette départementalisation devienne obligatoire ?

– Une vingtaine de départements seulement ont procédé à cette réforme. C'est insuffisant et il fallait accélérer ce processus. Si l'amendement de M. Hyest est voté au cours de la session extraordinaire de janvier, la départementalisation entrera en vigueur à partir du 1er janvier 1993.

– Quel financement proposez-vous pour prendre en charge les dépenses supplémentaires que cette départementalisation ne manquera pas d'entraîner ?

– Le financement des services d'incendie et de secours est, selon la loi, à la charge des collectivités locales. Il n'y a encore aucune raison pour que la départementalisation modifie ce principe ; elle conduira d'ailleurs à un partage plus équitable des financements entre les collectivités locales.

Si l'Etat ne subventionne que de façon limitée les services d'incendie et de secours, cela ne signifie évidemment pas qu'il ne participe pas au financement de la sécurité civile. Il a en charge tous les moyens de renforts nationaux, et en particulier les unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, le service du déminage et les moyens aériens, qui représentent une charge très lourde. Je vous rappelle, par exemple, que le contrat d'achat de douze nouveaux Canadair, que j'ai signé en octobre dernier, s'élève à 1,5 milliard de francs.

Concertation avec les employeurs

– Malgré les mesures récemment adoptées pour la protection sociale des sapeurs-pompiers, on assiste à une crise du recrutement des volontaires. Pensez-vous que l'on puisse inverser cette tendance ?

– On ne peut pas parler d'une crise générale du recrutement, mais il est vrai que des difficultés commencent à apparaître dans certains départements, notamment ruraux.

J'ai engagé deux grandes réformes pour favoriser le volontariat. La première, qui vient d'être adoptée, c'est la protection sociale des 210 000 sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu en service (*le Monde* daté 5-6 janvier). La deuxième concerne la disponibilité pour la formation comme pour les interventions. Je prépare actuellement, avec le ministre de la fonction publique, des dispositions relatives à la disponibilité des fonctionnaires de l'Etat, qui doit montrer l'exemple. Puis, sur cette base, j'engagerai la concertation avec les élus locaux et les employeurs privés pour que tous les sapeurs-pompiers volontaires bénéficient d'un droit à la disponibilité.

– En raison du temps de formation nécessaire pour les appelés, la réduction du service national va poser des problèmes pour utiliser de façon efficace les appelés dans les casernes de sapeurs-pompiers, peut-on envisager des aménagements pour le service national dans la sécurité civile ?

– Déjà plus de 200 jeunes font leur service dans le corps de sapeurs-pompiers. La réforme qui vient elle aussi d'être votée généralise ce service en l'alignant sur le service civil des policiers auxiliaires. Je pense sensibiliser ainsi des jeunes aux questions de sécurité civile et les inciter à devenir ensuite sapeurs-pompiers volontaires. Ce service ne peut être plus long que dans la police ou la gendarmerie pour intéresser des jeunes.

– Estimez-vous nécessaire aujourd'hui, alors que les risques ont changé, d'envisager une réflexion approfondie au niveau national sur les problèmes de sécurité civile ?

– Il est effectivement tout à fait nécessaire d'engager un vaste débat national sur l'évolution de la sécurité civile dans les prochaines années. C'est pourquoi j'ai décidé d'organiser en 1992 des états généraux de la sécurité civile, qui permettront à tous les partenaires concernés de donner leur avis sur notre organisation et nos structures. En particulier, je souhaite que soit débattues la question des rôles respectifs de l'Etat, des collectivités locales et des entreprises en matière de sécurité civile, et la place du volontariat dans notre dispositif.

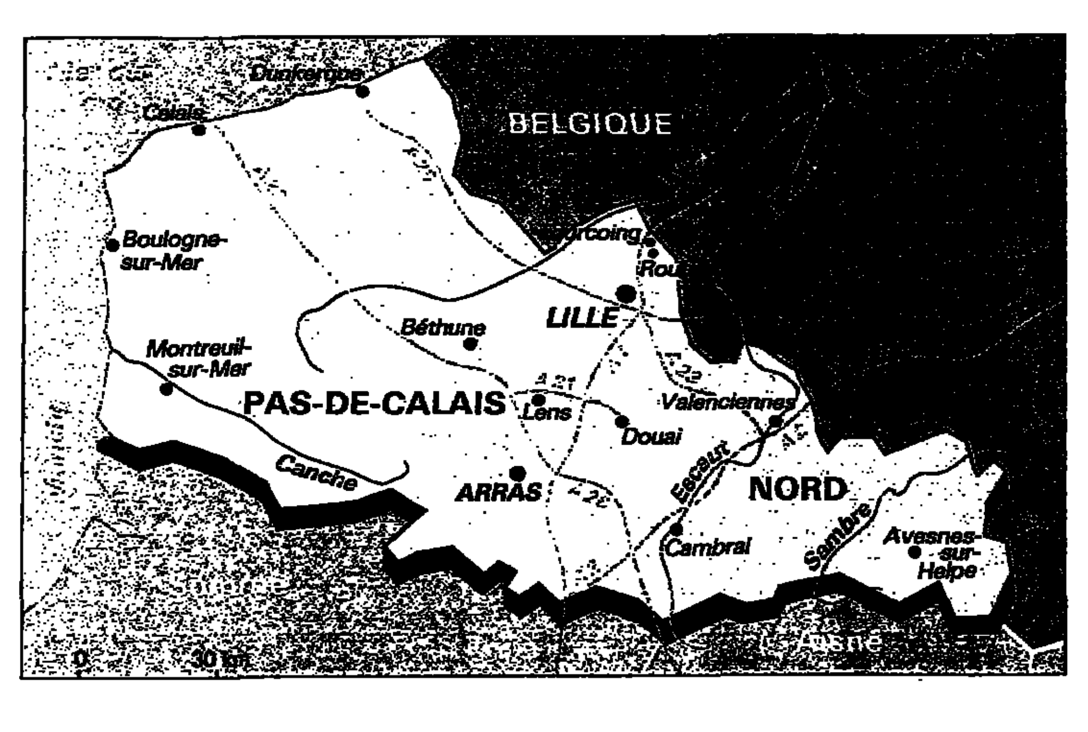
Ce débat sera, dans une première phase, décentralisé dans chaque département. Puis je présiderai moi-même une synthèse nationale. Cette grande consultation marquera un nouvel élan dans la politique de modernisation de la sécurité civile que je mène depuis un an et demi.

Propos recueillis par
CHRISTOPHE DE CHENAY

UN TOUR DE FRANCE DES REGIONS

NORD - PAS-DE-CALAIS : la tra

Préfecture :
Lille
Départements :
Nord
(préfecture : Lille)
Pas-de-Calais
(préfecture : Arras)
Superficie :
12 377 km²
Population :
3 965 058 habitants
Principales agglomérations :
Lille
(959 433 habitants)
Valenciennes
(338 528 habitants)
Lens
(323 208 habitants)



Il n'est pas facile de décider les investisseurs à venir s'installer dans un pays marqué par la couleur du charbon, pas aisé de leur expliquer les qualités d'une population qui mérite d'être respectée

LES gens du Nord sont confrontés à un problème métaphysique. Comment se servir du passé pour effacer le passé ? Rester soi pour ne plus l'être ? Se fier à une tradition et s'en prévaloir pour la faire oublier ? Renoncer à ce qui n'est plus, mais en garder le souvenir afin de croire à ce qui n'est pas encore ? Ou bien prendre l'histoire à son piège en allant puiser dans son fonds plus ancien l'espoir de remplacer ce qu'elle a aboli ? Dans ces Flandres où le Zénon de Marguerite Yourcenar découvrait en lui-même le vrai *« œuvre au noir »* d'où sortait l'or de sa vie, on ne cherche plus au-dehors le secret de la transmutation, la pierre philosophale qui ressusciterait les centaines de milliers d'emplois perdus dans les mines, les aciéries, les filatures et les chantiers navals. *« En 1840, je vous aurais dit que du charbon naîtrait l'industrie, mais aujourd'hui, il n'y a pas de prédéterminisme »*, dit M. Michel Delebarre, maire de Dunkerque et ministre de la ville, lorsqu'il réfléchit sur le développement de sa région.

Il faut gérer une transition vers on ne sait trop quoi. Cela fait presque trente ans que l'Etat puis les élus placés aux commandes par la décentralisation s'y essaient. Il a fallu admettre, au fil des ans, que le charbon, c'était bientôt fini – et, aujourd'hui, complètement et définitivement terminé ; que l'acier, c'était presque fini ; que le textile ne survivrait qu'au prix de coupes claires et d'une modernisation à marche forcée ; que la construction navale était morte. On a vu des usines se vider, des hectares de friches industrielles rouiller l'horizon, des HLM peuplées de chômeurs se délabrer, le silence se faire dans le bassin minier, parmi les cités habitées seulement par des retraités ou des veuves. Les jeunes qui, auparavant, commençaient à travailler sitôt passé l'âge scolaire ne trouvaient plus d'emploi. Dans l'Avesnois, dans le bassin de la Sambre, à Valenciennes, à Calais, mais aussi à Roubaix et dans certains quartiers de Lille, la misère s'est installée.

L'espoir déçu du tertiaire

C'était un monde qui disparaissait, et la première pensée était de le reconstituer. Dès les années 60, l'automobile et ses activités annexes étaient censées remplacer à l'identique les postes de travail disparus. D'autres usines prenaient la place des usines désaffectées, d'autres emplois peu qualifiés étaient offerts, mais le tonneau des Danaïdes, dans les années 70, s'est mis à se vider plus vite qu'il ne s'emplissait. Il a fallu – ce fut l'apprentissage de la décennie suivante – faire son deuil d'une géographie économique décidément périmée. Le pouvoir donné aux élus par les lois de 1982 les a amenés à chercher, alors, une stratégie de développement capable de susciter une activité comparable à celle que l'industrialisation du dix-neuvième siècle avait produite. Plus d'usines, mais des bureaux, des entrepôts, des garages, des commerces : M. Pierre Mauroy ne jurait que par le tertiaire. Les résultats, loin d'être négligeables, n'ont pas été à la hauteur des espoirs placés dans cette reconversion pourtant radicale.

Un chemin semé d'embûches pour M. Delebarre

Conserver au parti socialiste la présidence de la région sera plus difficile que de le maintenir à la tête des conseils généraux

LA précision n'est peut-être pas inutile : M. Michel Delebarre n'est pas président du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais. Il est ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Il est maire de Dunkerque. Il est, même, vice-président du conseil régional, chargé de la formation. Président, non. Il doit encore le devenir, si les électeurs le veulent bien, parce que les hiérarques socialistes, eux, lorsque la décision leur revenait il y a trois ans, ne l'ont pas voulu.

Aujourd'hui, le président – sortant – est M. Noël Josèphe. Son nom est moins connu à Paris que celui de M. Delebarre, mais c'est ainsi. Elu président, en 1986, en vertu d'une règle d'alternance instaurée au sein du groupe socialiste entre les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Josèphe n'a pas donné sa démission en 1989, comme il aurait dû le faire selon la même règle, afin de permettre à M. Delebarre de prendre sa place.

Une vieille histoire

Les socialistes du Pas-de-Calais, inspirés par leur premier secrétaire, M. Daniel Percheron, ont trouvé toutes sortes de prétextes pour ne pas lâcher ce qu'ils tenaient. Les socialistes du Nord en étaient indignés ou, du moins, étaient censés l'être, car tous ne trouvaient pas mauvais que le « dauphin » de M. Pierre Mauroy dût patienter et, finalement, se mettre en devoir de conquérir dans les urnes ce que les rapports de forces internes ne lui ont pas permis d'obtenir.

Entre le Nord et le Pas-de-Calais, c'est une vieille histoire, que M. Percheron connaît bien et dont il sait se servir. Le Pas-de-Calais minier et rural se sent méprisé par le Nord urbain et industriel. La fédération socialiste du Pas-de-Calais, fière de succès électoraux inégalés, supporte mal la prééminence des dirigeants du Nord et, particulièrement, la place occupée depuis vingt ans dans les affaires nationales du parti et de la gauche par M. Mauroy. Les socialistes du Pas-de-Calais n'étaient pas mécontents, il y a trois ans, de damer le pion au maire de Lille et à son ancien directeur de cabinet, M. Delebarre, selon toute vraisemblance promis à lui succéder comme « patron » de la région. Et ce n'est peut-être pas fini.

La méfiance du Pas-de-Calais

Quand on évoque ses difficultés passées avec le Pas-de-Calais, quand on lui demande s'il ne craint pas qu'il y en ait d'autres, l'agacement pointe chez le maire de Dunkerque. *« Les choses sont claires,* assure-t-il. *Ecoutez, j'ai quarante-cinq ans, la plus grande expérience, les fonctions politiques les plus importantes. Alors... »* Apparemment, les choses sont claires, en effet : M. Delebarre est le candidat de tous les socialistes de la région à la présidence du conseil régional. On ne voit pas comment il pourrait en être autrement. Et, si les électeurs en conviennent, l'homme du Nord qu'est M. Delebarre aux yeux de l'opinion, à l'extérieur comme à l'intérieur de la région, accédera aux fonctions correspondant à son image et à sa compétence.

Encore lui faudra-t-il, pour y parvenir, être l'homme du Nord et du Pas-de-Calais, dont les responsables socialistes comptent bien faire valoir, si leurs prévisions se vérifient, qu'ils auront plus d'élus que leurs voisins à l'assemblée régionale. Pour le moment, ils enregistrent, avec toute l'attention qu'on imagine, les gestes de M. Delebarre à leur endroit. Le choix de Dunkerque, par exemple, pour le siège de l'université du littoral, répartie entre cette ville, Calais et Boulogne, est considéré comme une mauvaise manière vis-à-vis du Pas-de-Calais, qui serait ainsi spolié de la deuxième université qu'on lui avait promise.

Curieusement, l'attribution du siège à Dunkerque ne fait pas hurler ses voisines. *« Je n'ai jamais pensé qu'il serait ailleurs,* dit M. Guy Lengagne, député (PS), ancien maire de Boulogne et ancien ministre de la mer. *Cela n'a pas d'importance. Ce qui compte, ce n'est pas l'administration, mais les enseignements et, surtout, les enseignants. »* Même réaction de M. Jean-Jacques Barthe, le maire (PC) de Calais. *« J'aurais mieux aimé que le siège soit à Calais, mais cela n'a pas beaucoup d'importance,* déclare-t-il. *Je suis assez content d'avoir le pôle scientifique et technique. »* Les dirigeants de la fédération socialiste ne l'entendent pas de cette oreille. M. Percheron : *« On nous a volé une université. Cherchez le coupable. »* M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat à la défense, maire de Béthune : *« Michel a fait une erreur. »* M. Jean-Pierre Kucheida, député, maire de Liévin : *« C'est un accroc sérieux. »* L'opposition aurait tort de se priver. *« Ce sera un des axes de la campagne »*, prévient M. Philippe Vasseur, député (UDF-PR).

Comme l'observe M. Mellick, il faut que M. Delebarre *« soit élu dans le Nord »*. Non pas élu conseiller régional – cela va sans dire, – mais élu président, consacré pour cette fonction par une victoire indiscutable. Ce ne sera pas facile. La perte de crédit de la gauche, nationalement, se répercute dans cette région, où elle est depuis longtemps chez elle. Ici aussi, le pouvoir use, et s'use. Le ministre de la ville ne peut pas être tenu pour responsable du fonctionnement du conseil régional, réputé défectueux et dispendieux, mais il ne peut pas non plus jouer ouvertement la carte du renouveau, car les élus socialistes ne lui pardonneraient pas de manquer, si peu que ce soit, à la solidarité de gestion qui les lie aux yeux des électeurs.

Guère menacée dans les assemblées départementales, où elle devrait être aidée par la création de nouveaux cantons – neuf dans le Pas-de-Calais, qui en comptait déjà soixante-huit, et trois dans le Nord, qui passe à soixante-dix-neuf, – la gauche appréhende le scrutin proportionnel qui désignera l'assemblée régionale. Les communistes, dont l'audience est supérieure à leur moyenne nationale, ne tarissent pas de critiques sur la gestion de la région, à laquelle ils refusent de s'associer. *« Nous voulons une politique de gauche, pas une majorité de gauche »*, souligne M. Alain Bocquet, député du Nord et premier secrétaire de la fédération communiste, en s'étonnant que *« M. Delebarre ne parle pas du PCF ». « Nous ne nous considérons pas comme une force d'appoint ! »*, rappelle-t-il.

Les ambiguïtés de M. Borloo

Pourtant, aucune formation politique ne pouvant espérer obtenir la majorité absolue des sièges, le problème se posera en termes de majorités relatives et de... forces d'appoint. A l'exception du Front national, dont le secrétaire général, M. Carl Lang, a décidé de prendre la tête du combat régional, personne n'est exclu des supputations des uns et des autres. L'interrogation principale porte sur l'orientation de M. Jean-Marie Borloo, le maire de Valenciennes, élu au Parlement européen sur la liste de Mme Simone Veil, en 1989, et qui a annoncé la présentation d'une liste dans chaque département. Très sévère pour les socialistes, dont il veut combattre la *« machine »*, le conseil juridique de M. Bernard Tapie se présente en challenger de M. Delebarre pour la présidence et seul capable – dans une région où le pouvoir économique n'a jamais trouvé de véritable relais politique – de promouvoir un autre projet de développement régional.

« L'entreprise de M. Borloo est parfaitement ambiguë », observe M. Jacques Legendre, maire (RPR) de Cambrai et chef de file de la liste de l'opposition parlementaire dans le Nord. C'est le moins que l'on puisse dire. Chassant à droite, mais ne fermant pas la porte à une liste commune avec M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé, M. Borloo, qui fut l'un des fondateurs de Génération-Ecologie, le mouvement de M. Brice Lalonde, paraît avoir en main plusieurs jeux possibles. Sa marge est cependant étroite, selon qu'il dépassera ou non les 10 % de suffrages, et la logique plaide plutôt pour son ralliement à une majorité que pour une alliance dont il serait le bénéficiaire.

L'inévitable négociation

Les Verts ne misent pas, en tout cas, sur un accord avec le maire de Valenciennes. Adjoint au maire de Lille, M. Guy Hascoët est naturellement soupçonné de pencher vers la gauche et d'être prêt à apporter le soutien des écologistes à M. Delebarre le moment venu, mais aucune rencontre n'a eu lieu officiellement avec le maire de Dunkerque, et les Verts prenent garde à entretenir aussi des contacts avec l'opposition. Ce qui est sûr, c'est que les socialistes devront négocier, que ce soit avec les communistes, avec les écologistes, avec M. Borloo ou avec tous ceux-là à la fois. M. Delebarre s'y prépare en annonçant que, comme il l'a fait avec succès à la mairie de Dunkerque, il recherchera *« le rassemblement le plus large »*. Il lui reste à en acquérir les moyens.

P. J.

Le conseil régional

Président : Noël Josèphe (PS).
19 PC ; 36 PS ; 3 MRG ; 23 RPR ; 8 CDS ; 9 UDF-PSD ; 2 CNI ; 8 FN ; 5 div. d.

Résultats des élections de 1986 par département.

NORD
(72 sièges)
Ins., 1 628 151 ; abst., 20,67 % ; suff. ex., 1 227 771.
LO : 2,16 % ; PC : 14,69 %, 11 élus ; PS-MRG : 30,13 %, 24 élus ; RPR : 21,76 %, 17 élus ; UDF : 14,21 %, 11 élus ; div. d. : 1,58 % ; FN : 11,84 %, 9 élus ; Verts : 3,59 %.

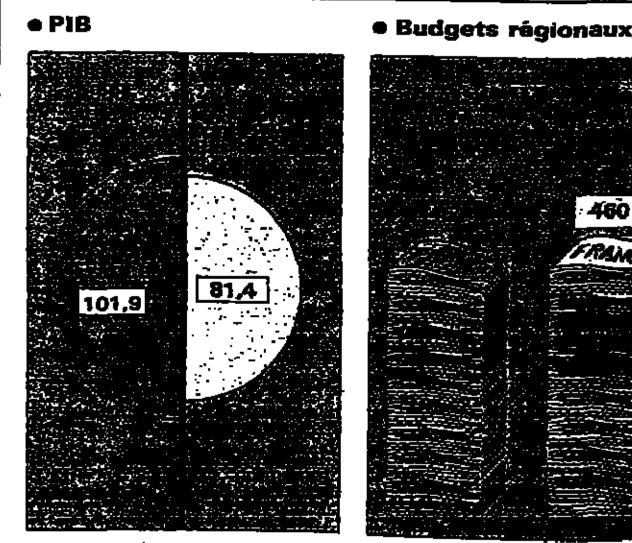
PAS-DE-CALAIS
(41 sièges)
Ins., 977 020 ; abst., 18,42 % ; suff. ex., 755 649.
PC : 17,02 %, 8 élus ; PS-MRG : 33,67 %, 15 élus ; RPR : 16,48 %, 7 élus ; UDF : 10,32 %, 4 élus ; div. d. : 9,40 %, 4 élus ; div. d. : 1,71 % ; FN : 7,53 % ; 3 élus ; Verts : 3,85 %.

La querelle des « zones d'entreprises »

LA crise de la construction navale avait amené le gouvernement de M. Jacques Chirac à demander et à obtenir de la Commission européenne, en 1987, la création de trois « zones d'entreprises », défiscalisées, dont une à Dunkerque, où l'installation de Coca-Cola et de Pechiney a montré les mérites de la formule. Les élus du bassin minier du Pas-de-Calais, le maire de Valenciennes et les élus de la Sambre souhaitent obtenir le même avantage. Chargé du dossier en tant que ministre de l'aménagement du territoire, M. Delebarre s'est heurté, à Bruxelles, comme il était prévisible, à l'opposition du commissaire chargé de la concurrence, Sir Leon Brittan.

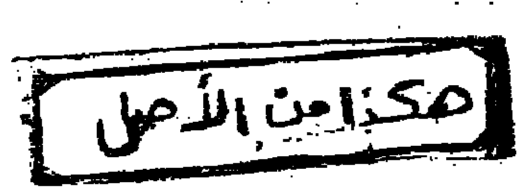
M. Delebarre espère parvenir, à défaut d'une franchise fiscale complète, à des statuts avantageux pour ces bassins d'emplois frappés par le chômage. Mais l'affaire a pris une dimension politique. Pour les socialistes du Pas-de-Calais, c'est, comme le dit M. Jean-Pierre Kucheida, le maire de Liévin, un *« élément très important »* du *« contrat »* qu'ils veulent discuter avec M. Delebarre avant de lui apporter leurs voix pour la présidence. Quant au maire de Valenciennes, M. Jean-Louis Borloo, il en fait un test de la sincérité du candidat du PS lorsqu'il préconise un développement régional équilibré.

TENDANCES



(Source : INSEE.)

(Source : ministère de l'Intérieur.)



CALAIS

ebarre

la transmutation

Il faut oublier sans perdre le fil; se souvenir qu'on fut une région industrielle pour devenir une région industrieuse; *« sortir de la période de conversion »*, dit M. Delebarre, période qui suppose l'omniprésente assistance de la puissance publique, et entrer dans celle de la création, où elle agit sur les infrastructures afin de procurer les conditions d'un développement qui dépend de chacun. Le « désenclavement » a progressé à grands pas. Avec 452 kilomètres d'autoroutes, un réseau ferroviaire dense, le canal à grand gabarit Lille-Valenciennes, la région n'était pas mal dotée. Vont s'y ajouter de nouvelles autoroutes – la rocade littorale, le doublement de l'A1, la liaison Boulogne-Paris – et, surtout, le TGV, qui, raccordé au tunnel sous la Manche et muni d'une vaste interconnexion à Lille, doit installer davantage encore le Nord sur la *« dorsale européenne »*, comme dit M. Daniel Percheron, vice-président (PS) du conseil régional, chargé des transports.

L'Europe des villes

Le commerce, les transports, c'est une vieille tradition des Flandres, qui se prennent à rêver d'un éternel retour, ici, de la vieille Europe des villes, des échanges et des foires, laborieuse, marchande, bigarrée et opulente, ouverte sur le monde, aimant son confort, et artiste. La région a bien commencé à se rendre aimable et à s'aimer sans plus de honte d'avoir eu les mains dans le cambouis, la figure noire et la tête dans un ciel enfumé. Elle a appris que sa richesse principale, avant même sa situation géographique, est sa population, venue d'un peu partout à la troisième ou quatrième génération, sans noble et antique patrimoine, mais consciente d'appartenir à un même univers, qui mérite d'être respecté. Certes, avec un chômage qui l'affecte à 12,5 % globalement et jusqu'à 20 % localement, elle est loin d'être sûre d'elle et de son pays. Certains partent, le plus souvent parmi les meilleurs, qui ont poussé leurs études et vont chercher fortune ailleurs. C'est, pourtant, un arrachement dans une région où les attaches familiales sont fortes, les liens sociaux et culturels solides. *« Ici, ceux qui deviennent fonctionnaires et sont nommés ailleurs n'ont de cesse de revenir »*, dit M. André Delelis, sénateur (PS), maire de Lens. Même dans le bassin minier! On finira par savoir que l'image d'un alignement d'usines et de corons dépourvus d'âme est sommaire, vision d'une capitale qui a longtemps considéré la région comme une arrière-cour où l'on relègue ce qu'on ne veut pas voir devant chez soi.

Deuxième activité : le tourisme !

Combien de temps faudra-t-il, cependant, pour que le Nord cesse d'être le « Nord » ? Pour qu'une équipe de télévision, lorsqu'on lui demande des images d'un quartier dégradé, en proie au chômage et à la délinquance, ne prenne pas aussitôt l'autoroute, direction Roubaix ? Pour que les Parisiens ne sourient plus avec l'air de qui n'est pas dupe devant le paradoxe d'affiches publicitaires vantant le Nord en montrant le littoral ensoleillé du Boulonnais ? Pour que les noms d'Arras, Douai ou Cambrai évoquent une architecture élégante et des rues animées plutôt que des cheminées d'usine ? Pour qu'on ne s'étonne plus d'apprendre que, malgré tout, si la première activité économique de cette région est aujourd'hui l'agro-alimentaire, la deuxième est... le tourisme ?

Ici comme ailleurs (voir l'article d'Alain Rollat sur Midi-Pyrénées dans *le Monde* daté 5-6 janvier), l'intitulé de la région et son blason servent de prétexte à l'expression de ses doutes. « Nord-Pas-de-Calais » sonne comme une rubrique administrative. Si ce n'est rien d'autre que le Nord plus le Pas-de-Calais, à quoi bon ? Si c'est davantage, alors quoi ? L'aire naturelle de la vie économique n'inclut-elle pas la Somme et l'Aisne, tandis que le troisième département de Picardie, l'Oise, est attiré, à l'évidence, sur une orbite parisienne ? Le symbole officiel, formé d'un beffroi et d'un cœur sur fond jaune, irrite M. Luc Doublet, président du club de chefs d'entreprise Gagnants. *« Qu'on nous mette donc du rouge, couleur de la passion et de l'action ! »*, propose-t-il. Et un slogan : *« Le Nord, c'est géant »*, parce que des géants, chaque ville ici a les siens, et que tout le monde a entendu parler des Géants du Nord.

Le Nord, c'est « géant », d'abord, parce que ses habitants sont connus pour être travailleurs. *« La productivité, ici, est supérieure de 10 % à ce qu'elle est dans le Midi »*, claironne M. Alain Chère, secrétaire général de la chambre de commerce d'Arras. Le maire de Valenciennes, M. Jean-Louis Borloo, assure que s'installent dans sa ville des industriels *« allemands, hollandais, belges, utilisant des savoir-faire assez classiques, mais attirés par des standards de productivité supérieurs aux leurs »*. Mais cela ne suffit plus. Le temps du travail simple, pour lequel l'essentiel était d'avoir des bras et de l'endurance, est révolu. Il coûte cher, aujourd'hui, en retard de formation. Une culture de l'étude doit prendre la place de celle du travail manuel.

L'exemple d'Arras

Les investissements publics ne manquent pas : alors que le premier lycée avait été ouvert à Lens en 1953, la ville compte aujourd'hui deux instituts universitaires de technologie et un premier cycle de sciences, avant d'accueillir sa part de l'université multipolaire Arras-Lens-Douai-Béthune. Une autre université du même type se met en place à Dunkerque, Calais et Boulogne. Valenciennes a la sienne.

Quatre-vingt-six mille étudiants fréquentent les cinq universités et les vingt-trois grandes écoles de la région, et s'il est vrai que les neuf dixièmes d'entre eux sont encore à Lille, cette proportion est appelée à diminuer. La formation professionnelle est l'objet d'efforts importants, qui vont jusqu'à proposer aux entreprises de présélectionner un personnel dont les organismes publics assurent la préparation à son futur emploi.

Décider les investisseurs – dans cette région où pourtant, observe M. Philippe Vasseur, député (UDF-PR) du Pas-de-Calais, le rendement de l'impôt de solidarité sur la fortune est un des plus élevés de France – n'est pas une tâche facile. L'exemple d'Arras, qui s'enorgueillit de quatre-vingts implantations et de deux mille emplois créés depuis 1989, est significatif. La chambre de commerce, animée par M. Charles Gheerbrant, un minotier confiant dans les ressources de sa ville, la municipalité, dirigée par M. Léon Fatous (PS), et le district coopèrent pour tirer tout le parti possible des qualités de la population, du cadre urbain, d'un environnement culturel soigné. Le comité de développement assure aux entreprises intéressées un accueil attentif. Les Arrageois viennent de couronner leurs efforts avec l'installation de l'usine européenne du glacier américain Haagen-Dazs.

Le patriotisme des beffrois

La région gagnerait à suivre l'exemple d'Arras. A en croire M. Borloo, Nord-Pas-de-Calais développement, structure mise en place pour attirer les entreprises, n'est pas ce qu'on fait de plus efficace en la matière. *« Si le dossier va chez eux, c'est plutôt un moins qu'un plus »*, affirme le maire de Valenciennes. M. Delebarre convient qu'il y a lieu d'*« améliorer »* et compte sur M. Pierre Eelsen, ancien président d'Air Inter, nommé à la tête de cet organisme, pour faire le nécessaire. M. André Diligent, sénateur (CDS), maire de Roubaix, généralise le propos de M. Borloo. A ses yeux, ce que fait la région pour le développement local est *« nul »*. Il attend davantage de la Communauté urbaine de Lille – il s'y entend à merveille avec M. Mauroy – pour l'aider dans son entreprise de renflouement de sa ville, où il compte 25 % de chômeurs et trente mille allocataires du RMI, mais aussi une collection impressionnante d'entreprises qui comptent parmi les fleurons régionaux : Auchan, La Redoute, Férinel, Saint-Maclou, etc.

Certains disent que c'est la faiblesse du Nord : l'esprit de beffroi. M. Diligent et son voisin socialiste de Tourcoing, M. Jean-Pierre Balduyck, s'apprécient, mais rivalisent. Le maire de Roubaix voit d'un mauvais œil *« les industriels lillois qui veulent tirer la couverture à eux »*. *« Le pôle économique, c'est Roubaix »*, martèle-t-il. Dans le Pas-de-Calais, M. Delelis, maire de Lens, et M. Jean-Pierre Kucheida, maire de Liévin, tous deux socialistes, se détestent cordialement. Cet état d'esprit ne touche pas seulement les politiques. *« Impossible de faire dîner ensemble les présidents des chambres de commerce de Boulogne et de Calais*, raconte M. Vasseur. *Je peux vous le dire : j'ai essayé. »* Ce patriotisme communal peut aussi être une force. La manière dont M. Jacques Mellick, secrétaire d'Etat à la défense, maire de Béthune, est parvenu à faire « décoller » sa ville en témoigne. La médaille a son revers, qui est une intercommunalité réduite – Béthune la gagnante ignore sa voisine Bruay, victime de la disparition de la mine, – mais la volonté de chacun de se tirer d'affaire, fût-ce pour son propre compte, crée aussi un dynamisme, bien charpenté par l'implantation des élus, la puissance des associations, des solidarités locales fortes.

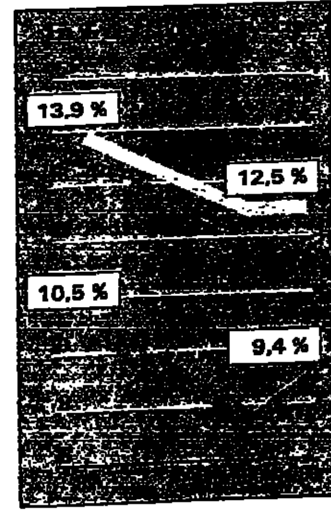
En définitive, les appréciations portées sur la grande ambition de M. Mauroy, qui est de faire de Lille une métropole européenne avec son agglomération de 1,1 million d'habitants, en s'appuyant sur le TGV et en développant Euralille, vaste centre d'affaires, sont révélatrices des ambiguïtés du Nord.

Les uns – surtout dans l'opposition, en ce début de période électorale – dénoncent une capitale présomptueuse, qui *« tire tout à elle »*, et critiquent l'absence d'une véritable *« stratégie de développement »* (M. Vasseur) ou d'une *« volonté d'aménagement »* (M. Jacques Legendre, maire de Cambrai) de la région. Les autres se félicitent des progrès de la grande zone urbaine comprise dans le triangle Lille-Béthune-Arras, parce qu'ils pensent que l'avenir européen est aux « villes-régions ». Personne, au total, ne remet sérieusement en question le choix d'un grand pôle « lillois », et l'on cherche plutôt à en attirer les retombées.

C'est un pari. Il faut sans doute une certaine audace pour croire qu'entre les deux mastodontes que sont Bruxelles et Paris une troisième grande cité et sa région peuvent affirmer leur place. Cette ambition a pour elle, cependant, un mérite essentiel, qui est de traduire le désir des gens du Nord de faire exister des villes, un monde, non plus fabriqués par la poussée anonyme des *« forces productives »*, comme disait le marxisme du fer et du charbon, mais issus de leur propre projet.

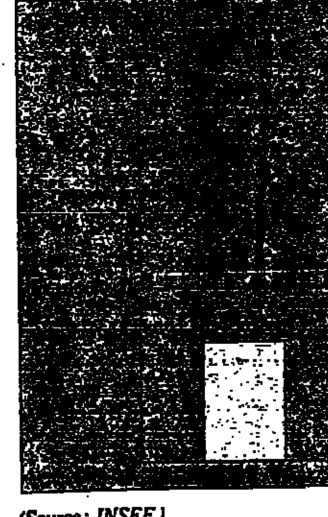
PATRICK JARREAU

● **Chômage**



(Source : INSEE.)

● **Population étrangère**



(Source : INSEE.)

La semaine prochaine :

LA BASSE-NORMANDIE

Déjà publié : l'Alsace (le Monde *daté 6-7 octobre*), *l'Aquitaine* (le Monde *daté 13-14 octobre*), *l'Auvergne* (le Monde *daté 20-21 octobre*), *la Bourgogne* (le Monde *daté 27-28 octobre*), *la Bretagne* (le Monde *daté 3-4 novembre*), *le Centre* (le Monde *daté 10-11 novembre*), *Champagne-Ardenne* (le Monde *daté 17-18 novembre*), *la Corse* (le Monde *daté 24-25 novembre*), *la Franche-Comté* (le Monde *daté 1er-2 décembre*), *l'Ile-de-France* (le Monde *daté 8-9 décembre*), *le Languedoc-Roussillon* (le Monde *daté 15 et 16 décembre*), *le Limousin* (le Monde *daté 22 et 23 décembre*), *la Lorraine* (le Monde *daté 29 et 30 décembre*) et *Midi-Pyrénées* (le Monde *daté 5 et 6 janvier*).

COUP DE CŒUR

Textile et intégration

JEAN-PIERRE TORCK n'aime pas être mis en vedette. D'ailleurs, son aventure, ce n'est pas *« son »* aventure, mais celle d'une équipe de quatre personnes. Voici sept ans, ils ont voulu créer une entreprise, avec des relations nouvelles entre ses membres, une entreprise qui joue la carte de l'intégration dans son quartier, fût-il difficile et même estampillé DSQ. Une entreprise enfin, qui choisisse un secteur en crise et depuis trop longtemps frappé par le mal de la récession.

Cette aventure a une étiquette : *« Camaieu »*. Elle porte un nom, ou plutôt quatre noms, ceux des quatre fondateurs : Jean-Pierre Torck, le PDG – *« puisqu'il en faut un »*, – Jean Duforest, Dominique Debruyne et Eric Vandendriessche. Tout un état d'esprit. Ou plutôt, toute une gamme de valeurs.

Les quatre complices ont choisi de s'engager dans le textile quand cette activité connaissait des difficultés. Une décision volontaire et un objectif clairement annoncé : devenir un institutionnel sur le plan européen de la distribution dans le moyen de gamme. Ils ont élu domicile à Roubaix, certes *« parce qu'il y avait des locaux disponibles »*, mais aussi parce que cette cité s'enfonçait dans le noir. Ils ont *« embauché des jeunes sans emploi, de culture française, ou de culture étrangère, en respectant la sociologie du quartier »*, à une époque où il était de bon ton de crier haro sur l'immigration, alors que Roubaix votait à près de 20 % pour le Front National.

Les mêmes ont décidé de ne pas *« aller se mettre au vert »* quand la réussite de l'entreprise permettait d'envisager une nouvelle implantation. Ils ont opté pour la lisière d'un quartier dit à problèmes, celui des Hauts Champs, non loin, c'est vrai, de la future école de police. *« comme cela, on ne sera pas seuls »*. *« Ce que nous pouvons dire,* affirme Jean-Pierre Torck, *c'est que miser sur l'accueil, le respect des autres, et non sur l'individualisme ou l'égoïsme, donne des résultats étonnants sur le plan des relations humaines, mais aussi sur le plan économique. »*

Le vandalisme contre l'usine ou les voitures de ceux qui y travaillent n'existe pas. Un chiffre témoigne de la motivation du personnel : 97 % d'entre eux ont adhéré lors de l'ouverture de l'actionnariat. Quant aux résultats économiques, les chiffres là non plus ne trompent pas : en sept ans, l'entreprise a créé cent cinquante magasins en France et en Belgique ; son chiffre d'affaires dépasse le milliard de francs en 1991 ; elle emploie quinze cents personnes et fait travailler deux mille deux cents salariés chez des façonniers.

Car l'entreprise joue aussi la carte du « circuit court », du flux tendu et qui est aussi celle du travail « régional ». L'heure n'est plus à l'importation. *« Aujourd'hui, l'offre doit être variée. Les distributeurs, avec les fournisseurs, doivent mettre au point les techniques qui répondent au juste à temps, afin d'avoir la couleur et le modèle qu'il faut là où il faut. »* La chance est à saisir, assure Jean-Pierre Torck, pour Roubaix et ses industries textiles en perte de vitesse : c'est la ville de France où est concentré le plus grand nombre de centrales d'achats de la distribution. *« Si ce challenge est relevé, Roubaix deviendra ville européenne du textile et nous aurons alors la possibilité de donner du travail à chacun. »*

JEAN-RENÉ LORE

HEURES LOCALES

Fin de siècle à Michelin-Ville

par Corine Lesnes

LA ville se trouve au centre du *pays réel. Le décor est* intact, les gens sont abîmés, les trajectoires désordonnées.

Les pierres sont noires, mais ce noir n'est pas sale. Les champignons poussent au début de l'automne sur le puy de Dôme enneigé. La ville est couverte de cités.

La ville porte le nom de l'entreprise. Elle s'appelle Michelin-Ville. Vercingétorix a une statue, sur la place principale. Et le Courage une rue, que les autorités ont entrepris de rénover.

Les cités sont disséminées entre les usines. Les murs sont hauts. Derrière les murs, il y a la chaîne. Et au loin celle des volcans éteints. Les jardins ouvriers sont envahis de remises à outil et de cages à lapins.

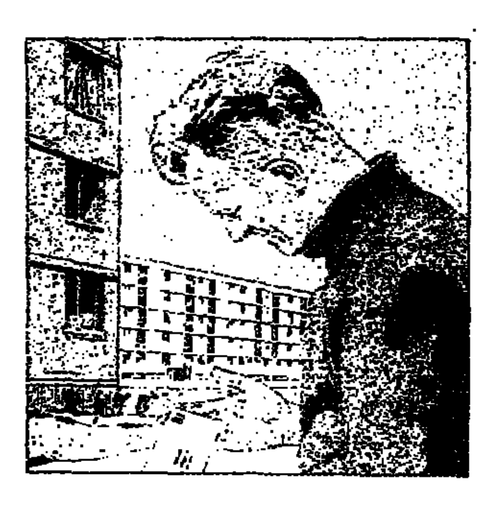
Il n'y a pas un café. Les maisons sont de type A, X ou T. Il y aurait vingt-six types répertoriés. Treize d'entre eux *n'ont pas été localisés.* Le constructeur avait le goût du secret (1). Les pièces sont séparées par un demi-étage. Le locataire est toujours obligé de se baisser.

Les gens souffrent, et aussi de l'indifférence. La restructuration a frappé jusqu'au centre hospitalier. Ils se croisent, se voient dans le miroir et se fuient. L'ouvrier est cisaillé sur sa chaise, l'ouvrière énervée devant ses pneus de vélo. Avec ses indemnités de départ, une dame a ouvert un café. Il donne sur l'usine où son mari est mort d'un cancer de la bouche. Elle est debout, derrière le comptoir. Elle regarde fixement les murs.

– *Il nous laisse tomber.*

Les maisons ouvrières sont vendues ou détruites. Michelin licencie aussi son parc immobilier. Les fossoyeurs sont venus enlever les tuiles à l'heure du petit déjeuner. *Les tuiles ont été récupérées,* les murs incendiés, le locataire abattu.

– *Ils m'ont tombé.*



UN matin, un retraité s'en est allé. A l'ombre de l'usine, le vieil homme marchait sur le chemin avec son béret et sa remorque *Michelin. Une* remorque Michelin est une brouette datant de la guerre que l'on attache à un vélo. Par extension, l'ensemble de l'attelage est dit *« remorque* Michelin ».

A quatre-vingt-huit ans, le retraité déménageait. Il quittait sa cité du Pré-la-Reine. Un alignement de quatre rues, à l'ombre de l'ancienne coopérative. Mais il n'avait que des regrets.

– *C'était plaisant comme tout.*

Le Pré-la-Reine, Chanturgue, Fontcimagne : Michelin a toujours eu le génie des noms, des noms à se sentir châtelain. A la cité de la Plaine, la maîtrise habitait rue de la Bienveillance ou de la Charité. L'adresse des pauvres, c'était le Devoir ou la Foi. La Plaine est en cours de réhabilitation, cette cité-là sera sauvée.

Après cinquante-cinq ans de domicile fixe, le retraité était chassé de chez lui. Il avait refusé d'être relogé dans un autre quartier que celui qui avait fait son siècle. Il allait chez sa fille. Déjà, ils n'étaient plus que trois au Pré-la-Reine, trois retardataires, qui protestaient à leur manière.

Les vieux ne survivent pas tous à ce déplacement. On les enterre. Les voisins soulignent la coïncidence et font la quête pour les fleurs.

– *Ils ont pris une culotte, c'est sûr. Ils ont décédé tout de suite derrière.*

A quatre-vingt-huit ans, le retraité avait ficelé les dernières tôles sur la remorque. Et il passait en revue sa carrière. Domestique de ferme à douze ans, le service militaire. Puis quarante-quatre ans de vie d'ouvrier chez Michelin. Et de poireaux tirés au cordeau dans le jardin.

– *Il y avait une discipline formidable.*

Les locataires avaient été priés de *ne rien laisser derrière eux.* On ne persuaderait pas le retraité de l'inutilité de se charger de trois tôles rouillées. Michelin l'a dit, l'ouvrier le fait.

Le retraité s'en est allé avec sa discipline et son béret. Le vélo s'est éloigné, le béret s'est estompé. Il a tourné le coin de la rue et il a disparu. Cette éternité-là, on ne la reverra plus.



L'ENTREPRISE occupe le cœur de la ville. Au cinquième plan social en douceur, les salariés s'enfuient à l'heure de la sortie comme si une bombe avait explosé sous leurs pieds.

Les ateliers sont rangés par ordre alphabétique. L'atelier Z est le plus noir. Il est interdit de se déplacer d'un atelier à l'autre sans autorisation ou motif.

L'entreprise s'est longtemps occupée de tout. De la maternité à la maison de retraite en passant par les placards, les aériums, et les *punaises dans la cage d'escalier.*

– *On était couvés, enfin on le croyait.*

Il est désormais inutile de déranger le service entretien pour une porte mal fermée. L'ouvrier a encore droit à un train de pneus d'essai, mais l'entreprise en reste propriétaire et chaque pneu doit rester à sa place.

– *Maintenant, on verrait un mort, presque, on ne bougerait pas.*

L'entreprise s'occupe encore des enterrements. Les frais d'obsèques sont déduits du capital de points. Les points sont acquis au mérite, au fil de la carrière. Chacun les siens, les *malades en ont moins.* Les élèves préférés le sont restés. On cache sa feuille de paie.

– *Ils arrivent à nous mettre la culpabilité là où il n'y en a pas.*

Les ouvriers sont des *« agents »*, les employés des *« collaborateurs »*. Les RPA sont des *« représentants du personnel agent »* que personne n'a élus et que l'entreprise a affectés au sale boulot. Ils convoquent dans leur bureau les volontaires désignés pour le départ.

– *C'est ça ou bien l'atelier Z.*

Ils convoquent les vieux, les dépressifs, les quelques délégués syndicaux, il n'y en a même plus un par atelier, les gens les fuient. Ils convoquent les femmes qui prennent le mercredi après-midi. Elles qui ne pleurent jamais, après vingt-huit ans de présence, elles en chialent.

– *Ils ont dit qu'on avait moins besoin d'argent que les autres.*

L'entreprise ne fournit pas le manger aux ouvriers. Chacun apporte sa musette. Les plantes vertes ont disparu du réfectoire. Les petites tables ont remplacé le modèle familial.

– *Ils ont dit qu'on serait moins serrés.*

L'entreprise n'a plus de visage. Les cadences augmentent, les horaires changent sans raison, les « arrosages » de fêtes sont interdits. Les gens s'évitent, s'épient et ne voient plus que destabilisation, jungle et vautours.

– *On a toujours la tête qui fouette dedans.*

A la porte de l'usine, les taxis attendent le 29 octobre les premières victimes des licenciements secs (2). Le salarié est dans le bureau, le compteur tourne déjà.

– *Le respect de l'ouvrier n'existe vraiment plus.*

L'entreprise n'est plus une « maison ». Michelin n'est plus un bonhomme ni même un père austère.

– *C'est un cerveau interne, Michelin, il ne se détraque jamais.*

La compagnie crée des emplois en Amérique, en supprime en Auvergne (3). *Le paternalisme* n'a jamais laissé derrière lui que le sous-développement. A Michelin-Ville, il laisse des retardataires, il *laisse des rancuniers.*

ASSIS dans la cuisine, l'ouvrier préfère rester anonyme. Il dit qu'il sera licencié dans le mois qui suit si Michelin parvient à l'identifier. L'enfant mange des pâtes. Il ne connaît de Michelin que le rugby, catégorie minimes et poussins, mais il s'est déjà forgé un avis.

– *Il faudrait être dans un métier autrement que Michelin.*

Les autorités ont lancé un avis de recherche. La municipalité a toujours eu un penchant démissionnaire, et cela ne date pas d'hier. Dans les années 20, il y avait pénurie de logements. Michelin construisait trois mille maisons, la municipalité, trois cent cinquante. C'est aussi Michelin *qui, de fait,* a *marié* Clermont *le riche* et Montferrand *le fort.* Trois siècles après leur fusion officielle mais bien avant l'invention de l'intercommunalité.

L'ouvrier est né il y a quarante ans à la clinique Michelin. Il est revenu de l'école Michelin avec des « prunes », des belles. Ses frère, sœur et beau-frère sont chez Michelin. Il a épousé une fille de Michelin. Elle est là, assise en face de lui.



– *Quand je vois les cages à poules à 2 600 francs, je l'aurais donnée pour rien au monde, ma cité.*

Le père a tout juste eu le temps de recevoir sa médaille de bronze avant de *mourir. L'ouvrier a hérité* du bail. La maison a été démolie en 1985.

– *C'était tout à moi, je sais bien que c'est pas vrai.*

Avant de déménager, l'ouvrier a abattu le grand cerisier et le saule pleureur. Les photos montrent la maison en flammes et les arbres au tronc cisaillé.

– *Rien, je ne leur aurai rien laissé.*

La lettre est datée du 9 avril 1991 et signée de François Michelin. Les héros ne seront pas morts en vain. *« Que ceux qui, hélas, nous quittent, soient assurés de la reconnaissance de la maison et comptent sur son aide. Je leur dis par avance : soyez fiers du travail accompli. Gardez confiance en vous-mêmes. »*

Sept mois après, la lettre est toujours dans le tiroir du buffet.

– *On ne peut même pas appeler cela de la rancune.*

Assis dans la cuisine, l'ouvrier dit qu'il n'y a plus rien à attendre de personne et que dans dix ans il ne restera plus que des bureaux à Clermont-Ferrand. Et pourtant il attend.

– *On attend, quoi, on attend de vieillir, et on vieillit.*

L'ouvrier dit qu'il est trop tard pour faire marche arrière. Après vingt-deux ans de métier, il gagne 6 200 francs par mois. Il n'est plus qu'immobilité.

– *On m'a scié les jambes.*



LES pauvres s'occupent des pauvres. C'est décidé. On *ferait une organisation* des pauvres. On l'installerait à côté de Michelin-Ville. Clermont-Ferrand serait la capitale de l'Auvergne et de l'audace en même temps.

On appliquerait la loi de 1901. Il y aurait des ateliers. Au début, tous ne seraient pas chauffés. Il faudrait se remuer. Ce ne serait pas une association de charité.

Les chômeurs qui possèdent des blouses de travail seraient contremaîtres. Les autres bricoleraient des meubles, des télés. Ils répareraient les tiroirs cassés, feraient le repassage, les photocopies, les petits transports, les retouches, tout ce qui se bricole à moindre frais.

La formation serait intégrée, la pédagogie adaptée. On déguiserait les leçons de code du permis de conduire en cours de lecture. On montrerait ce qu'il faut faire plutôt que d'en parler – les mots ont perdu le sens commun.

– *Les jeunes, on les envoie chercher une pince, ils rapportent un marteau.*

La précarité qui ne peut pas rester sans rien faire s'occuperait de la précarité qui ne sait pas comment faire. Ceux qui ont connu des horaires de *travail* les recommanderaient aux autres. On n'imposerait tout de même pas l'alcootest.

Yves Fromage serait l'ordonnateur des travaux. Yves Fromage, on l'a récupéré dans un magasin de pêche, chasse, cycle et bricolage. Une *« création du désespoir »*, comme dit le président de la chambre de commerce. Il avait dû vendre sa maison et il a encore 140 000 francs de dettes.

– *Je le savais, et je l'ai quand même fait.*

Yves Fromage avait quitté Michelin au troisième plan social. Il a remis sa blouse bleue de délégué CGT. Tout va mieux. Il enseigne des rudiments de méthodologie et fait la liaison entre les ateliers. Son contrat de retour à l'emploi (CRE) était valable neuf mois.

– *Et voilà, dans deux mois, de nouveau la galère.*

Claudie Romand dirigerait le repassage, un atelier de dix-huit femmes qui travaillent bien. Claudie *a été attachée commerciale. Le* client serait bien reçu. Son dernier employeur l'avait prise à l'essai à condition que l'ASSEDIC l'ignore et continue de la payer. Un faux employeur, sans doute.

Alain serait menuisier en chef. C'est le seul qui est du métier, malgré une main diminuée. Alain allait voir sa vieille mère hospitalisée en Haute-Loire. L'alcootest l'a cueilli sur le bord de la route. Il n'a plus ni permis de conduire ni menuiserie. A ce rythme exponentiel, les catastrophes, heureusement, n'arrivent qu'aux mal partis.

A la reprographie, il y aurait Josyane, qui a été licenciée quand l'imprimerie de la CGT a fermé. Et Michèle, qui a déjà vingt-neuf ans, mais pas de métier ni d'enfant. Son père aussi était dans la photocopie. Il a été licencié après un accident de travail.

– *Je m'en sors à l'aise pour le moment.*

Michèle avait trouvé un autre contrat emploi-solidarité (CES) pour l'après-midi. Mais additionner deux CES à 2 000 francs par mois est réprouvé par la loi. On demande des battants, pas des cumulards.

– *Je n'en veux à personne, c'est à moi de me débrouiller.*

Danielle serait la secrétaire. Son mari est en prison, elle a connu l'engrenage des coups, puis celui des stages sans débouchés. Laurel, le grand à la boucle d'oreille, serait livreur. Hardy, quoi qu'on en pense, ne s'intéresse pas qu'à rien.

– *Je préfère travailler dans l'humanitaire plutôt que de m'emmerder dans une cuisine.*

Pour installer les radiateurs, récupérés dans les cités Michelin, on prendrait le clochard qui revient d'un congé sabbatique. Dix ans, il faudrait être patient. Et pour repeindre les quatre maisons sauvées de la destruction à la cité du Pré-la-Reine, on embaucherait Christian, le boulanger de trente ans. Christian est allergique à la farine. Il avait pourtant eu le CAP.

– *Sauf la théorie.*

A l'hôpital, Christian a renoncé à toute éternité. Il s'est fait cordonnier. Les banques ne s'y sont pas risquées. On l'a récupéré devant un colis alimentaire.

– *C'est la santé qui n'a pas suivi.*

Et à la tête de cette PME de soixante-quatre emplois, des contrats emploi-solidarité, quatre heures par jour, pas plus, et deux ans maximum, il y aurait une femme, Nicole Rouvet, qui créerait des activités en fonction des compétences que la précarité lui envoie.

– *Tout le monde ne peut pas être un battant.*

Ancienne chômeuse, ancienne déléguée CGT de Ducellier Issoire, Nicole Rouvet est devenue chef d'entreprise tout réflexe idéologique consommé.

– *Je conteste absolument ce que je fais.*

Nicole Rouvet serait la directrice du Secours populaire. Et elle serait en train de se demander avec effroi si tout cela ne revient pas à créer une société parallèle où les pauvres seraient en train de s'organiser.

– *Et pourquoi demain je ne créerais pas une banque de pauvres ou une école de pauvres?*

Les pauvres s'occupent des pauvres. C'est décidé. Demain, on ferait une banque de pauvres. On l'installerait à Michelin-Ville, en pays auvergnat. Une banque de pauvres, comme il y en a dans les pays sous-développés.

Clermont-Ferrand
de notre envoyée spéciale

(1) A la fin des années 70, Michelin possédait, directement ou par l'intermédiaire de sociétés filiales, plus de 8 000 logements.

Source : *Michelin-Ville, le logement ouvrier à l'entreprise Michelin,* par Christian Lamy et Jean-Pierre Fornaro. Editions Peuple et culture Auvergne

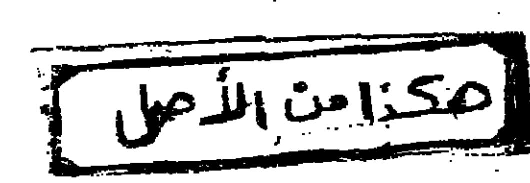
(2) Le dernier plan social, le cinquième depuis 1983, prévoyait 4 900 suppressions d'emploi en France d'ici à 1992 dont 2 432 à Clermont-Ferrand parmi lesquelles 189 licenciements « secs ». En dix ans, près de la moitié des effectifs (30 000 personnes) auront été perdus sur Clermont-Ferrand.

(3) Michelin, premier fabricant mondial de pneumatiques, emploie 120 000 personnes dans 80 pays, dont les Etats-Unis, le Canada et le Brésil.

Illustrations imaginées par Romain Slocombe

L'autoroute Grenoble-Sisteron : une mise au point du maire de Gap

Le futur axe autoroutier Grenoble-Sisteron doit passer par Gap, préfecture des Hautes-Alpes, ainsi que l'a annoncé récemment M. Paul Quilès, ministre des transports (*le Monde* daté 5 et 6 janvier). Une décision qui, contrairement à ce que nous avons écrit, convient parfaitement à M. Pierre Bernard-Reymond, maire (CDS) de la ville. Celui-ci estime que ce choix *« correspond à la solution la plus intelligente, non seulement du point de vue de l'aménagement du territoire européen, national et local, mais aussi sur un plan financier. En effet, si le tracé retenu coûte 900 millions de plus, dont 300 seront pris en compte par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il permet de réaliser du même coup 54 kilomètres supplémentaires d'autoroute dans la vallée de la Durance, en direction de Turin. »*



SOCIÉTÉ

ENVIRONNEMENT

Le stockage de déchets radioactifs près de Limoges

Grand-peur en Limousin

Les Verts du Limousin s'élèvent contre la présence de près de 200 000 fûts contenant ou ayant contenu des déchets radioactifs et stockés dans deux mines d'uranium désaffectées de la Haute-Vienne.

LIMOGES

de notre correspondant

Le dossier de stockage des résidus de traitement de minerai d'uranium en Limousin prend une dimension nationale. Cette région, qui tient à sa réputation d'oasis de nature, devient tout à coup la poubelle nucléaire de la France. Du coup, une «commission locale d'information» va naître en Limousin, répondant au vœu des Verts locaux. Suscitée par l'autorité préfectorale, composée d'élus, de militants écologistes, de fonctionnaires et de représentants de la COGEMA (filiale du CEA, exploitante de l'uranium régional), elle doit se réunir le 31 janvier pour mettre à plat un dossier qui mérite bien, en effet, d'être clarifié.

Le Limousin est le principal fournisseur d'uranium de France et d'Europe. Il a assumé pendant plus de trois décennies près de la moitié de la production nationale, avec un effectif de quelque 5 000 salariés. Aujourd'hui, la concurrence des gisements canadiens et africains le met au rancart : la COGEMA a annoncé la fin de sa division minière de La Crouzille (Haute-Vienne) (*le Monde* daté 17-18 mars 1991). Elle va donc se retirer de la région.

C'est là que le bât blesse. Cette activité a profondément modelé l'économie régionale, et le problème est maintenant, unanimement, d'apprécier les conséquences du désengagement de la COGEMA, et donc de l'Etat. Les angoisses des mineurs et des sous-traitants y rejoignent du coup celles des militants de l'environnement qui redoutent que la COGEMA *se retire sur la pointe des* pieds en laissant, tous bénéfices engrangés, la région se débrouiller avec les nuisances et les problèmes suscités par ces trois décennies d'exploitation. Or, estime M. Jacques Lamaud, président de la FLEPN (Fédération limousine d'étude et de protection de la nature) qui fédère les associations régionales de défense de l'environnement, *«les profits se réalisent en quelques années et les nuisances se paient ensuite pendant des siècles. Il faut donc poser le problème de savoir qui empoche les profits et qui doit payer les frais».*

La brutale émergence du problème met en lumière quelques chiffres controversés. La COGEMA vient de reconnaître l'enfouissement de quelque 176 000 fûts vides et écrasés, ayant contenu des sels d'uranium dans des anciennes mines à ciel ouvert de la Haute-Vienne. Ils présenteraient une radioactivité infime. Venus de Pierrelatte (Drôme), 1 848 fûts enterrés dans des sites à ciel ouvert seraient, en revanche, moins inoffensifs. Les habitants s'inquiètent d'autant plus que, disent-ils, les pouvoirs publics ont toujours travaillé dans le secret, voire dans l'ironie, pour ceux qui se posaient des questions *«rétrogrades»* sur les conséquences de l'exploitation uranifère. La FLEPN a déposé un recours pour obtenir que les dépôts de déchets de traitement radioactif de la division minière de La Crouzille soient déclarés *«installations nucléaires de base»*, ce qui obligerait la COGEMA à en assurer la gestion et la protection après la fin de l'exploitation.

Au cabinet de M. Brice Lalonde, on admet que *«la réglementation actuelle n'est guère satisfaisante du point de vue de la clarté et de la démocratie»*, et qu'*«il faut réfléchir à une rédaction claire»*.

GEORGES CHATAIN

Des résidus du traitement du minerai d'uranium

L'inventaire des déchets déposés en Limousin sur les sites de Bessines, Montmassacrot, Bellezane, Margnac et Fanay est détaillé (comme pour tous les autres sites officiels) dans le rapport de la commission d'examen des dépôts de matières radioactives (*«commission Desgraupes») rendu public en juillet* dernier par les ministères de l'environnement, de l'industrie et de la santé (*le Monde* du 29 juillet 1991).

Ils sont composés de résidus du traitement du minerai d'uranium dans la région (19,9 millions de tonnes), ou de l'ancienne usine du CEA au Bouchet (*Essonne) (9 500 tonnes)*. S'y ajoutent 16 800 tonnes de gravats et 1 900 tonnes de ferraille provenant du démantèlement de la même usine du Bouchet, les 18 000 fûts de déchets uranifères de *Pierrelatte* (déposés à Bessines entre 1968 et 1971), et 176 000 fûts ayant contenu *de l'uranate, écrasés après* lavage, et enfouis à Margnac entre 1975 et 1989.

Ces stockages sont «autorisés et sous contrôle», précise la COGEMA dans un communiqué *publié vendredi 10 janvier. Réclamant «une politique claire d'information du public»*, la commis*sion Desgraupes souhaitait que* les sites de ce type soient placés sous la responsabilité de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), et non sous celle de leur exploitant.

DÉFENSE

Paris et Berlin lancent en coopération deux nouveaux programmes d'armement

La France et l'Allemagne ont conclu deux protocoles d'accord *pour la mise à l'étude, d'une part*, d'un système de surveillance à base d'avions de reconnaissance et, d'autre part, d'un missile antinavires à vitesse supersonique. Si le premier de ces accords reste, pour la France, conditionné à l'approbation par le Parlement de la prochaine programmation militaire, le second est un protocole définitivement conclu. Ces accords (il s'agit *de ce qu'on appelle des memorandums of understanding* ou MOU) ont été signés à la fin de l'année dernière, mais leur contenu n'a été révélé que le jeudi 9 janvier, de source proche du ministère français de la défense.

Le premier protocole se rapporte à la conception du système de surveillance, dit Brevel, à base d'avions légers et furtifs sans pilote, équipés de caméras à infrarouge comme les *drones* américains. Ces engins opèrent au-dessus du champ de bataille, sur une zone de 50 kilomètres de côté, et ils transmettent leurs données au sol, en temps réel, grâce à des liaisons protégées du brouillage adverse.

Le Brevel est conçu en coopération franco-allemande, par le *groupe Matra et la société MSG* (filiale de Messerschmitt-Bolkow-Blohm ou MBB).Sur six ans, le coût du développement-industrialisation du Brevel a été évalué à 1,8 milliard de francs pour les deux partenaires. Le MOU signé officiellement le 19 décembre 1991 prévoit néanmoins, selon la délégation générale pour l'armement, une clause suspensive jusqu'à avril prochain, de façon à permettre au Parlement français d'approuver le projet dans le cadre de la programmation militaire 1993-1997 que le gouvernement s'est engagé à lui présenter au printemps. Le second MOU, considéré comme ferme, a été conclu le 24 décembre et il concerne le lancement du programme ANS d'un missile antinavires à vitesse supersonique, qui devrait succéder à l'Exocet. Il s'agit d'un missile capable, depuis un avion, un navire ou une batterie côtière, d'atteindre par guidage automatique une cible à 200 kilomètres de distance. D'un coût estimé à environ 2,5 milliards de francs, le développement et l'industrialisation du missile ANS seront financés par les deux Etats impliqués et, sur leurs fonds propres, par le groupe français Aérospatiale et la société allemande MBB, *à hauteur de 25 % pour* chacun des partenaires.

L'Allemagne se déclare à nouveau intéressée par le Rafale français

Le gouvernement allemand, à la recherche d'une alternative à son projet coûteux d'avion de combat européen EFA, étudie plusieurs solutions et, en particulier, celle du *Rafale*, pour équiper l'armée de l'air allemande au début du siècle prochain, selon le ministre allemand de la défense, M. Gerhard Stoltenberg. L'Allemagne développe depuis 1988 avec la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne le projet d'un avion de combat baptisé European Fighting Aircraft (EFA ou encore Eurofighter). De nombreux partis allemands préconisent de ne pas construire l'avion, dont le coût total est chiffré à quelque 180 milliards de francs pour deux cent cinquante exemplaires. Le gouvernement a indiqué qu'il prendrait une décision au cours de l'année, mais la plupart des experts, outre-Rhin, estiment que l'EFA est déjà condamné.

«Nous étudions encore une fois l'avion français Rafale. On peut en discuter sur le plan militaire. La question est simplement de savoir s'il est meilleur marché», a affirmé M. Stoltenberg. *«Nous étudions sans restriction toutes les options»*, a ajouté le ministre. L'Allemagne, qui a hérité de quelques Mig-29 de conception soviétique après son unification, étudie, par exemple, l'acquisition de F-18 américains et de JAS-Gripen suédois, aussi bien que l'hypothèse de ne pas remplacer en fin de compte ses Tornado équipant actuellement la Luftwaffe. – *(AFP.)*

JUSTICE

Les tribunaux espagnols classent provisoirement le dossier Maxwell

Alors que les polémiques continuent sur la publication de photos d'une autopsie réalisée en Israël (*le Monde* du 11 janvier), les tribunaux espagnols de Santa-Cruz-de-Tenerife ont décrété un *«non-lieu provisoire»* à propos de la mort de Robert Maxwell, dont le corps a été trouvé au large des Canaries le 5 novembre dernier. Selon les médecins espagnols, l'homme de presse britannique est tombé à la mer de façon accidentelle après une crise cardiaque. Le médecin-chef a nié catégoriquement l'existence d'hématomes sur le corps.

Par ailleurs, le cabinet d'audit Arthur Andersen a confirmé que Robert Maxwell avait utilisé de l'argent puisé dans les caisses de retraite de son groupe pour acquérir la société israélienne Scitex. Il avait revendu ses parts (19 %) de Scitex peu avant sa mort, sans rembourser les fonds. Selon le *Financial Times*, la société pharmaceutique israélienne Teva aurait été acquise de la même façon. MM. Ian et Kevin Maxwell seront interrogés lundi par une commission de la Chambre des communes sur l'utilisation illégale des fonds de retraite par leur père.

MÉDECINE

Près du ministère de la santé à Paris

Bal et bousculade pour la centième nuit de sit-in des infirmières

Le campement des infirmières qui, pour obtenir une revalorisation de leur profession, sont installées depuis le 3 octobre 1991 devant le ministère de la santé à Paris est-il devenu l'un des «must» de la nuit parisienne? Plus d'une centaine de personnes, dont le professeur Alexandre Minkowski, l'acteur François Périer, le chanteur Jacques Higelin, des représentants des Verts et de plusieurs syndicats (SNES, FO, CGT, Union des infirmières de France), sont venues, vendredi 10 janvier, «fêter» avec les blouses blanches leur centième nuit de sit-in sur la place Fontenoy. Pour combattre le froid, un bal a été organisé sur la voie publique, puis les manifestantes se sont mis en tête de monter une cabane devant le ministère.

Quelques dizaines de CRS, qui battaient la semelle non loin de là, se sont empressés de casser cette baraque, ce qui, sous le coup de 1 heure du matin, a engendré quelques bousculades sans blessés ni interpellation. La Coordination des infirmières en a profité pour rappeler qu'elle refuse toujours les propositions du ministre de la santé, M. Bruno Durieux (réduction des heures de nuit, création de 5 500 postes, augmentation des primes), et qu'elle tiendra un «conseil national extraordinaire» samedi 11 janvier à Paris.

M. A.-R

CIRCULATION

Aux heures de pointe, le dimanche

Modulation des tarifs sur l'autoroute du Nord

Une expérience de modulation des tarifs en fonction des horaires va être expérimentée, en avril, sur l'autoroute du Nord (A1). Elle sera, dans un premier temps, limitée à une trentaine de kilomètres, entre Senlis et Paris, uniquement le dimanche, pour les voitures. L'autoroute A1, déjà la plus chargée de France, commence à s'engorger le dimanche en fin d'après-midi.

Entre 17 heures et 22 heures, 6 500 véhicules/heure y circulent, or il ne faudrait pas dépasser 4 500 véhicules pour maintenir un trafic fluide. Les automobilistes paieront 14 francs au lieu de 9 francs entre Senlis-Bonsecours et Paris pendant cette tranche horaire (*«période rouge»*). En revanche, ils ne devront débourser que 4 francs entre 13 heures et 15 heures et après 23 heures («période verte») ou encore 9 francs en «période blanche», de 15 heures à 17 heures et entre 22 heures et 23 heures.

SPORTS

RAID-MARATHON : le Paris-Syrte-Le Cap

Beauté des paysages, désolation des villes

Après le convoyage des véhicules par bateau, de Pointe-Noire (Congo) à Lobito (Angola), le Paris-Syrte-Le Cap a repris la piste vendredi 10 janvier. Mais si le décor a changé en passant de la forêt équatoriale aux montagnes et au désert angolais, la physionomie de la course n'a pas été modifiée avec la cinquième victoire d'étape pour Ari Vatanen-Bruno Berglund (Citroën ZX) et la troisième pour Edi Orioli (Cagiva), avec des écarts trop faibles pour changer les classements généraux.

NAMIB

de notre envoyé spécial

Dans les bus défoncés qui les conduisaient sous escorte policière de l'aéroport de Catumbela au port de Lobito où ils devaient récupérer leurs véhicules, les concurrents du Paris-Syrte-Le Cap ont eu la pénible vision d'un pays à l'abandon. Sept mois après la signature des accords de paix entre le MPLA (Mouve*ment populaire de libération de* l'Angola) et l'UNITA (Union pour la libération totale de l'Angola) pour tenter de mettre fin à seize ans de guerre civile depuis l'indépendance du pays en 1975, aucune reprise de l'activité économique n'est sensible dans la région de Lobito.

Bien avant d'arriver dans cette métropole régionale, le convoi a traversé les *mousseques*, ces bidonvilles contruits à flanc de colline, où s'entassent tous ceux qui ont déserté les campagnes pendant la guerre civile. Mais au pied des *mousseques*, la riche plaine alluviale est encore en friches. Sur la place des villages rouillent des machines agricoles d'un autre âge, tandis que les usines, délabrées, ont été laissées à l'abandon.

«Le plus beau secteur sélectif»

En ville, une population apparemment tout aussi désœuvrée s'entasse dans les coquettes maisons coloniales aux couleurs délavées. Les rares commerces aux vitrines dégarnies sont protégés derrière de lourdes grilles quand ils ne sont pas fermés. Les quelques restaurants n'ouvrent le plus souvent que le vendredi et le samedi soir. Lobito est une ville sans taxi, comme beaucoup d'autres cités angolaises.

L'impression de désolation qui se dégage des villes contraste avec la beauté des paysages traversés par les concurrents dans le sud du pays, entre Lobito et Namib. *«C'était le plus beau secteur sélectif du rallye en terme de pilotage»*, estimait Ari Vatanen qui venait de signer sa cinquième victoire d'étape. La piste rocailleuse à flanc de montagne a conduit les concurrents aux portes du désert namibien qu'ils vont traverser dans les prochains jours.

Seul regret pour certains, ce secteur devrait être traversé en liaison après les pressions exercées par les mouvements écologistes (*le Monde* du 7 janvier). L'ultime tentative de la direction de course de rajouter une spéciale pour éviter que les concurrents n'aient plus que 103 kilomètres chronométrés à faire au cours des quatre derniers jours, a échoué. La décision aurait dû être approuvée à l'unanimité par les managers des grandes équipes. Or ceux qui sont en passe de gagner le premier Paris-Syrte-Le Cap n'avaient aucune raison de s'imposer un risque supplémentaire.

GÉRARD ALBOUY

CLASSEMENT

Quatorzième étape : Lobito-Namib *(500 km, dont 150 chronométrés)*

Autos. – 1. Vatanen-Berglund (Fin.-Suè., Citroën ZX), 28 min 2 s; 2. Lartigue-Destaillats (Fra., Citroën ZX), à 26 s; 3. Weber-Hiemer (All., Mitsubishi Pajero), à 2 min 26 s; 4. Auriol-Monnet (Fra., Mitsubishi Pajero), à 2 min 34 s; 5. Servia-Puig (Esp., Lada), à 4 min 3 s.

Motos. – 1. Orioli (Ita., Cagiva), 1 h 37 min 13 s; 2. Mandelli (Ita., Gilera), à 6 s; 3. Trolli (Ita., Cagiva), à 31 s; 4. Charbonnel (Fra., Suzuki), à 50 s; 5. Picard (Fra., Yamaha), à 1 min 6 s.

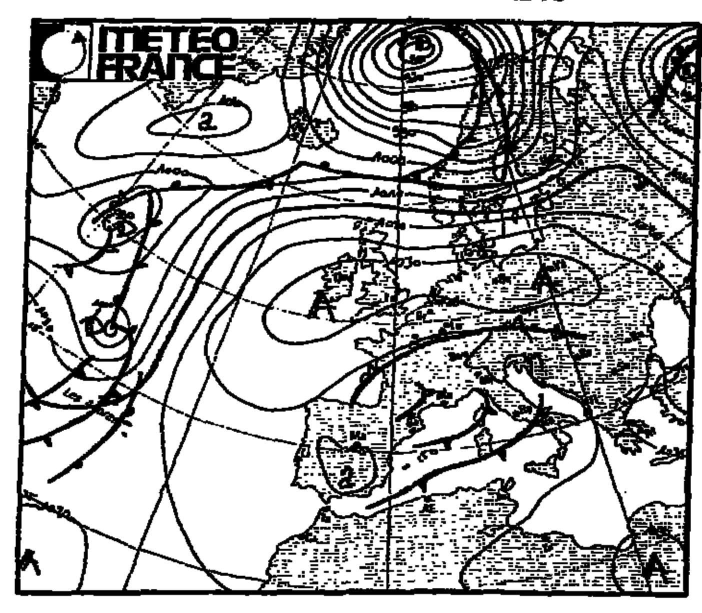
Classements généraux

Autos. – 1. Auriol-Monnet, 18 h 18 s; 2. Weber-Hiemer, à 10 min 50 s; 3. Shinozuka-Magne (Jap-Fra, Mitsubishi Pajero), à 23 min 57 s; 4. Waldegard-Gallager (Suè-GB, Citroën ZX), à 1 h 29 min 30 s; 5. Vatanen-Berglund, à 2 h 40 min 29 s.

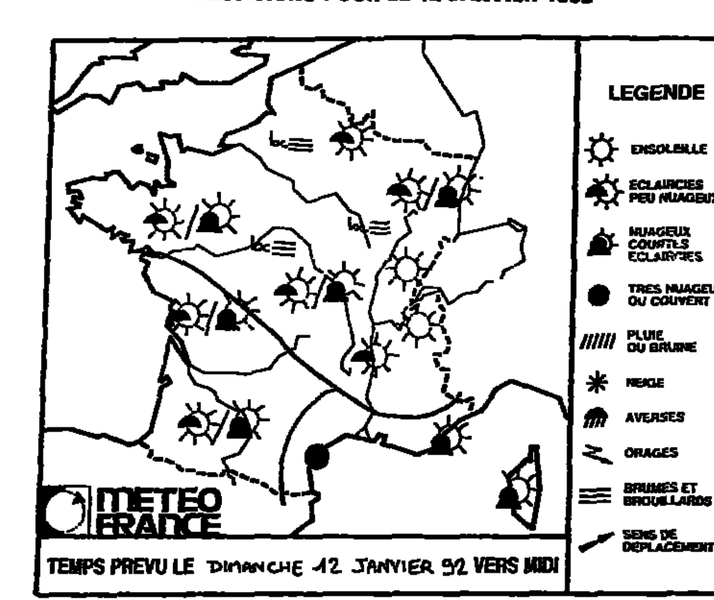
Motos. – 1. Peterhansel (Fra. Yamaha), 47 h 58 min 50 s; 2. LaPorte (EU, Cagiva), à 30 min 47 s; 3. Arcarons (Esp, Cagiva), à 41 min 33 s; 4. Morales (Fra, Cagiva), à 42 min 28 s; 5. Picard, à 1 h 18 min 48 s.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 11 JANVIER A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 12 JANVIER 1992



Dimanche : maussade dans le Midi, beau et frais ailleurs. Les nuages se maintiendront toute la journée sur le littoral méditerranéen.

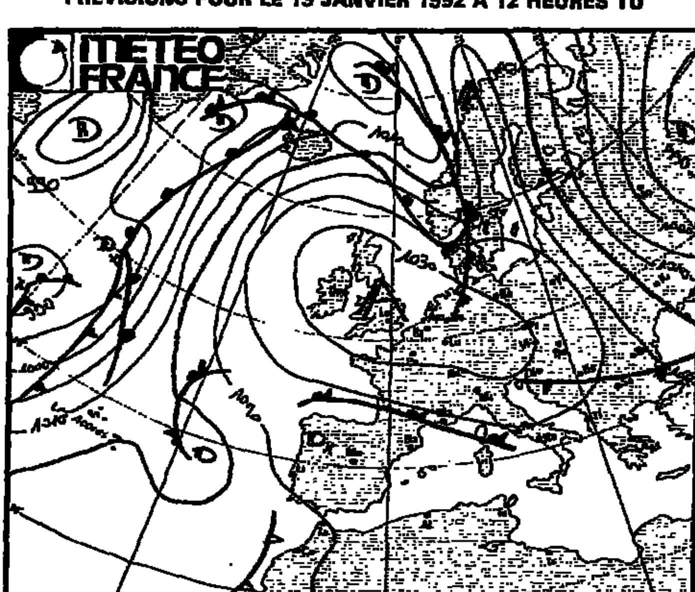
Le reste de la France sera de nouveau soumis à un régime anticyclonique d'hiver, c'est-à-dire brumes et brouillards matinaux suivis d'éclaircies dans la journée. Les brouillards pourront se montrer tenaces dans les vallées les plus encaissées tandis que le soleil brillera sans partage toute la journée sur les massifs.

Les nuages reviendront par le nord en cours d'après-midi le long des frontières septentrionales du pays.

Le vent d'est nous ramènera la fraîcheur. Les gelées se généraliseront à l'ensemble du pays et n'épargneront que le littoral. Le thermomètre pourra descendre jusqu'à – 6 degrés dans la plaine d'Alsace et dans certaines vallées des Alpes et du Massif central.

Les maxima s'étageront graduellement de 3 degrés à 5 degrés sur le Nord-Est à 8 degrés à 9 degrés sur le Sud-Ouest. Le pourtour méditerranéen échappera à la règle en bénéficiant d'un thermomètre qui dépassera les 10 degrés, voire atteindra les 14 degrés l'après-midi en Corse.

PRÉVISIONS POUR LE 13 JANVIER 1992 A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 10-1-1992 à 18 heures TU et le 11-1-1992 à 6 heures TU — le 11-1-92

FRANCE			
AJACCIO	15	4	D
BIARRITZ	10	4	N
BORDEAUX	8	4	N
BOURGES	7	2	D
BREST	7	6	C
CAEN	7	4	C
CHERBOURG	7	6	–
CLERMONT-FER.	5	1	B
DIJON	7	2	C
GRENOBLE	6	2	C
LILLE	6	– 1	B
LIMOGES	6	2	D
LYON	7	1	D
MARSEILLE	10	5	D
NANCY	6	3	C
NANTES	8	4	P
NICE	15	6	O
PARIS-MONTS	8	5	C
PAU	5	3	C
PERPIGNAN	11	2	C
RENNES	8	4	C
ST-ETIENNE	7	1	C
STRASBOURG	6	3	C
TOULOUSE	7	2	C
TOURS	8	6	C
POINTE-A-PITRE	27	22	D
ÉTRANGER			
ALGER	18	5	D
AMSTERDAM	5	– 4	D
ATHÈNES	16	6	D
BANGKOK	31	22	N
BARCELONE	13	2	D
BELGRADE	9	1	D
BERLIN	3	0	D
BRUXELLES	6	– 2	D
LE CAIRE	–	–	–
COPENHAGUE	4	– 2	D
DAKAR	25	20	D
DELHI	–	–	D
DJERBA	17	6	N
GENÈVE	5	3	C
HONGKONG	17	–	D
ISTANBUL	12	7	N
JÉRUSALEM	9	1	D
LISBONNE	13	6	N
LONDRES	7	0	D
LOS ANGELES	23	9	C
LUXEMBOURG	5	1	C
MADRID	9	– 2	D
MARRAKECH	19	6	D
MEXICO	22	–	C
MILAN	6	3	B
MONTRÉAL	– 6	– 8	N
MOSCOU	– 7	– 13	–
NAIROBI	–	–	–
NEW-YORK	8	5	D
OSLO	– 2	–	C
PALMA-DE-MAJ.	15	0	D
PÉKIN	5	– 4	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	16	5	D
SINGAPOUR	32	24	D
STOCKHOLM	1	1	N
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	11	3	D
TUNIS	19	5	D
VARSOVIE	–	– 6	–
VENISE	9	4	C
VIENNE	6	2	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « *le Monde* radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 11 janvier

TF 1

20.45 Variétés : Sébastien c'est fou !
22.35 ▶ Magazine : Ushuaïa.
23.45 Magazine : Formule sport.
1.10 Journal et Météo.

A2

20.50 Magazine : La Nuit des héros.
22.30 Magazine : Double jeu.
23.45 Série : Un juge, un flic.
0.40 Journal et Météo.

FR 3

De 20.00 à 1.05 La Sept

CANAL PLUS

20.35 Téléfilm : Une femme sur le fil du rasoir.
22.00 Les Nuls... l'émission.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Sport : Boxe.
0.01 Le Journal du cinéma.
0.05 Cinéma : Le Beau-Père. ■

LA 5

20.45 Série : Perry Mason.
22.25 Magazine : Ciné Cinq.
22.40 Sport : Patinage artistique.
23.40 Journal de la nuit.

M6

20.40 Téléfilm : L'Idole au grand cœur.
22.20 Téléfilm : Les Amours de Claire.
0.00 Musique : Flashback.
0.30 Six minutes d'informations.

LA SEPT

21.00 *Documentaire : Wadi.*
22.40 Le Courrier des téléspectateurs.
22.45 Soir 3.
23.05 Elvire Jouvet 40.

Dimanche 12 janvier

TF 1

13.20 Série : Hooker.
14.15 Série : Rick Hunter, inspecteur choc.
15.10 Série : Columbo.
16.55 Sport : Football. Auxerre-Bayern de Munich, en direct d'Auxerre.
18.50 Loto sportif.
18.55 Magazine : 7 sur 7. Invité : Edouard Balladur.
20.00 Journal, Météo et Tapis vert.
20.45 Cinéma : Un pont trop loin. ■
23.30 Magazine : Ciné dimanche.
23.35 Cinéma : La Brute. □
1.20 Journal et Météo.

A2

13.20 Dimanche Martin (et à 15.50).
14.55 Série : Mac Gyver.
17.20 Jeu : Un mot pour les JO (et à 19.15, 22.50).
17.30 Documentaire : L'Odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau.
18.20 1. 2. 3. Théâtre.
18.25 Magazine : Stade 2.
19.20 Le Journal olympique.
19.30 Série : Maguy.
19.59 Journal, Journal du trot et Météo.
20.45 Cinéma : L'Homme au pistolet d'or. ■
22.55 Magazine : Bouillon de culture. Invité : Sami Frey.
0.15 Documentaire : Roule, routier !
1.00 Journal et Météo.

FR 3

13.20 Magazine : D'un soleil à l'autre.
13.50 Magazine : Faut pas rêver.
14.45 Magazine : Sports 3 dimanche (suite).
17.15 C'est Lulo !
18.15 Magazine : A vos amours.
19.00 Le 19-20 de l'information. Grand témoin Richard Berry. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.05 Les Fables géométriques.
20.10 Série : Benny Hill.
20.45 Cirque : Les Grands Cirques du monde en Amérique latine.
22.00 Magazine : Le Divan. Invitée : Maria Casarès (dernière partie).
22.25 Journal et Météo.
22.40 Histoire de voir.
22.45 ▶ Cinéma : L'Atalante. ■■■
0.20 Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

14.00 Téléfilm : L'Irlandaise.
15.25 Magazine : 24 Heures.
16.15 Magazine : Exploits 2.
16.30 Documentaire : Océans en péril.
17.00 Les Nuls... l'émission.
17.56 Le Journal du cinéma.
18.00 Cinéma : Opération Phoenix. □

En clair jusqu'à 20.30

19.30 Flash d'informations.
19.35 Ça cartoon.
20.20 Dis Jérôme ... ?
20.25 Magazine : L'Equipe du dimanche.
20.30 Cinéma : Milena. □
22.45 Flash d'informations.
22.50 L'Equipe du dimanche.

LA 5

13.20 Série : Tant qu'il y aura des bêtes.
14.15 Série : L'Homme de l'Atlantide.
15.05 Série : Capitaine Furillo.
16.00 Série : Simon et Simon.
16.55 Spécial drôles d'histoires.
17.20 Série : Soko, brigade des stups.
18.10 Rallye : Paris-Le Cap.
18.35 Série : L'enfer du devoir.
19.25 Spécial Roucasseries.
20.00 Journal.
20.25 Rallye : Paris-Le Cap.
20.35 Météo.
20.45 Cinéma : La Balance. ■
22.35 Magazine : Reporters.
23.30 Magazine : Top chrono.
23.55 Rallye : Paris-Le Cap.
0.20 Journal de la nuit.

M6

13.50 Variétés : Multitop.
15.20 Jeu : Hit hit hit hourra !
15.25 Série : L'Incroyable Hulk.
16.20 Série : Clair de lune.
17.15 Série : Le Saint.
18.05 Série : Tonnerre mécanique.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Cosby Show.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.40 Téléfilm : Le vol 007 ne répond plus.
22.10 Magazine : Culture pub.
22.45 Cinéma : L'Amant de Lady Chatterley. □
0.30 Six minutes d'informations.

LA SEPT

14.05 Théâtre : Arlequin, serviteur de deux maîtres.
16.05 Documentaire : Raymond Abellio.
17.10 Téléfilm : Fontamara.
18.05 Documentaire : La Carrese.
19.05 Documentaire : Mario Merz.
19.45 Documentaire : Philippe Favier.
20.00 Jean Painlevé au fil de ses films.
20.25 Le Courrier des téléspectateurs.
20.30 Cinéma : Toto, Peppino e la mala femmina. ■
22.15 Court métrage : Les Italiens se retournent.
22.35 Le Dessous des cartes.
22.40 Cinéma : Gribouille. ■
0.05 Courts-métrages.

CARNET DU Monde

Naissances

– Sylvie et Jean-Christophe ont la joie de faire part de la naissance de

Charlotte,

le lundi 6 janvier 1992.

Sylvie et Jean-Christophe Baratault-Narbey,
78, rue de la République,
76000 Rouen.

Décès

– Nous apprenons le décès de la

comtesse Josée de CHAMBRUN

[Fille unique de Pierre Laval, Josée de Chambrun était âgée de quatre-vingts ans. C'est en 1935 qu'elle épouse le comte René de Chambrun, avocat international, qui se consacrera, après la Libération, à défendre la mémoire de son beau-père. Paul Morand, auquel elle fut liée à partir de 1931, l'avait baptisée « Chérie-Chérie ». Elle fut également l'amie de Louise de Vilmorin, Marie-Laure de Noailles, Florence Jay-Gould, et croisa souvent, dans des festivités mondaines, André Fraigneau, Coco Chanel ou Henri Sauguet.]

– Le groupe ESSEC fait part du décès, survenu le 7 janvier 1992, de

Mᵉ Gilbert OLIVIER,
directeur général du groupe ESSEC de 1959 à 1980.

Les obsèques ont été célébrées le 10 janvier 1992 à Notre-Dame-de-Grâce de Passy.

Né à Paris le 19 mai 1914, M. Gilbert Olivier y a poursuivi ses études de droit jusqu'à l'obtention du grade de docteur.

Il est, en outre, diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques et du Centre de perfectionnement pour l'administration des affaires de la chambre de commerce de Paris.

Inscrit au barreau de Paris en 1937, M. Olivier a été successivement secrétaire de la conférence du stage, puis membre du conseil de l'ordre.

Parallèlement à son activité d'avocat, M. Olivier est devenu, en 1954, professeur de droit des affaires à l'ESSEC (Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales) dont il a pris, par la suite, la direction en 1959, époque à laquelle cette école était encore située 21, rue d'Assas, dans les locaux de l'Institut catholique de Paris.

Depuis 1973, année de l'installation de l'ESSEC dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, le développement de l'ESSEC dans différentes directions, – avec l'Institut supérieur des sciences économiques et commerciales (ISSEC), le Centre de langues ESSEC et ISSEC, le Centre d'études et de recherche (CERESSEC), l'Ecole des praticiens du commerce international (EPSCI) et l'Institut de gestion internationale agroalimentaire (IGIA), – a conduit M. Olivier à cesser la pratique du droit pour se consacrer exclusivement à la direction générale du groupe.

Officier de la Légion d'honneur, M. Olivier était, en outre, commandeur du Mérite sportif pour avoir présidé, pendant dix ans, la Fédération sportive et culturelle de France, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand ; il fut président du Rotary Club de Paris (1979-1980).

– M. et Mᵐᵉ André Sansoy,
M. Patrick Sansoy,
Nathalie et Didier Bernard
et leurs filles,
Catherine et Philippe Guiony
et leur fils,
M. Jean-Marie Vauthelin,
Les familles Bée, Franc,
Ses amis et médecins qui l'ont accompagnée,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Nicole SANSOY,

survenu à Paris, le 10 janvier 1992.

L'inhumation aura lieu le lundi 13 janvier, à 11 h 45, au cimetière de Sceaux (Hauts-de-Seine).

Ni fleurs ni couronnes.

Décès de l'écrivain Yves Dangerfield

L'écrivain Yves Dangerfield est mort dans la nuit du jeudi 9 au vendredi 10 janvier à Paris des suites du sida. Il était âgé de vingt-neuf ans *(nos dernières éditions du 11 janvier)*.

C'est en 1980, à dix-huit ans qu'Yves Dangerfield avait fait une entrée remarquée en littérature avec *les Petites Sirènes*, l'histoire des amours d'une gamine de quatorze ans avec un homme mûr qu'elle subjugue et protège. Le roman avait été adapté pour le cinéma par Roger Andrieux. Un deuxième roman, paru en 1984, *la Chambre d'ami*, avait connu un moindre succès, mais avait été adapté pour la télévision. Yves Dangerfield s'était tu pendant sept ans avant de raconter dans *la Maison d'Esther* l'histoire de ces fillettes pauvres de la grande noblesse réunies à l'école de Saint-Cyr par Mᵐᵉ de Maintenon. Ses trois livres ont été publiés chez Grasset.

RELIGIONS

□ **Démission de Mgr Michel Mondésert, évêque auxiliaire de Grenoble.** – *Le pape a accepté, samedi 11 janvier, la démission de Mgr Michel Mondésert, évêque auxiliaire de Grenoble depuis 1971, qui, le 5 décembre 1991, avait atteint la limite d'âge de soixante-quinze ans. Il était particulièrement chargé, par les évêques de Lyon, Saint-Etienne et Grenoble, de la zone de Vienne (Isère).*

« Je suis le chemin, la vérité et la vie. »
(Jean XIV, 6.)

Le Seigneur a appelé à rejoindre la Maison du Père, dans sa quatre-vingt-quatrième année,

Louis TERRENOIRE,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945 avec palmes,
médaillé de la Résistance (r),
grand officier du Mérite
de la République fédérale d'Allemagne,
ancien ministre du général de Gaulle,
membre honoraire du Parlement,
ancien déporté à Dachau-Kempten,

De la part de
Mᵐᵉ Louis Terrenoire,
son épouse,
François et Dominique,
Alain et Edith,
Marie-Odile, Isabelle,
ses enfants,
Stéphane et Catherine,
Guillaume, Alexandre, Raphaël, Laurent, Jean, Sophie, Charlotte, Jeanne,
ses petits-enfants,
Du Père André Terrenoire, S.J.,
son frère,
Marie-Louise Terrenoire,
Sœur Marie Gay,
Geneviève Nosny,
Odile Cadiot,
Camille et Marie-José Gay,
ses beau-frère et belles-sœurs,
Fatima Serraj,
Ses neveux et nièces,
Des familles Terrenoire, Jacquemin, Michaud, Gay, Bunel, Cadiot, Orluc, Rizo.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 14 janvier 1992, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, sa paroisse.

Une absoute sera donnée en l'église de Ceaucé (Orne), le même jour à 16 heures, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

– La Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP) a le regret de faire part du décès de

M. Louis TERRENOIRE,
membre de la présidence de la FNDIRP,
déporté résistant à Dachau
(kommando de Kempten-Kotern),
ancien ministre du général de Gaulle,
commandeur de la Légion d'honneur,
rosette de la Résistance.

Ses obsèques auront lieu mardi 14 janvier 1992, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 2, place d'Auteuil, Paris-16ᵉ, métro Eglise-d'Auteuil.

Drapeaux. Fleurs.

FNDIRP,
10, rue Leroux,
75116 Paris.

(Le Monde du 11 janvier.)

Anniversaires

– *Le 11 janvier 1986*

Roger HAGNAUER,
« *Pingouin* »,
cofondateur
de la Maison d'enfants de Sèvres,
militant syndicaliste,

rejoignait

Yvonne HAGNAUER,
« *Goéland* »,
fondatrice
de la Maison des enfants de Sèvres,

décédée le 1ᵉʳ novembre 1985.

Que tous les anciens et amis se souviennent.

– Il y a un an, le 12 janvier 1991

Justin LAURENS,
expert-comptable,

nous quittait.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu, apprécié et aimé.

Avis de messe

– Le 20 novembre 1991, le

R.P. Jean HARANG

est mort.

Une messe réunira le dimanche 19 janvier 1992, à 18 heures, en l'église de Saint-Cloud, place du Général-de-Gaulle, tous ceux qui l'ont aimé et ne l'oublieront jamais.

Communications diverses

– Dans le cadre d'une série de conférences sur le thème : « De Gaulle et l'Europe (1940-1969) », organisées par l'Institut Charles-de-Gaulle, M. Burin des Roziers, ambassadeur de France, traitera de la période 1940-1946, le mardi 14 janvier à 18 h 30, 5, rue de Solferino, Paris-7ᵉ.

Les conférences sur ce sujet se poursuivront chaque mardi jusqu'au 31 mars inclus. Renseignements au 45-55-12-60.

Entrée libre.

CULTURE

ROCK

Le génie des alpages

Consécration parisienne d'un talent singulier

STEPHAN EICHER
à l'olympia

« Quand je suis passé à l'Olympia pour la première fois, on avait fermé le balcon, parce qu'il n'y avait pas assez de monde. J'avais trouvé une petite photo de Trénet à l'Olympia sur scène, avec son chapeau, le public tout près de lui. Avant le concert, je l'ai posée par terre et j'ai fait des pompes au-dessus en disant « tu peux le faire, tu peux le faire ». Cette fois, j'ai fait trente concerts en Suisse au lieu des pompes »...

... Et rempli l'Olympia trois soirs de suite. Stephan Eicher, chanteur suisse polyglotte (français, allemand, anglais, bernois) est à Paris, jusqu'au 12 janvier et y reviendra le 12 février prochain. Après des années de célébrité discrète entrecoupée de tubes mineurs *(Combien de temps, Two People In A Room...)*, cette tournée est celle du succès de masse, des disques d'or, des classements à un chiffre dans les tops 50 ou albums. *Engelberg*, le beau disque enregistré sur la scène d'un casino d'alpage a fait toute la différence. *« Quand j'ai reçu les paroles de* Déjeuner en paix (signées Philippe Djian), *que je les ai mises avec de la musique*, raconte Eicher, dans l'après-midi qui précède le premier concert à l'Olympia, *je savais que ça pourrait plaire, que ce serait du travail en plus, des télévisions, des interviews. C'était comme* Combien de temps *que je ne voulais pas mettre sur l'album, à cause du travail que cette chanson me donnerait. »*

Stephan Eicher est à ce moment magique où il contemple les deux flancs de la montagne : *« Pendant six ou sept ans, j'ai travaillé pour chaque concert, pendant une heure et demie, afin que les gens passent une bonne soirée. Là, ils sont tout excités. Quand j'arrive sur scène, ils ont déjà passé une bonne soirée. C'est pour ça que j'ai décidé d'être un peu dur.* Pas d'ami comme toi *est la troisième chanson,* Déjeuner en paix, *la sixième et il y en a environ vingt-cinq par concert »* .


CLAUDINE DOURY/VU

Le soir venu, l' « Eichermania » avait saisi l'Olympia. Cris suraigus, chœurs de jeunes filles aux voix blanchies par une émotion extrême, les fidèles de la première heure s'affligeaient de voir leur rocker suisse traité comme Patrick Bruel. Mais Stephan Eicher, tel un pêcheur au lancer, a laissé filer pendant le premier tiers du concert, jusqu'à une version apocalyptique de *Déjeuner en paix*, bataille de Midway dans un bol de café au lait.

Délibérément, consciencieusement, Eicher a ferré une salle secouée par les décibels (le groupe franco-allemand qui l'accompagne peut se faire très méchant), a fait valoir – avec succès – son état de musicien. A la guitare acoustique, assis sur un tabouret, il s'est mis à chanter, à parler simplement, drôlement, comme si toutes ces histoires de clips et de tops étaient restées à la porte. Après la section acoustique, l'électricité a été rétablie un peu plus tard et le concert *s'est magnifiquement déglingué en jam session* approximative, avec invités attendus – le batteur Manu Katché, qui joue sur *Engelberg* – et invraisemblables, vingt-deux sonneurs de cloches des alpages qui faisaient plus de bruit que Metallica et Slayer réunis . *Johnny B. Goode* et *Born To Be Wild* en rappel, pour l'édification des jeunes générations, et un finale, juste avant le couvre-feu, qu'il serait dommage de rater : une belle idée, rare, qui impose de rester jusqu'à la dernière note du dernier rappel.

THOMAS SOTINEL

► Les 11, 12 janvier à l'Olympia, 20 heures. Le 14, Long-la-Ville, salle Elsa Triolet. Le 15, Strasbourg, *Palais des Fêtes*. Le 16, Besançon, Palais des Sports.

THÉATRE

La polémique autour de la pièce de Bernard-Marie Koltès

« Roberto Zucco » sera jouée à Paris

La pièce de Bernard-Marie Koltès, *Roberto Zucco*, sera bien jouée à Paris à partir du 5 février. L'annulation à Chambéry des représentations de cette pièce, inspirée de la vie du tueur Roberto Succo (*le Monde* du 9 janvier), puis la publication dans ces colonnes (*le Monde* du 10 janvier) d'un « point de vue » de Roger Planchon, codirecteur du TNP de Villeurbanne et coproducteur, demandant au maire de Paris, M. Jacques Chirac, de ne pas interdire les représentations, ont suscité de nombreuses réactions dans les milieux artistiques. Nous publions la déclaration de la Mairie de Paris ainsi que des lettres de M. Gérard Violette, directeur du Théâtre de la Ville, et de M. Louis Besson, maire (PS) de Chambéry, mis en cause dans le texte de Roger Planchon.

Dans un communiqué, les comédiens et techniciens qui participent à la tournée de *Roberto Zucco* protestent contre la décision de M. Louis Besson, maire (PS) de Chambéry, de ne pas *« protéger les représentations »* : *« Nous nous trouvons brutalement mis en demeure de ne pas jouer, de ne pas exercer notre travail et notre art. Le fait est grave. Les artisans de ce spectacle n'ont rien fait d'autre que de donner forme au verbe d'un des poètes dramatiques les plus essentiels de notre siècle, l'un de ceux qui questionnent nos mystères et lèvent les lièvres de nos hypocrisies. C'est pourquoi il est scandaleusement douloureux qu'à notre consciencieuse recherche soit opposée la douleur de celles et ceux qui croient voir dans cet ouvrage une relation directe de leur malheur ou, pis, l'apologie d'un être qui fut objectivement la cause de leur peine et que la société a puni.*

» Mais, au-delà de notre propre défense, il est aujourd'hui essentiel que le public de théâtre et les citoyens de notre pays comprennent la gravité d'un tel événement et mesurent le péril qu'il représente pour la vie et la qualité de notre société. »

Les états généraux de la culture et le personnel du Théâtre de la Commune Pandora d'Aubervilliers s'élèvent eux aussi, dans une déclaration commune rédigée par M. Jack Ralite, contre ce *« fait grave de censure ». « Qu'une pièce de théâtre, autrement dit une œuvre de l'esprit, ait choisi pour sujet de peindre la vie et la mort d'un criminel, voire d'un « tueur » déclaré, est un de ces droits les plus imprescriptibles depuis ses origines.* « Toutes les vérités sont recevables en poésie », *a dit Corneille, qui ne s'en est pas privé. Il n'y a donc aucune raison légitime pour qu'une personne privée, un lobby particulier, ni une association quelconque puisse s'y opposer dans un Etat de droit, un pays libre, sauf à dénier ce droit et à détruire cette liberté. »*

Le président du Syndicat national de la critique dramatique, Gilles Costaz, a écrit au maire de Paris pour lui demander de *« laisser vivre cette œuvre [...]. Nous comprenons le rejet de ceux qui, à Chambéry, ont été touchés directement par les drames dont s'inspire Bernard-Marie Koltès »*, écrit Gilles Costaz, qui rappelle que *« les critiques ont lu et et vu la pièce »* et estime que *« cette œuvre est très belle, n'est une injure pour personne, ni pour aucun organisme. [...] La non-représentation de ce spectacle serait ressentie comme une véritable régression ».*

Enfin, la Société des auteurs dramatiques (SACD) indique dans un communiqué : *« Nous avons toutes les raisons de craindre que les représentations de ce spectacle en tournée soient soumises aux mêmes pressions. Soucieuse de sa mission auprès de ses auteurs et de la défense du droit moral et de la liberté d'expression, la SACD demande que tout soit fait pour que la voix de Bernard-Marie Koltès puisse être entendue. »*

Répliques à Roger Planchon

La déclaration de la Mairie de Paris...

Voici l'essentiel du communiqué diffusé vendredi 10 janvier par la Mairie de Paris :

« Sensible à l'émotion suscitée par la représentation de cette pièce dans différentes villes de France qui a conduit à son annulation à Chambéry, le maire de Paris a rencontré le directeur du Théâtre de la Ville afin d'être pleinement informé sur le contenu de cette pièce et sur les éventuelles manifestations qu'elle était susceptible de provoquer.

» En aucun cas cette entrevue n'avait pour objet une quelconque interdiction, interdiction dont le maire de Paris n'a pas d'ailleurs la capacité. Une telle décision dépendrait, en effet, du conseil d'administration du Théâtre de la Ville et de sa direction et, s'il l'estimait nécessaire, en cas de menace ou de trouble à l'ordre public, du préfet de police, qui relève du gouvernement.

» M. Jacques Chirac, qui n'est jamais intervenu de quelque manière que ce soit dans la programmation d'aucun établissement culturel municipal, s'étonne qu'il lui soit ainsi fait des procès d'intention sans le moindre fondement. »

... la lettre du directeur du Théâtre de la Ville...

« Il n'y a pas de solution parce qu'il n'y a pas de problème. J'ai le plaisir de confirmer que les représentations de Roberto Zucco *au Théâtre de la Ville commenceront bien comme prévu le 5 février 1992. (...) Roger Planchon, directeur du TNP, se devait de réagir avec détermination à l'interdiction des deux représentations de* Roberto Zucco *à Chambéry. Ce qu'il dit par contre sur les représentations à Paris est tout à fait surprenant.*

» Je ne veux pas polémiquer ici avec lui, car nous menons le même combat, mais je suis obligé de constater que nous avons pour le mener des méthodes diamétralement opposées. Roger Planchon est un excellent auteur dramatique, mais la façon dont il raconte mon rendez-vous avec M. Jacques Chirac est soit un très mauvais mélo, soit une vilaine farce. Nous ne sommes pas loin, involontairement je l'espère, du procès d'intention. Roger Planchon connaît bien mal Jacques Chirac et a oublié que j'étais directeur du Théâtre de la Ville. Je profite de la présente pour le lui rappeler.

» L'interpellation de Jacques Chirac pourrait faire sourire – il est temps de se défendre – si elle n'avait pour des raisons évidentes irrité le maire de Paris, qui n'a pas de leçon à recevoir sur son attachement bien connu à la liberté d'expression. Je suis certain que Roger Planchon sera enchanté d'apprendre que tout va bien, mais je tiens à lui faire savoir qu'en ce qui concerne Jacques Chirac et moi-même sa lettre ouverte est restée lettre morte.

» Il est grand temps de laisser la parole à Bernard-Marie Koltès, un peu oublié dans toutes ces polémiques. Nous sommes nombreux à avoir envie et besoin de ce poète pour mieux comprendre le monde et les hommes. Rideau ! »

GÉRARD VIOLETTE

... et celle du maire de Chambéry

« Les faits ne sont en rien à Chambéry ceux évoqués par Roger Planchon pour jusifier son indignation et son appel à résister aux « malfaiteurs »... A Chambéry, il y eu à la rentrée l'annonce d'un spectacle au nom – à une lettre près – du tueur fou qui avait ensanglanté la région quatre ans auparavant seulement et qui était, hélas ! comparé – dans la présentation de la pièce – à un héros de la Bible ou de la mythologie. Et il y eut aussitôt la veuve d'un policier assassiné qui, en son nom et en celui de ses jeunes enfants, s'éleva contre ce qu'elle a ressenti – au départ dans sa solitude et jusqu'au bout avec dignité – comme une agression insupportable.

» Et enfin il y eut un maire (...) qui, mesurant l'impact de la dimension provocatrice d'incontestables maladresses, se rangea à côté des victimes et soutint fermement en privé aux responsables culturels concernés (et à eux seuls, la précision a son importance) que cette programmation était pour le moins inopportune si près – dans le temps et dans l'espace – des faits évoqués – n'écartant, pas c'est vrai, en pressentant une inévitable escalade de tension, l'éventualité d'une interdiction en cas de nécessité avérée.

» Délibérément silencieux jusqu'à la mi-novembre en écartant tout contact avec la presse pour ne pas gêner la libre réflexion de l'Association de la Maison de la culture, se refusant à recevoir jusqu'à ce jour les victimes, leurs proches comme les syndicats de policiers pour ne pas être accusé d'avoir subi des pressions, tout se développa en dehors de lui comme il l'appréhendait sans pouvoir en convaincre à temps ses seuls interlocuteurs : les responsables de la Maison de la culture... Ce n'est donc en rien une « agitation activiste, très bien orchestrée » *qui aurait abouti* « à effrayer le maire et quelques notables de la ville qui, deux jours avant la représentation, interdirent Koltès » (...)

» Même s'il y était résolu au besoin, tant les risques étaient graves et réels, le maire de Chambéry n'eut pas à interdire et il est totalement en accord avec la décision du directeur de la Maison de la culture (...). A chacun en conscience de se forger un jugement. Mais à Chambéry il n'était pas possible de ne pas tenir compte d'une situation humaine locale particulière et la Maison de la culture, en le comprenant, a préservé à son initiative – et donc à son honneur – la vie culturelle d'un inévitable incident lourd qui aurait été assurément indigne d'elle. »

LOUIS BESSON

DESIGN

La France entre deux chaises

Mille exposants réunis au Salon du meuble à la Porte de Versailles

Sur 135 000 mètres carrés, plus de mille exposants, trente pays représentés : impressionnantes sont les dimensions du Salon du meuble qui a ouvert à la Porte de Versailles dans le cadre de la 6e Semaine mondiale professionnelle de l'équipement et de la décoration. 180 000 visiteurs sont attendus. Si l'activité de la production d'ammeublement s'est accrue de 9 % en valeur en 1990 – un marché de 40,3 milliards de francs, – les derniers chiffres montrent que ce secteur n'est pas épargné par la récession et ce après quatre années de croissance soutenue : on note une baisse en valeur de la consommation de près de 5 % pour les six premiers mois de l'année 1991.

Créé par l'UNIFA (Union nationale des industries françaises de l'ammeublement), le Club des tendances (soixante-trois adhérents) présente cinq « espaces à vivre » *mis en scène* par Yves Taralon, de l'« orientalisme » au « nordique » en passant par « le naturel » avec son cortège de bois « authentiques » (bois sablé, écorcé, noué), son « esprit bûcheron » et une « apparente pauvreté », finitions raphia, paille, corde (hall 3). C'est au hall 7 que la création contemporaine est rassemblée. L'ICE (Institut du commerce extérieur italien), en collaboration avec les professionnels du meuble (Assaredo), a donné carte blanche à un architecte, Antonio Citterio, pour présenter, sous le thème « Objets et projets », une sélection de travaux non édités signés par toutes les gloires du design national, de Gio Ponti à Achille Castiglioni et Ettore Sottsass.

Plus loin, le *brouhaha des noms* français, célèbres ou inconnus, a de quoi impressionner. Richard Peduzzi signe une collection de range-disques laser, élégamment baptisée Scala ; Jean-Charles de Castelbajac, un nouveau canapé pour Roset très écru, très nid (il s'appelle « Indian Summer »). Le *parisianisme* fait des ravages : Sylvain Dubuisson est l'auteur d'une table guéridon, dite « le sourire », dessinée pour le bureau de Jack Lang (par un effet de loupe, on aperçoit au fond du plateau la bouche de la Joconde); Christian Duc a réalisé une console, « la Belle » et la psyché « la Bête » en hommage à Cocteau; Garouste et Bonetti livrent un buffet « Sang froid » aussi imposant qu'un flipper à la différence que celui-ci n'est édité qu'en huit exemplaires.

Le stand de VIA (Valorisation de l'innovation dans l'ammeublement) présente, sous le titre « L'âge de cristal », plus d'une centaine de *meubles – la plupart sont des prototypes*. Il y a des trouvailles : un tabouret organique, mollasson, de *Tom Tilleul en* résine et savon (vendu avec une brosse), une table au plateau de résine (Jean-François Freyning), une bibliothèque à cordage de Yamo, beaucoup de petits meubles, guéridons capeline, cabinets secrets à tiroirs grands comme des boîtes d'allumettes de ménage, pas mal d'effets de tissus (un dressing de nomade chic, hélas intransportable) et d'effets tout court.

Mais, dans l'ensemble, rares sont ceux qui tentent de répondre avec esprit et simplicité à des problèmes concrets d'utilisation. Comme Philippe Stark, qui redesigne les portes pliantes Kazed, leader du marché, ou *Pascal Mourgue*, avec sa chaise « Tutti Frutti », ludique et fonctionnelle (Sermob) ou encore Sacha Ketoss avec sa table, hommage sans doute à celle de Le Corbusier (Aatchi Design).

Il pourrait bien émaner de ce salon un léger parfum de décadence XIXe telle que la définissait en 1949 le designer Carlo Mollino : *« Le goût part dans toutes les directions comme l'aiguille d'une boussole s'affole à l'approche du pôle qui, dans le cas qui nous intéresse, ne sera jamais atteint. »*.

LAURENCE BENAÏM

► Salon du meuble. Parc des expositions de la porte de Versailles. Jusqu'au 14 janvier, de 9 h 30 à 19 heures. Samedi 11 janvier : journée portes ouvertes au public.

EN BREF

□ ***Premier Festival de l'audiovisuel musical à l'occasion du MIDEM.*** – L'édition 1992 du Marché international du *disque* et de l'édition musicale (MIDEM) accueillera, du 18 au 20 janvier, le premier Festival de l'audiovisuel musical, manifestation co-organisée par le MIDEM et la SACEM. *Un jury*, présidé par le réalisateur britannique Ken Russell, devra choisir parmi *cinquante*-quatre œuvres (films, documentaires, compilations de vidéo-clips, concernant *tous les genres musicaux*) les meilleurs représentants de chaque catégorie, auxquels seront attribués des « Croisette ».

□ **Les nominations aux septièmes Victoires de la *musique*.** – Patrick Bruel a été nommé dans trois catégories (artiste-interprète, performance musicale *et chanson* de l'année, pour *Qui a le droit ?*) pour les septièmes Victoires de la musique qui seront proclamées le 1er février. Vingt-cinq Victoires seront attribuées. Dans la catégorie des révélations masculines, on remarque la présence de Yannick Noah aux côtés de Nilda Fernandez et du batteur Manu Katché. Leurs homologues *féminines* sont Amina, Jil Caplan, Enzo Enzo et Sara Mandiano. Les autres artistes-interprètes masculins sont François Feldman, Francis Cabrel et William Sheller. Chez les femmes, Mylène Farmer, Liane Foly, Jane Birkin et Maurane ont été nommées.

□ **Mort du metteur en scène danois Bent Christensen.** – *Le producteur* et cinéaste Bent Christensen est décédé cette semaine, à l'âge de soixante-deux ans, après une brève maladie. Il fut une figure importante du cinéma danois des décennies *60 et 70*, durant lesquelles il avait réalisé un nombre important d'œuvres diverses à succès, et produit des comédies légères *(Harry et son valet de chambre, la Bande des aspirateurs)* à des films plus engagés socialement *(Week-end, Dilemme*, tiré d'un roman de Nadine Gordimer). Le Parti social-démocrate, dont il était très proche, l'avait choisi comme conseiller pour aider ses responsables à soigner ou à modifier leur image et à s'adapter aux exigences du *petit écran. – (Corresp.)*

□ **Décès de l'éditeur Aimery Somogy.** – Editeur spécialiste du livre d'art, Aimery Somogy, est décédé le 29 décembre à l'hôpital Ambroise-Paré, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, a-t-on appris auprès de ses proches. A la tête de sa petite maison Editions d'art Somogy, il avait vendu 10 millions de livres en plus de cinquante ans. Né en Hongrie le 1er mars 1897, il était arrivé en France en 1925 et y avait fondé en 1937 son entreprise, publiant notamment un livre de René Huyghe *les Contemporains*, puis en 1939 celui d'un réfugié allemand, Hermann Rauschning, qui fut vendu à 213 000 exemplaires en cinq mois – avant d'être interdit par les Allemands. Après la guerre, Aimery Somogy publia notamment *Spartacus* d'Arthur Koestler, avant de se consacrer uniquement au livre d'art.

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Gaz pas d'show : 19 h. Jérusalem photo : 20 h 30. Comment vous le dire : 22 h.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Putzi : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
ARCANE (43-38-19-70). L'Arbre de vie : 20 h 30.
ATALANTE (46-06-11-90). Pontormo : 20 h 30, dim. 17 h.
ATELIER (46-06-49-24). L'Antichambre : 21 h, dim. 15 h 30.
ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Mademoiselle Else : 20 h 30.
BATEAU-THÉATRE (FACE AU 3, QUAI MALAQUAIS) (40-51-84-53). Exercices de style : 19 h, dim. 15 h 30. La Prose du Transsibérien et de la petite Jehanne de France : 20 h 30. Moby Dick : 20 h 30, dim. 17 h.
BERRY (43-57-51-55). Peer Gynt : 20 h 30.
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS (AUDIT. COLBERT) (). Dissident, il va s'en dire : 19 h, dim. 16 h.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). L'Ile des esclaves ; Entretien d'un philosophe avec la Maréchale de +++ : 20 h 30.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 17 h et 20 h. Les Couloirs de la honte : 22 h.Dim. Festival d'expression artistique : 20h.
CARTOUCHERIE EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). La vie est un songe : 20 h 30, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle II. Quincailleries : 21 h, dim. 16 h 30.
CASINO DE PARIS (49-95-99-99). Peter Pan : 17 h et 20 h 30, dim. 14 h 15 17 h 15.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Y a-t-il un communiste dans la salle? : 21 h, dim. 15 h 30.
CHATELET-THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). West Side Story : 15 h et 20 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Mes parents sont de grands enfants que j'ai eus quand j'étais petit : 20 h 30, dim. 16 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Pièce montée : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Arlequin et Colombine au carnaval de Venise : 20 h, dim. 14 h. L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Père : 20 h 30. Salle Richelieu. Iphigénie : 14 h.Dim. Le roi s'amuse : 14h.
DAUNOU (42-61-69-14). Couac! le Grand Orchestre du Splendid : 20 h 45, dim. 15 h 30.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Le Diable tentateur : 19 h. Arthur Circus : 21 h. Blaise comme Cendrars : 22 h 30, dim. 16 h 30.
DEUX ANES (46-06-10-26). Cresson qui s'en dédit : 21 h, dim. 15 h 30.
DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Phèdre : 20 h 30, dim. 16 h.
EDGAR (43-20-85-11). Les Faux Jetons : 20 h 15. Les Babas cadres : 22 h.
EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Décibel : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.
ESPACE HÉRAULT (43-29-86-51). Sales Rêves : 20 h 30.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 15 h 30. La Mouette : 20 h. Y a pas que la folie dans la vie? Si : 22 h, dim. 19 h.Dim. Baudelaire's Fantaisie : 17h30.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Une mouche en novembre : 20 h 30, dim. 16 h.
FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (42-80-05-09). A présent, adieu : 20 h 45.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Les Bidochons, histoire d'amour : 18 h et 20 h 15. Michel Lagueyrie : 22 h.
GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (40-03-39-03). Opéra bulles : 12 h 23 h et 12 h 21 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). La Plus Forte et Paria : 19 h. Mimi Barthélemy : 20 h 30. Le Ticket : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Lagaf' : 20 h 30.
LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). L'Apocalypse, version pauvre : 20 h 30, dim. 17 h.
LE PROLOGUE (45-75-33-15). Le Monte-Plats : 20 h 30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. La Nuit et le Moment : 20 h. Nous, Théo et Vincent Van Gogh : 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h. Mademoiselle Else : 20 h. La Valse avant la nuit : 21 h 30.
MARIE STUART (45-08-17-80). Savage Love : 20 h 30. One for the road ; Love Scene (en anglais jusqu'à sam.) : 22 h.
MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). Génération chante Brassens : 17 h et 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Caligula : 20 h 45, dim. 15 h.
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Charlus : 18 h 30.
MÉTAMORPHOSIS (THÉATRE SALON D'ENCHANTEMENTS) (42-61-33-70). Marchand de rêve : 21 h, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Darling Chérie : 17 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MOGADOR (48-78-04-04). Les Misérables : 15 h et 20 h 30.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). La Coeur gros : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.
ŒUVRE (48-74-42-52). Le Météore : 21 h, dim. 15 h.
PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). Jésus était son nom : 15 h et 20 h 30, dim. 14 h 17 h 30.
POINT-VIRGULE (42-78-67-03). Gustave Parking : 20 h. Les Q.I. : 21 h 15. Jean-Jacques Vanier : 22 h 30.Dim. Destroy TV : 20h. Sophie Forte : 21h15. Triboulet : 22h30.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Zizanie : 16 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
RANELAGH (42-88-64-44). L'Illusion comique : 18 h 30, dim. 20 h 30. L'Evasion : 21 h, dim. 17 h.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). La Malédiction de la famille Guergand : 21 h.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Enfin seuls! : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
SALLE BRASILIA (GALERIE BRASIL INTER ART) (40-46-01-28). Les Bonnes : 20 h 30.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Je m'plaisante : Paul Adam : 20 h 30. Louis Helmett : 22 h.
SHOW-BUS (42-62-36-56).Dim. Show Bus : 14h30.
SOUS CHAPITEAU (40-02-61-18). Archaos : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Anne Roumanoff : 20 h 30, dim. 18 h 30.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Belle de Mai. Les caïmans sont des gens comme les autres : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE MONTORGUEIL (48-52-98-21). On va faire la cocotte ; On purge bébé : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Le Baron perché : 14 h 30. Salle Gémier. Carton plein : 20 h 30, dim. 15 h. Salle Jean Vilar. Marilyn Montreuil : 15 h et 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Comédies barbares : 15 h 30 et 20 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (43-25-70-32). Slub : 19 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). Sur la côte et l'autre bord : 18 h.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Salomé : 19 h.
THÉATRE OUVERT-JARDIN D'HIVER (42-62-59-49). Djurdjura (cellule de création) : 16 h.
THÉATRE DE PARIS (48-78-22-00). Smaïn : 18 h et 21 h.
THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Petite salle. L'Echange : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-33-66-70). La Valse des toréadors : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DU SPHINX (42-78-39-29). Jésus et le Petit Prince des galaxies : 20 h 30, dim. 16 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). 21 Santons et un chien perdu dans la Nativité : 19 h, dim. 15 h. Hélas si peu de femmes parmi les hommes célèbres : 20 h 30.

RÉGION PARISIENNE

AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (48-04-38-48). Opéra équestre : 20 h 30, dim. 17 h 30.
BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Le Souverain Fou : 21 h, dim. 16 h.
BOULOGNE-BILLANCOURT (THÉATRE) (46-03-60-44). Apporte-moi la lune : 20 h 30, dim. 15 h 30.
CHOISY-LE-ROI (THÉATRE PAUL-ELUARD) (48-90-89-79). La Force de tuer : 20 h 30, dim. 15 h.
CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Grande salle. Le Retour de Casanova : 20 h 30, dim. 15 h 30.
ELANCOURT (LE POLLEN) (30-62-82-81). Timon d'Athènes : 20 h 30.
ERMONT (THÉATRE PIERRE-FRESNAY) (34-15-09-48). Dim. Les dix petits nègres : 16h.
FONTENAY-LE-FLEURY (THÉATRE) (34-60-20-65). Chevallier-Laspalès : 21 h.
GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Biaboya, alors? : 20 h 30, dim. 17 h.
IVRY-SUR-SEINE (THÉATRE) (46-70-21-55). Le Naufrage du Titanic : 19 h, dim. 15 h. La Dernière Nuit de Socrate : 21 h, dim. 17 h.
LA COURNEUVE (CENTRE JEAN-HOUDREMONT) (48-36-11-44). 7 (Sept) : 20 h 45, dim. 16 h 30.
LONGJUMEAU (THÉATRE ADOLPHE-ADAM) (69-09-40-77). Dim. La Marguerite : 15 h.
MAISONS-ALFORT (CENTRE CULTUREL CHARENTONEAU) (43-96-77-57). Largo Desolato : 20 h 45.
NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Grande salle. Britannicus : 20 h 30, dim. 16 h.
NOISIEL (GRAND THÉATRE DE LA FERME DU BUISSON) (64-62-77-77). La Mouette : 21 h.
RAMBOUILLET (THÉATRE DU NICKELODÉON) (30-41-82-77). Chéri : 21 h, dim. 16 h.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS) (30-87-07-07). Voltaire-Rousseau : 20 h 45, dim. 16 h.
TREMBLAY-EN-FRANCE ESPACE JEAN-ROGER-CAUSSIMON (48-61-09-85). Le Monte-Plats : 20 h 30.
VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO) (48-08-60-83). Dim. Rencontre : 18 h.

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

SAMEDI

Queen Kelly (1928), d'Erich von Stroheim, 18 h ; Citizen Kane (1945, v.o. s.t.f.), d'Orson Welles, 21 h.

DIMANCHE

Riz amer (1949, v.o. s.t.f.), de Giuseppe de Santis, 18 h 30 ; Gare centrale (1958, v.o. s.t.f.), de Youssef Chahine, 20 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Hommage à la Warner Bros : le Port de l'angoisse (1945, v.o. s.t.f.), de Howard Hawks, 14 h 30 ; la Fureur de vivre (1955, v.o. s.t.f.), de Nicholas Ray, 17 h 30 ; Qu'est-il arrivé à Baby Jane? (1962, v.o. s.t.f.), de Robert Aldrich, 20 h 30.

DIMANCHE

Hommage à la Warner Bros : Chercheuses d'or (1933, v.o. s.t.f.), de Mervyn Le Roy, 14 h 30 ; Boulevard des passions (1949, v.o. s.t.f.), de Michael Curtiz, 17 h 30 ; Sergent York (1941, v.o. s.t.f.), de Howard Hawks, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

SAMEDI

Paris Musique : Portraits : les Trottoirs de Buenos-Aires (1982) de Fernand Moszkowicz, les Trottoirs de Saturne (1985) de Hugo Santiago, 14 h 30 ; Musette : A la Varenne (1933), Pourvu qu'on ait l'ivresse (1958) de Jean-Daniel Pollet, On ne va pas se quitter comme ça (1980) de Jean-Louis Comolli, 16 h 30 ; Comédie musicale : Vingt P'tites Tours (1989) de Philippe Truffault et Michel Gondry, Pierre et Gilles (1989) de Philippe Truffault, Michel Gondry, Paris chante toujours (1951) de Pierre Montazel, 18 h 30 ; Musiques de films : Harlem sur Seine (1962) de Jean-Christophe Averty, le Désordre et la Nuit (1958) de Gilles Grangier, 20 h 30.

DIMANCHE

Paris Musique : Musiques de films : Zbig chef d'orchestre (1990) de Pierre Oscar Lévy, l'Orchestre de Zbignew Rybczinsky, 14 h 30 ; Comédie musicale : Spot Love Pat Revlon (1965), Drôle de frimousse (1956) de Stanley Donen, 16 h 30 ; Musiques de films : Bande annonce : le Bonheur (1965) d'Agnès Varda, Corps à cœur (1978) de Paul Vecchiali, 18 h 30 ; Jazz Festival : Daniel Humair all stars (1987) de Frank Cassenti, Gil Evans et l'orchestre Lumière (1987) de Frank Cassenti, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A PROPOS D'HENRY (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
AMERIKA, TERRA INCOGNITA (vénézuélien, v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
L'ANNONCE FAITE A MARIE (Fr.-Can.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
AY CARMELA ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
BARTON FINK (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA BELLE NOISEUSE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
BERNARD ET BIANCA AU PAYS DES KANGOUROUS (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
CLOSE UP (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
DELICATESSEN (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
DEVOIRS DU SOIR (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).
EUROPA (Dan.-Su., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30).
FIÉVEL AU FAR-WEST (A., v.f.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
FISHER KING (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
HENRY V (Brit., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
HIDDEN AGENDA (Brit., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
J'EMBRASSE PAS (Fr.-It.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
JACQUOT DE NANTES (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
JUSQU'AU BOUT DU MONDE (Fr.-All.-Autr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; George V, 8e (45-52-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LUCKY LUKE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
MON PÈRE CE HÉROS (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
LA MORT D'UN MAITRE DE THÉ (Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
PARIS S'ÉVEILLE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).
LE PAS SUSPENDU DE LA CIGOGNE (Fr.-Gr.-Suis.-It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
PENSÉES MORTELLES (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
LA PLAINTE DE L'IMPÉRATRICE (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
POISON (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
PRETTY WOMAN (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
PROOF (Austr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
RIFF RAFF (Brit., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
ROBIN DES BOIS PRINCE DES VOLEURS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES FILMS NOUVEAUX

AMERICAN FRIENDS. Film britannique de Tristam Powell, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
AOUT. Film français d'Henri Herré : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
BAR DES RAILS. Film français de Cedric Kahn : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88).
DINGO. Film australien de Heer, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
DOCTEUR NORMAN BÉTHUNE. Film franco-canadien de Phillip Borsos, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LES EQUILIBRISTES. Film français de Nico Papatakis : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LA FIN DE FREDDY, L'ULTIME CAUCHEMAR. (*) Film américain de Rachel Talalay, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
HAMLET. Film américain de Franco Zeffirelli, v.o. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).
MÉMOIRE TRAQUÉE. Film couleurs de Patrick Dewolf : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).
V. I. WARSHAWSKI, UN PRIVÉ EN ESCARPINS. Film américain de Jeff Kanew, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA TENTATION DE VÉNUS (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
THE ADJUSTER (Can., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60).
THE INDIAN RUNNER (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
TORCH SONG TRILOGY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).
TOTO LE HÉROS (Bel.-Fr.-All.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).
TROUBLES (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).
UNE ÉPOQUE FORMIDABLE... (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).
URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
VAN GOGH (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
LA VIEILLE QUI MARCHAIT DANS LA MER (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PARIS EN VISITES

LUNDI 13 JANVIER

Exposition « Dieu en son royaume », 10 h 30, Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (M.-G. Leblanc).

« Les salles souterraines, nouvellement découvertes, des thermes de Cluny », 11 heures, entrée du Musée de Cluny (P.-Y. Jaslet).

« Hôtels et curiosités du Marais, la place des Vosges et l'évolution du quartier », 11 heures, 14 h 30 et 16 h 30, métro Pont-Marie (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Musée Gustave Moreau, avec visite des appartements du peintre nouvellement ouverts », 14 heures, entrée, 14, rue de La Rochefoucauld (Paris et son histoire).

« L'église Notre-Dame-des-Victoires et ses tableaux de Van Loo », 14 h 30, devant l'église, place des Petits-Pères (Monuments historiques).

« L'île de la Cité, des origines de Paris aux travaux d'Haussmann », 14 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

« Le langage caché et à double sens de certains tableaux du Louvre », 14 h 30, grilles du Conseil d'Etat, place du Palais-Royal (Arts et caetera).

« Le palais fantôme des Tuileries et ses jardins », 14 h 30, angle quai des Tuileries et pont Royal (Sauvegarde du Paris historique).

« Le Val-de-Grâce », 14 h 30, rue Saint-Jacques, devant l'église (A nous deux, Paris).

« Un hôtel du premier Empire : l'hôtel Bourrienne, 14 h 30, 58, rue d'Hauteville (S. Rojon-Kern).

« Les appartements d'Anne d'Autriche au Louvre. L'enfance de Louis XIV. Le cabinet de travail du roi. Les salles du Trône et du Grand Bal », 14 h 30, sortie métro Louvre-Rivoli (I. Hauller).

« La Conciergerie », 14 h 45, 1, quai de l'Horloge (Tourisme culturel).

« Les appartements royaux du Louvre et la vie quotidienne des rois et reines de France », 14 h 45, métro Palais-Royal, terre-plein central (M. Banassat).

Exposition « Nouvelles acquisitions du département des peintures », 15 heures, Musée du Louvre, porte Jaujard (D. Bouchard).

« Promenade à travers le vieux Montmartre », 15 heures, métro Lamarck-Caulaincourt (Lutèce-visites).

« La cathédrale russe. Histoire de la religion orthodoxe », 15 heures, 12, rue Daru (P.-Y. Jaslet).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : « Les pouvoirs du Parlement », par P. Chatenet (Académie des sciences morales et politiques).

Musée de l'Homme, 17, place du Trocadéro, 18 h 30 : « Les mégalithes, maisons des morts », par J.-P. Mohen (Muséum national d'histoire naturelle).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5692

HORIZONTALEMENT

I. Femme souvent couchée sur une couverture. Leurs plantes peuvent être mises en bottes. – II. En première audition. Quantité qui compte pour du beurre. – III. Sans taches. Petites misères. Saint. Une grande plaine. – IV. Conviendra. Pronom. Pas énergiques. – V. Condamnable quand il est triste. Se rince d'un bon coup. Un homme qui n'a rien appris. – VI. Des femmes à qui on peut demander de changer de ton. Fait souvent un pli. – VII. Doit montrer dans son travail les meilleures dispositions. – VIII. Anneau. Esprit de l'étranger. Fleuve. Craint les caries. – IX. Possessif. S'exprimèrent comme des innocents. Dans des mains où il n'y a pas de poil. – X. On y écoutait le bruissement des feuilles. Pas occupée. – XI. Du vent! Bien joué. – XII. Garanties. Dédaignées par ceux qui n'aiment pas la crème. – XIII. Aurochs. Langue ancienne. Napperon. – XIV. Participe. Un sacré bœuf. Voyage sans passeport. – XV. Peut gémir quand la caisse est pleine. Usé. Traditions.

VERTICALEMENT

1. Peuvent se faire interpeller quand ils sont sur le banc. Est de bon goût quand elle est à papa. – 2. Une réponse qui peut nous faire porter le bonnet. Espèce de galette. Une fin savante. – 3. Comme des actes qui peuvent se faire en une minute. Solidement bâties. – 4. Lettre. Gagne son salut quand il est bon. – 5. L'Irlande. Possessif. Fut envoyée paître. Qui peut rouler. – 6. Qui n'ont pas l'habitude de frapper fort. – 7. On peut y voir du sang. Instrument de labour. – 8. Particule. On y monte pour se battre. Grec célèbre. – 9. Ville de Serbie. Circulent en Roumanie. Un mot repoussant. Elément d'une frange. – 10. Qui peut facilement tourner. Terme musical. – 11. Compagnon de tondu. Dans un alphabet étranger. Peuvent être mis dans le bain. – 12. Aussi familier. Pronom. A mortier, c'est un oiseau. – 13. Conjonction. Une base d'accord. Taillée en parlant. – 14. Pas bien ficelé. En tête d'un arrêté préfectoral. – 15. Qui peuvent faire rougir. Préposition. Utiles pour tirer le fil.

Solution du problème n° 5691

Horizontalement

I. Palmarès. – II. Iroise. Ua. – III. Œil. Glas. – IV. Curable. – V. Enrêner. – VI. Est. Outre. – VII. Ut. Purées. – VIII. Sabre. Sl. – IX. Et. Eté. Nd. – X. Un. Tarte. – XI. Peureuses.

Verticalement

1. Piocheuse. – 2. Areu ! Statue. – 3. Loiret. Nu. – 4. Milan. Pré. – 5. As. Brouette. – 6. Régleur. Eau. – 7. Lentes. Rs. – 8. Sua. Ereinté. – 9. Astres. Dés.

GUY BROUTY

ÉCONOMIE

BILLET

Victoires allemandes à Prague

« Pour l'instant, l'économie allemande est en forme, mais, si elle venait à s'enrhumer, la Tchécoslovaquie attraperait aussitôt une pneumonie. » Cette appréciation du quotidien tchèque *Hospodarské noviny* souligne clairement le caractère de plus en plus privilégié des relations économiques germano-tchècoslovaques. Quelques jours seulement après avoir signé un accord avec le constructeur tchèque de camions légers AVIA (*le Monde* du 8 janvier), le groupe allemand Mercedes-Benz s'est associé, vendredi 10 janvier, avec l'autre constructeur local de poids lourds, LIAZ. Au terme de ce nouvel accord, Mercedes-Benz détiendra 31 % des parts d'une nouvelle société tripartite, aux côtés de LIAZ (20 %) et AVIA (49 %). Le groupe allemand investira 350 millions de deutschemarks (1,2 milliard de francs) dans la nouvelle société d'ici à 1996.

Ce double succès de Mercedes-Benz confirme la percée des constructeurs et plus généralement des industriels allemands en Tchécoslovaquie. Il y a un an, Volkswagen avait ouvert la voie en reprenant successivement le fleuron de l'automobile tchèque Skoda, puis le second constructeur national BAZ. Plus récemment, Siemens s'est adjugé des participations majoritaires dans deux projets de sociétés mixtes créées avec le conglomérat industriel Skoda.

Malgré les réussites de Framatome, Air France et BSN, ces victoires allemandes ont coupé à plusieurs reprises la voie de Prague aux industriels français. Renault – mis à l'écart sur les projets Skoda et AVIA – et Alcatel-Alsthom ont dû se faire une raison. Choix politique des autorités tchèques ? Réelles insuffisances des offres françaises ? Certains responsables de la Régie ne cachent pas leur sentiment d'avoir servi *« à faire monter les enchères »*. Tout en minimisant volontiers la portée des échecs. *« Nous nous étions de toute façon fixé des limites financières »*, précise-t-on au groupe Renault.

Mais, au total, le voisin allemand reste le grand gagnant de l'ouverture de l'économie tchèque, traitant avec cet ex-pays de l'Est comme avec le sixième nouveau Land de l'Allemagne réunifiée. Selon une récente étude de l'OCDE, l'Allemagne était, à la fin du premier semestre 1991, le premier partenaire commercial de Prague à l'exportation (absorbant 24,5 % du total) et le premier investisseur étranger dans ce pays, avec 44 % du montant global des participations étrangères aux sociétés mixtes tchècoslovaques en août 1991.

OLIVIER PIOT

AFFAIRES

Le pragmatisme des disquaires parisiens

Face à la montée en puissance de la FNAC, les petits commerçants du disque, à Paris du moins, ne sont pas systématiquement opposés à l'ouverture de leur magasin le dimanche.

« Il y a quinze ans, il y avait trois cent cinquante disquaires en France. Aujourd'hui, il n'en reste pas plus d'une cinquantaine. » Ces chiffres, cités par M. Joseph Ghebali, directeur général de Discobole, illustrent bien l'hécatombe des disquaires indépendants frappés par la montée en puissance de la FNAC (25 % des ventes) puis de Virgin (6 %), mais surtout par l'arrivée sur leur créneau de la grande distribution, qui a raflé aujourd'hui plus de la moitié du marché. On aurait donc pu penser, *a priori*, qu'ils partageaient l'opposition viscérale du petit commerce à l'ouverture des magasins le dimanche. Or, à Paris du moins, c'est loin d'être le cas.

« Nous sommes très favorables à l'ouverture le dimanche. Ce qui est gagné est gagné. C'est un plus. Les gens s'ennuient chez eux ce jour-là et ils sont heureux d'avoir un magasin de disques ouvert. » Ce n'est pas M. Patrick Zelnik, le patron de Virgin, qui parle mais M. Joseph Traks, directeur de Vidal, un des disquaires les plus connus de la capitale, face à l'église de Saint-Germain-des-Prés.

Vidal – considéré par ses confrères comme un « gros parmi les petits » – garde pourtant porte close le jour du Seigneur, se contentant de respecter la réglementation en vigueur et d'ouvrir trois fois l'an. Il est donc loin d'être un inconditionnel comme M. Marcel Benhassat, PDG de Champs Disques, qui ouvre depuis vingt ans... ce qui lui vaut de sérieux problèmes avec l'inspection du travail : il a été condamné l'an dernier à trois mois de prison.

Le seul moyen de survie

M. Benhassat justifie cette politique par le poids des charges des magasins des « Champs » et assure que, privé des recettes dominicales (environ 20 % de son chiffre d'affaires), il ne tiendrait pas. *« Si le gouvernement sort une loi qui interdit l'ouverture le dimanche, je mets la clé sous la porte au bout de six mois »*, assure-t-il. Sur les conseils de son avocat (son procès va venir en appel) il respecte néanmoins depuis le 1er novembre la réglementation. Mais il observe de près Virgin (situé à quelques pas) car, explique-t-il, *« il serait impensable que le Mégastore soit ouvert et nous fermés »*.

Pour supporter la concurrence de Virgin, Champs Disques a dû se spécialiser, important et exportant des disques, ce qui lui assure un *« gros noyau de clientèle »*. Pour lui, comme pour beaucoup de ses confrères, c'était le seul moyen de survivre. Un de ses prestigieux voisins, Lido Musique, n'a pas eu cette chance : en quelques mois, ses ventes ont chuté de 30 % et il a fermé. Dans la pratique, l'équipe des vendeurs de nuit de Champs Disques travaille le dimanche, moyennant une prime de 250 francs par jour, tout en continuant à assurer les trente-neuf heures de travail hebdomadaires.

D'autres disquaires, plus pragmatiques, n'ouvriront pas le dimanche, même si le gouvernement les y autorise. Tout simplement parce qu'ils ne voient pas l'intérêt commercial d'une telle décision. Ils avancent des raisons diverses, comme les goûts de leur clientèle (des amoureux de l'opéra, par exemple) ou l'emplacement de leur magasin. C'est le cas de Discoparnasse, situé dans une galerie marchande close le dimanche ; du Discobole, dans la gare Saint-Lazare (désertée par les banlieusards le jour du Seigneur), ou même de Disques et Musiques Rennes, qui explique que sa rue est peu passante ce jour-là. *« Si la FNAC-Rennes ouvrait le dimanche, ce serait un fiasco car elle n'attirerait pas assez de monde. En revanche, la situation est différente aux Halles ou sur les Champs-Elysées »*, explique M. Jean-Louis Sapey-Triomphe, PDG de Disques et Musiques, qui lui aussi a dû se spécialiser pour résister (soldes, occasions, jazz, folk...) à son grand voisin. Logique, il reconnaît qu'il n'adopterait pas la même attitude s'il était situé à côté de la Coupole. Discobole, aussi, réétudierait sa position si les grands magasins tout près (Printemps et Galeries Lafayette) ouvraient le dimanche.

Sur le fond, alors que le patron de Discoparnasse est *« plutôt contre »* l'ouverture dominicale – *« cela nécessiterait du personnel pour des recettes pas très différentes »* – celui du Discobole estime que *« sur un plan culturel, il faut que nous ouvrions, car il y a un quasi-monopole de la FNAC »* qui, selon lui, est un *« lobby plus puissant »* que Virgin. Il estime que la fermeture le dimanche est *« aberrante »* sur les Champs-Elysées pour ceux qui vendent des biens culturels mais ne fait pas porter la responsabilité de l'agonie des petits disquaires sur ses deux seuls gros concurrents. La grande distribution y est également pour quelque chose : *« Ils vendent le dernier Michael Jackson à prix d'achat pour pousser le consommateur à acheter autre chose (des vêtements ou de l'alimentation). A partir du moment où on a livré ces gens-là au même prix que les petits, ceux-ci étaient KO »*, explique-t-il. *« Sur les disques compacts, il y a une différence de 20 % à 30 % entre la FNAC ou Virgin et moi. Ils vendent moins cher que je n'achète... »*, note-t-il, ajoutant qu'auprès du client *« on passe pour des voleurs »*. Pourtant, sa marge est la même que celle de la FNAC.

Plus grave encore, les nouveautés sont livrées de quinze jours à un mois plus tôt chez les grands que chez les petits vendeurs. En outre, la FNAC les vend à prix d'achat pendant un mois. Or, affirme cet indépendant, *« 80 % des ventes d'une nouveauté se font dans les trente jours qui suivent sa parution. Quand elle arrive chez les petits, il ne reste plus que 20 % du marché »* ... Que restera-t-il des petits disquaires dans quinze ans ?

FRANÇOISE VAYSSE

Poussée de fièvre entre Virgin et la FNAC

Le ton monte dans le débat sur l'ouverture des magasins le dimanche, avec les attaques contre la FNAC formulées par le patron britannique de Virgin Group, M. Richard Branson, dans un entretien au *Nouvel Economiste*, et avec la décision de M. Jean-Louis Petriat, PDG de la FNAC, vendredi 10 janvier, de porter l'affaire devant la justice. La FNAC, déclarait M. Branson, a *« essayé de nous pousser dehors par des méthodes de discount sélectif à Bordeaux et à Marseille* [NDLR : deux villes où Virgin a ouvert des magasins] (...). *C'est un comportement anticoncurrentiel, et nous étudions avec nos avocats la possibilité d'introduire un recours contre la FNAC devant la Commission de Bruxelles »*.

« Sans la FNAC, nous n'aurions pas fermé le dimanche en 1991, ajoutait-il. *La plupart des pressions pour retarder l'adoption du projet de loi sur l'ouverture dominicale viennent de là. On a incité des syndicats extérieurs à l'entreprise à nous traîner en justice* (...). *En donnant de l'argent à certains partis politiques, il semble que la FNAC ait conquis un pouvoir de lobbying important par le passé. »*

Dans un communiqué, vendredi 10 janvier, M. Petriat assure que *« ces propos, qui ne reflètent en rien la réalité des faits, revêtent un caractère gravement diffamatoire »* et qu'il a *« demandé à Me Paul Lombard d'engager immédiatement toute action en justice adéquate »*. Face à cette réaction, M. Branson revenait, dans la soirée du 10 janvier, sur ses propos selon lesquels la FNAC aurait donné de l'argent à certains partis politiques. *« En tant que citoyen anglais informé par la presse de son pays, il reconnaît que certaines subtilités de la vie politique française peuvent lui échapper »* et il précise qu'il n'a *« en aucun cas souhaité faire référence à des pratiques précises ou récentes »*.

Les industriels européens et américains du textile opposés au démantèlement des accords multifibres

Les professionnels américains et européens du textile se sont vigoureusement prononcés, mardi 7 janvier, contre le démantèlement en dix ans de l'actuel accord multifibres (*réglementant les exportations de produits textiles des pays en voie de développement vers les pays riches*) proposé par le projet d'accord final de l'Uruguay Round présenté par M. Artur Dunkel, directeur général du GATT (*Accord général sur les tarifs et le commerce*). Les professionnels ont affirmé, au cours d'une conférence de presse commune à Washington, que l'élimination des accords multifibres se traduirait par la perte de deux millions d'emplois aux Etats-Unis et en Europe.

SOCIAL

Les dockers CGT vont présenter un contre-projet de réforme

La Fédération nationale des ports et docks CGT a appelé, vendredi 10 janvier, les dockers à une nouvelle grève de quarante-huit heures pour le lundi 13 et le mardi 14 janvier. Pour la première fois, les 120 dockers de Saint-Nazaire ont annoncé qu'ils participeront à cette action. Leurs collègues de Brest et de Roscoff ne devraient pas s'y associer.

En revanche, la CGT a apprécié *« positivement »* la rencontre prévue lundi avec M. Jean-Yves Le Drian, secrétaire d'Etat à la mer. La fédération présentera un contre-projet de réforme national afin d'organiser des négociations *« port par port »*. Pour sa part, M. Le Drian préconise des négociations décentralisées permettant d'élaborer éventuellement une *« régulation »* au plan national.

La réorganisation de l'électronique française

M. Alain Prestat devient PDG de Thomson Consumer Electronics

Le conseil d'administration de Thomson Consumer Electronics (TCE) a nommé, vendredi 10 janvier, M. Alain Prestat, quarante ans, ancien directeur adjoint du cabinet de M. Michel Rocard à Matignon, PDG de la société. Il remplace M. Bernard Isautier dont le mandat n'aura duré que quatorze mois. Ce changement à la tête du groupe français d'électronique grand public intervient trois semaines seulement après l'annonce du rapprochement Thomson – CEA-Industrie (*le Monde* du 19 décembre 1991).

Depuis l'annonce de la création du groupe Thomson – CEA-Industrie, le départ de M. Bernard Isautier était considéré comme probable. Appelé par son prédécesseur, M. Pierre Garcin, cet ingénieur du corps des mines, spécialiste de l'énergie, avait été accueilli avec un certain scepticisme. Ses relations avec M. Alain Gomez, PDG de la maison-mère, le groupe Thomson SA, semblaient difficiles. La concurrence sans merci des géants japonais dans cette industrie de grande consommation faisait chuter les prix, laminant la rentabilité du groupe (2,7 milliards de francs de pertes en 1990 pour un chiffre d'affaires de 33 milliards et 10 milliards d'endettement). En février 1991, il présentait un plan de restructuration prévoyant 5 000 suppressions d'emplois et des *« centaines de départs »* l'année suivante.

Les pouvoirs publics sondés

Le 19 décembre, M. Isautier ne pouvait que constater l'échec du pari de la télévision haute définition (TVHD) européenne sur lequel son groupe a beaucoup misé. Thomson, qui réalise 53 % de son chiffre d'affaires dans la production de téléviseurs, a investi 4 milliards de francs dans la norme D2 Mac, espérant que celle-ci serait rapidement imposée aux chaînes de télévision. Le passage au D2 Mac devait provoquer un renouvellement accéléré du parc de récepteurs. Thomson et son allié néerlandais Philips n'ont pas été suffisamment convaincants, les Douze n'ont pas su aplanir leurs divergences et la nouvelle norme ne s'imposera, au mieux, aux nouvelles chaînes qu'à partir de 1995.

Ces derniers mois, M. Gomez avait sondé les pouvoirs publics sur un éventuel changement de management de TCE. Carte blanche lui avait été donnée. C'est donc plutôt la date de la démission de M. Isautier et de son remplacement qui surprend. Le passage de témoin intervient avant même que le nouveau groupe Thomson – CEA-Industrie, au sein duquel TCE doit trouver place, soit constitué. *« Tout cela s'est fait en liaison avec le futur responsable du regroupement, M. Jean Syrota »*, précise-t-on chez Thomson. Il est vrai que les deux hommes se connaissaient.

Polytechnicien, ingénieur général des télécommunications, M. Prestat revient en terre familière. Entré au groupe Thomson en 1986 après un premier séjour à Matignon, il a participé aux négociations pour la création de la société SGS-Thomson, la filiale « composants » du groupe français et du holding italien IRI-Finmeccanica. Comme conseiller du président Gomez, il a également suivi le rachat de l'américain RCA. Cette opération lourde a permis au groupe Thomson d'atteindre enfin une taille critique dans la production de téléviseurs (huit millions par an) et a abouti à la création en 1988 de TCE.

P.-A. G. et C. M.

EN BREF

□ **Aggravation du chômage en Allemagne.** – L'Office fédéral du travail de Nuremberg a annoncé, jeudi 9 janvier, une recrudescence du chômage dans les deux parties de l'Allemagne. Dans les cinq nouveaux Länder, 7 000 personnes supplémentaires ont perdu leur emploi en décembre, ce qui porte le total du nombre de chômeurs à 1 037 700, soit 11,8 % de la population active. A l'Ouest, le pourcentage est de 5,8 %, avec un total de 1 731 200 chômeurs, soit 112 900 de plus qu'en novembre. Face à des revendications salariales qui demeurent élevées et à des taux d'intérêt atteignant un niveau record, nombre d'économistes s'inquiètent des risques de récession en Allemagne en 1992.

□ **Apple se lance dans l'électronique grand public.** – Apple se lancera, à partir de l'été 1992, à la conquête du marché de l'électronique grand public avec des produits dérivés de ses ordinateurs de la gamme Macintosh, a annoncé, jeudi 9 janvier à Las Vegas, le fabricant informatique américain. Apple lancera notamment deux nouvelles gammes d'ordinateurs multimédias utilisant à la fois la technologie numérique (informations stockées et transmises sous forme binaire) et la technologie CD-ROM (lecture optique d'informations) alliant le texte à l'image et au son.

□ **Inquiétude de la Société des journalistes de *France-Soir*.** – La Société des journalistes de *France-Soir* a fait connaître, vendredi 10 janvier, son opposition aux mesures annoncées le 8 janvier devant le comité central d'entreprise (*le Monde* du 10 janvier). Dans une lettre ouverte à M. Robert Hersant, elle considère que le déménagement de la rédaction du quotidien dans l'immeuble du *Figaro* et la relance du projet de quotidien populaire *Paris-Star* sont *« contraires à la logique d'un grand quotidien d'informations générales »*. Ces projets *« entament la crédibilité du titre »* et *« témoignent d'un manque absolu d'ambition à l'égard du quotidien »*, estime la Société des journalistes qui demande à rencontrer M. Hersant.

□ **M. Giancarlo Parretti mis en liberté provisoire.** – M. Giancarlo Parretti a quitté la prison de Syracuse, vendredi 10 janvier, après avoir été mis en liberté provisoire, mais il ne peut pas assumer les fonctions d'administrateur de société. Le financier italien avait été arrêté le 27 décembre pour fraude fiscale (*le Monde* du 1er janvier).

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 6 AU 10 JANVIER 1992

PARIS

Des vœux à exaucer

INDICE CAC 40

+ 3,78 %

« Que l'année se poursuive sur cette lancée », tel est, en cette période de vœux, l'un de ceux formulés par les boursiers au regard des 3,78 % de progression des valeurs. Cette performance hebdomadaire, la troisième consécutive positive, permet à la Bourse de Paris d'enregistrer depuis la veille de Noël une hausse de 12,4 %. L'indice CAC 40, *en repassant ces* derniers jours au-dessus des 1 800 points (1 837,44 vendredi en clôture) s'est rapproché de son sommet de 1991 (1 888,35 points le 23 septembre). Mais, à deux doigts d'atteindre ce niveau, les investisseurs ont marqué le pas. Comme s'ils voulaient souffler avant de franchir éventuellement une nouvelle *étape, impressionnés* par leur propre hardiesse. Surpris d'autant plus qu'ils sont nombreux à avoir prêché *« la prudence à court terme »*. Or, visiblement, ils n'ont pas été entendus.

Fait nouveau cette semaine, le *marché semblait à l'affût de la* moindre bonne nouvelle, comme si, en quelques jours, l'état d'esprit avait changé. Après avoir broyé du noir pendant plus de trois mois et s'être alarmés à la moindre information, les gestionnaires ne veulent à présent voir que le bon côté de la situation. Et ils passent sans vergogne d'un excès à l'autre.

Si, comme prévu, la succession à la tête du Parti socialiste ne les a aucunement intéressés, le malaise *spectaculaire du président américain* George Bush, mercredi à Tokyo, les a tout juste fait frémir. Mais la simple évocation, jeudi, par le ministre de l'économie, M. Pierre Bérégovoy, d'un projet de loi donnant naissance à un *nouvel instrument financier destiné* à favoriser, par l'intermédiaire d'un avantage fiscal, l'épargne à long terme en actions a déclenché une *ruée vers la Bourse. L'indice* CAC 40, après avoir oscillé entre + 0,88 % lundi, – 0,49 % mardi, + 0,39 % mercredi, gagnait 2,70 % après cette déclaration faite au Forum de *l'Expansion*. Mieux, le montant des échanges sur le marché à règlement mensuel a finalement atteint 5,38 milliards de francs, soit plus du double d'une journée normale. Par son *ampleur, cette séance du 9 janvier* se hisse au niveau des grandes journées de la Bourse, comme celle du déclenchement de l'opération « Tempête du désert » voici un an, le 17 janvier 1991.

Du Bull dans le pétrole

Vendredi, l'aggravation du chômage américain en décembre (+ 7,1 %), signe persistant du ralentissement de l'économie, n'a *pas pesé sur la tendance, comme* si les intervenants préféraient rester sur la bonne impression de la veille avec la baisse des prix de gros outre-Atlantique. De plus, la volonté commune du Japon et des Etats-Unis de concerter leur action pour promouvoir la croissance a été bien accueillie même si ce souhait s'apparente plus à un vœu pieux. Dans ces conditions, *l'indice CAC 40* terminait *la journée* sur un léger gain de 0,20 %.

« L'optimisme revient à la Bourse de Paris », indique la revue mensuelle *Perspectives*, éditée par Indosuez, en précisant toutefois que *« si le marché parisien reste très attractif en termes de valorisation, ses perspectives sont limitées à court terme par la faiblesse de la reprise mondiale anticipée et par l'absence d'espoir de détente rapide des taux d'intérêt »*. De son côté, la société DR Gestion affirme qu'en termes de délai de recouvrement (DR) *« les marchés semblent correctement appréciés, mais Paris et New-York paraissent relativement attrayants parmi les plus grandes places, avec un DR de 10,9 sensiblement inférieur à la moyenne de 11, 6 »*. Plus hardie encore, la société de Bourse Dupont Denant, filiale du Crédit national, n'hésite pas à faire des *prévisions sur l'année. Dans sa* lettre hebdomadaire n° 1, le directeur de l'analyse financière, M. Xavier Debeugny, estime que *« l'évolution du marché de Paris pourrait être de 12 % en fin d'année, avec une pointe à 20 % au cours du premier semestre en anticipation d'une baisse des taux allemands et d'une reprise économique américaine »*.

L'arrivée prochaine d'un produit d'épargne longue ne peut donc que nourrir cet optimisme des *boursiers, qui, depuis longtemps*, souhaitent un successeur aux 5 000 francs Monory et CEA Delors arrivés à terme à la fin des années 80. Ce nouveau produit sera-t-il assez attrayant pour détourner les flux allant vers les placements monétaires en raison de leurs rendements ? Leur encours total avoisine actuellement les 1 200 milliards de *francs. Ce montant représente les* deux tiers de la capitalisation boursière française (1 860 milliards de francs).

Signe de la fermeté du mouvement, à l'exception des spéculations autour de Métrologie international, les valeurs les plus travaillées auront été les « blue chips » dans leur ensemble. *L'Oréal, Sanofi, le certificat Rhône-*Poulenc, Peugeot, Michelin se sont toutes appréciées pour des motifs très variés. Des bruits de cession de Spie-Batignolles à Bouygues ont été démentis par son actionnaire principal, Schneider, en *début de semaine, tout comme le* seront fermement des rumeurs de vente d'Hachette vendredi. Ce ne sont *« que des rumeurs malveillantes qui proviennent de ceux qui ont intérêt à dramatiser la situation du premier groupe de communication français dans l'espoir de s'en partager les dépouilles »*, indiquait dans un communiqué la firme présidée par M. Jean-Luc Lagardère.

Plus troublante en revanche dans cette liesse, la dégradation du titre Elf-Aquitaine. Selon de multiples rumeurs, dans le cadre des restructurations industrielles, ce groupe public serait obligé de prendre une participation dans le constructeur informatique Bull. Quant aux sociétés Exor, Saint Louis, Ominco et Geneval (ces deux dernières appartenant à la Société générale), elles ont *demandé une dérogation à l'obligation* de dépôt d'une offre publique d'achat en raison d'une progression de plus de 2 % de leur nombre de droits de vote dans Perrier, passés de 41,19 % à 49,32 %. Selon toute vraisemblance, cette dispense, demandée pour une fois en temps et en heure, pourrait être accordée le *15 janvier, lors de la prochaine* réunion du Conseil des Bourses de valeurs.

DOMINIQUE GALLOIS

Pétroles

	10-1-92	Diff.
BP-France	118,90	+ 10,90
ELF-Aquitaine	362,70	– 13,20
Esso	602	+ 14
Primagaz	584	+ 24
Sogerap	350	– 9,80
Total	1 032	+ 7
Exxon	307,50	– 5,30
Petrofina	1 771	– 7
Royal Dutch	431,30	– 15,90

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	10-1-92	Diff.
AGF	466	+ 8
AXA (ex-Cie Midi)	878	+ 118
Bail Equipement	93	+ 1
Bancaire (Cie)	489	+ 18,90
Cetelem	697	+ 40
CCF	169	+ 4,90
CFF	1 020	+ 20
CFI	303	+ 20,50
Chargeurs	1 014	+ 114
CPR	250	+ 8
Eurafrance	1 344	+ 98
GAN	1 603	+ 83
Locindus	715	– 11
Paribas	355,90	+ 39,10
Schneider	638	+ 93
Société générale	485	+ 33
Sovac	790	+ 21
Suez (Cie fin.)	303	+ 17,50
UAP	544	+ 68

Alimentation

	10-1-92	Diff.
Béghin-Say	593	+ 14
Bongrain	2 605	+ 145
BSN	1 085	+ 58
Carrefour	2 385	+ 35
Casino, G., Per.	144,90	+ 10,90
Guyenne-Gasc.	1 420	+ 54
LVMH	4 380	+ 193
Olipar	166	+ 13
Pernod-Ricard	1 385	+ 195
Promodès	2 890	+ 180
Saint-Louis	1 333	+ 133
Source Perrier	1 291	+ 48
Nestlé	33 950	+ 100

Bâtiment, travaux publics

	10-1-92	Diff.
Auxil. d'entr.	970	– 31
Bouygues	557	+ 36
Ciments français	279	– 2
GTM	325	– 9
Immob. Phénix	163,10	+ 0,10
J. Lefebvre	880	+ 70
Lafarge-Coppée	342	+ 17,50
Poliet	450	+ 35
SGE-SB	228	+ 25

Filatures, textiles magasins

	10-1-92	Diff.
Agache (Fin.)	834	+ 51
BHV	650	+ 15
Damart	2 479	+ 104
DMC	285	+ 15
Gal. Lafayette	1 350	+ 29
Nouv. Galeries	440	– 34
Printemps	816	inch.
La Redoute	5 050	+ 510
SCOA	20,45	+ 1,55

Métallurgie, construction mécanique

	10-1-92	Diff.
Alspi	295	+ 15
Dassault Aviation	330	+ 20
De Dietrich	1 424	+ 69
Fives-Lille	336	+ 21
Penhoët	458	inch.
Peugeot	665	+ 60
SAGEM	1 623	– 17
Strafor, Facom	719	+ 9
Valeo	612	+ 50
Vallourec	254	– 4

Matériel électrique

	10-1-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	571	+ 5
CSEE	200	+ 5
Générale des eaux	2 189	+ 114
Intertechnique	701	+ 43
Labinal	721	– 10
Legrand	3 889	+ 299
Lyon. des eaux	445,50	+ 9,50
Matra	174	+ 4,50
Merlin-Gerin	512	+ 31
Moulinex	165,20	+ 11,20
Radiotechnique	452	+ 12
SEB	1 779	+ 100
Sext.-Avionique	202	+ 12
Thomson-CSF	152,70	+ 2,10
IBM	488,20	+ 12,20
ITT	302	inch.
Schlumberger	323	– 15,40
Siemens	2 155	– 7

Mines, caoutchouc

	10-1-92	Diff.
Géophysique	464	– 1,10
Imétal	257	+ 13
Métaleurop	73	+ 10,50
Michelin	145,30	+ 19,20
RTZ	48,40	+ 1,95
ZCI	1,69	+ 0,07

Valeurs diverses

	2-1-92	Diff.
Accor	697	+ 49
Air liquide	699	+ 23
Arjomari	1 920	– 80
Bic	618	– 40
Bis	331,5	+ 53,5
CGIP	1 027	+ 82
Club Méd.	469	+ 62
Essilor	314,50	+ 4,70
Euro Disney	148,20	– 4,10
Europe 1	878	+ 33
Eurotunnel	44,70	+ 4,90
Groupe Cité	454,90	– 30,20
Hachette	139,80	+ 3,80
Havas	460,50	+ 20,50
Marine Wendel	296	+ 17,60
Navigation mixte	1 265	+ 60
Nord-Est	99,90	+ 10,60
L'Oréal	769	+ 31
Saint-Gobain	476,70	+ 31,20
Sanofi	1 120	+ 101
Saulnes Châtillon	217,50	+ 14,50
Skis Rossignol	820	+ 6

Produits chimiques

	10-1-92	Diff.
Inst. Mérieux	4 600	inch.
Roussel-Uclaf	1 845	+ 65
Synthélabo	1 035	+ 85
BASF	769	– 20
Bayer	985	+ 6
Hoechst	770	– 1
Imp. Chemical	115,90	+ 0,10
Norsk Hydro	116,10	– 5,50

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Métrologie inter.	+ 70,8	SAT	– 8,9
BIS	+ 19,5	UIS	– 8,1
Cegid	+ 18,2	Bic	– 7,4
Cerus	+ 17	Groupe de la Cité	– 7
Metaleurop	+ 16,8	Concept	– 5,4
Rochette (La)	+ 16,7	Arjomari Prioux	– 4
Michelin B.	+ 14,8	Elf-Aquitaine	– 3,9
Pernod-Ricard	+ 13,2	Aux. Entreprises	– 3,8
AXA (ex-Midi)	+ 12,6	Hachette	– 3,5
SGE	+ 12,5	Bail Investis	– 3,1
Eurotunnel	+ 11,9	Eurodisney	– 3,1
Schneider	+ 11,9	Géophysique	– 2,7
Club Méditer.	+ 11,4	Sogerap	– 2,7
Legris Industries	+ 11,1	Klepierre	– 2,4

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
LVMH	204 610	860 943 649
Société gén.	1 783 685	852 279 032
Elf-Aquitaine	2 140 326	791 886 915
Alcatel-Alsthom	1 324 849	733 004 543
Source Perrier	1 370 274	693 052 338
Total Cat. B	626 898	680 277 618
BSN	633 089	671 134 987
Peugeot S.A.	796 747	630 719 567
Eurodisney SCA	2 963 763	442 616 719
Michelin B	3 216 935	440 319 362
Eaux (Gén. des)	194 349	410 568 392
Lyon. Dumez	807 437	358 646 740
Havas	656 120	293 891 405
L'Oréal	390 767	292 611 928

(*) Du vendredi 3 janvier 1992 au jeudi 9 janvier 1992 inclus.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 3-1-92	Cours 10-1-92
Or fin (kilo en barre)	60 000	61 250
– (kilo en lingot)	59 950	61 280
Pièce française (20 fr.)	362	367
● Pièce française (10 fr.)	433	–
Pièce suisse (20 fr.)	351	361
Pièce latine (20 fr.)	343	354
● Pièce tunisienne (20 fr.)	330	336
Souverain	437	443
● Souverain Elizabeth II	448	438
● Demi-souverain	355	346
Pièce de 20 dollars	2 085	2 080
– 10 dollars	1 086	1 057,50
● – 5 dollars	600	590
– 50 pesos	2 240	2 270
● – 20 marks	410	415
– 10 florins	355	356
● – 5 roubles	258	259

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 10 janvier 1992
Nombre de contrats : 151 681 environ.

COURS	ÉCHÉANCES MARS 92	JUIN 92	SEPT. 92
Premier	–	–	–
+ haut	109,16	101,08	109,98
+ bas	108,80	109,80	109,98
Dernier	108,98	109,88	109,98
Compensation	108,98	109,92	109,94

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)
Cours du vendredi au jeudi

	3-1-92	6-1-92	7-1-92	8-1-92	9-1-92
RM	1 240 305	2 022 258	2 072 693	3 310 185	5 378 786
Comptant					
R. et obl.	4 372 632	5 571 594	7 336 945	4 153 711	7 125 407
Actions	101 581	148 212	206 037	93 938	152 052
Total	5 714 518	7 742 064	9 615 675	7 557 834	12 656 245

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 28 décembre 1991)

Françaises	100,4	101,6	101,3	101,5	104,3
Étrangères	101,4	102,5	101,6	101,1	102,7

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	6-1-92	7-1-92	8-1-92	9-1-92	10-1-92
(base 100, 31 décembre 1981)					
Général	485,5	484,1	479,7	485,5	494,37
(base 100, 31 décembre 1987)					
CAC 40	1 787,57	1 778,73	1 785,64	1 833,86	1 837,44

NEW-YORK

Deux records et trois pauses

INDICE DOW JONES

– 0,06 %

Ralentie dans sa progression par des vagues de prises de bénéfices sélectives, Wall Street a inscrit deux nouveaux records. Mardi 7 et jeudi 9 janvier, le Dow Jones a atteint, pour les sixième et septième fois en l'espace de trois semaines, de nouveaux sommets en culminant consécutivement à 3 204,83 et 3 209,53 points. Toutefois, le bilan des cinq séances se solde par une légère baisse de 0,06 %. Les prises de bénéfices qui ont entrecoupé ces records ont été bien absorbées, reflétant le soutien solide dont continue à bénéficier Wall Street, selon des analystes.

Pour M. Peter Canelo, responsable chez County NatWest, le marché semble être à l'abri d'un recul important. *« Quand cette reprise a commencé, le marché avait un plafond entre 3 080 et 3 100 points. Maintenant, ce plafond est devenu un plancher »*, a-t-il souligné. *« Je pense*, a-t-il ajouté, *qu'un choc pourrait ramener le marché en dessous de 3 000 points mais pas trop. Je pense qu'on a une bonne chance d'arriver à 3 400 d'ici à la mi-1992. »* De son côté, M. Michael Metz, de Oppenheimer and Co., estime que la faiblesse des gains est une indication que la reprise actuelle de Wall Street perd de son élan. D'autres experts attribuent *plutôt ce ralentissement, estimé* nécessaire, à l'entrée de la grande Bourse new-yorkaise dans une phase de consolidation.

L'annonce que le chômage a atteint en décembre son niveau le plus haut depuis près de six ans a ravivé les inquiétudes des investisseurs sur l'état de santé de l'économie américaine. *La reprise de Wall* Street, amorcée par la réduction, le 20 décembre, du taux d'escompte américain, reposait principalement sur les espoirs de relance prochaine de l'activité.

La montée du chômage confirme que l'économie américaine demeure en récession ou en quasi-récession, et pourrait encourager la Réserve fédérale (Fed) à assouplir une nouvelle fois sa politique de crédit, d'autant que l'inflation reste *modérée, comme* l'a montré le recul de l'indice des prix de gros américains en décembre, estiment des analystes.

Indice Dow Jones du 10 janvier : 3 199,46 (c. 3 201,48).

	Cours 3 janv.	Cours 10 janv.
Alcoa	64 5/8	63
ATT	39 5/8	41
Boeing	47 1/8	48 1/2
Chase Man. Bank	17 7/8	19 7/8
Du Pont de Nemours	46 3/8	46 1/4
Eastman Kodak	48 1/2	48 1/8
Exxon	60 1/8	58 3/4
Ford	30 3/8	30
General Electric	76 1/4	74 1/2
General Motors	32 1/2	31 3/4
Goodyear	55 1/8	55 1/2
IBM	90 3/8	90 7/8
ITT	55 3/4	56 1/4
Mobil Oil	69 1/4	64 3/8
Pfizer	83 5/8	84 1/2
Schlumberger	63 3/8	59 7/8
Texaco	61 7/8	57 3/4
UAL Corp. (ex-Allegis)	145 1/4	148
Union Carbide	21 1/2	23 1/8
United Tech.	31 3/6	33 3/4
Westinghouse	28 1/8	28 1/4
Xerox Corp	57	58

TOKYO

Départ raté

INDICE NIKKEI

– 2,62 %

La trêve des confiseurs n'aura pas profité à la Bourse de Tokyo. Après avoir terminé l'an*née sur un bouquet* final et approché les 23 000 points au cours de la dernière séance, la place a connu une mauvaise passe cette semaine. Entre le 30 décembre, date de la dernière *cotation de 1991, et le vendredi* 10 janvier, l'indice Nikkei aura finalement perdu 601,87 points à 22 381,90, soit un recul de 2,62 %. Le marché est resté toutefois étroit avec un volume quotidien de transactions d'environ 203,7 millions d'actions.

Le départ avait pourtant été prometteur : au cours de la seule demi-séance de lundi, le Nikkei avait progressé de 3,56 % par rapport au 30 décembre. Retour à la prudence le mardi (– 0,99 %). Mer*credi, l'indice plongeait de 3,61 %*, les investisseurs étant découragés par la hausse des prix des bons du Trésor. Le marché devenait nerveux *dans l'attente des résultats* des discussions entre le premier ministre japonais Kioichi Miyazawa et le président américain George Bush, en visite à Tokyo. Jeudi, on enregistrait de fortes variations et le Nikkei repartait à la hausse (+ 1,75 %). Vendredi, l'indice perdait 3,16 % en raison de ventes d'arbitrage, s'ajoutant à la liquidation de fonds communs de placement.

Pour l'avenir, les observateurs sont pessimistes et estiment que le Nikkei oscillera pendant un certain temps autour des 23 000 points. Le marché sera fermé mercredi pour cause de fête légale, et les observateurs craignent qu'il ne reste calme lundi et mardi.

Indices du 10 janvier : Nikkei, 22 381,90 (c.22 983,77) ; Topix, 1,660,16 (c.1 715).

	Cours 30 déc.	Cours 10 janv.
Akai	704	661
Bridgestone	1 030	1 110
Canon	1 410	1 380
Fuji Bank	2 500	2 320
Honda Motors	1 510	1 390
Matsushita Electric	1 450	1 390
Mitsubishi Heavy	696	692
Sony Corp.	4 100	4 020
Toyota Motors	1 500	1 430

LONDRES

Morose

– 1,04 %

Après l'envolée de la dernière semaine de décembre (+ 3,5 %), la Bourse de Londres a marqué le pas. Elle a finalement enregistré une baisse de 1,04 %, déprimée par des inquié*tudes sur la reprise économique, la* faiblesse de la livre et une série de révisions à la baisse des estimations de résultats de plusieurs grandes firmes. La crainte d'un relèvement des taux d'intérêt britanniques ou d'une dévaluation pour maintenir la livre au sein du système monétaire européen (SME) ainsi que des rumeurs selon lesquelles Mme Margaret Thatcher soutiendrait en privé une *dévaluation ont affecté le marché.*

Les banques ont nettement reculé, après la révision à la baisse par les analystes de leurs estimations de résultats annuels et donc des possibles conséquences sur les dividendes.

Indices « FT » du 10 janvier : 100 valeurs, 2 477,9 (c.2 504,1) ; 30 valeurs, 1 874,2 (c.1 901,4) ; Mines d'or, 160,6 (c.140,1) ; fonds d'Etat 87,42 (c.87,10).

	Cours 3 janv.	Cours 10 janv.
Bowater	6,79	6,85
BP	2,90	2,82
Charter	4,99	5,02
Courtaulds	5,14	5,00
De Beers	15,37	15,39
Glaxo	8,48	9,12
GUS	18,63	18,38
ICI	11,90	11,62
Reuters	10,47	10,50
Shell	4,96	4,74
Unilever	9,05	8,82
Vickers	1,71	1,72

FRANCFORT

Contrasté

+ 0,7 %

La Bourse de Francfort a connu une semaine contrastée. L'indice instantané DAX a d'abord perdu 1,6 % au total les trois premiers jours, avant de remonter en flèche jeudi et vendredi. Mais le bilan de ces cinq séances est maigre puisqu'il se solde par un gain de 0,7 %. En début de semaine, le marché a été influencé par un climat tendu, exacerbé par les revendications syndicales demandant une hausse de *10 % des* salaires et par les craintes d'une remontée des taux d'intérêt. Toutefois, à partir de jeudi, la tension s'est relâchée, à la suite de rumeurs selon lesquelles un accord aurait été trouvé entre partenaires sociaux. Le volume des transactions *sur le marché* des actions des huit places boursières allemandes a été de 22,86 milliards de DM, contre 10,73 milliards de DM la semaine précédente, qui comptait un jour férié.

Indices du 10 janvier : DAX 1 615,71 (c.1 603,62) ; Commerzbank 1 840,7 (c.1 840,6).

	Cours 3 janv.	Cours 10 janv.
AEG	201	203
BASF	227,30	229,40
Bayer	284,20	288,10
Commerzbank	253,90	257,80
Deutschebank	683,50	685
Hoechst	227	226,80
Karstadt	630	608
Mannesman	251,80	259,80
Siemens	631,50	636
Volkswagen	302,60	298

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Effacement relatif de l'eurofranc

La première décade de janvier a été exceptionnelle. Dans tous les compartiments du marché des capitaux, le niveau de l'intérêt a fortement diminué, poussant les investisseurs à se procurer des titres le plus rapidement possible et incitant les débiteurs à se présenter en masse. Le marché des nouveaux titres en francs a profité de cette évolution,mais sans toutefois se mettre autant en évidence que d'autres.

L'activité primaire, celle des nouvelles émissions, a certes repris,et la première opération de *type classique de la nouvelle* année en eurofrancs a été lancée, jeudi 9 janvier, pour le compte de la Compagnie bancaire par l'intermédiaire de Paribas. Le Crédit national est attendu sous peu. Mais aucun emprunteur étranger ne s'est encore sérieusement annoncé. En *revanche, en dollars américains* et canadiens, en écus, en marks, en francs suisses ou en florins, les grands émetteurs internationaux se sont bousculés.

Pour certains des spécialistes les plus réputés, cette évolution préfigure des changements durables. En 1991, le franc comme monnaie d'emprunt avait bénéficié des graves incertitudes qui s'exerçaient au détriment d'autres monnaies. Ce n'est plus le cas actuellement. Les problèmes politiques, par exemple, dont souffrait l'écu, semblent maintenant résolus depuis les accords européens conclus à son sujet à Maastricht. Le mark, pour sa part, tend à retrouver un rôle important après s'être effacé quelque peu du fait de l'unification allemande. Et,d'une façon générale, le niveau de l'intérêt à servir sur les transactions en francs français est si élevé qu'il dissuade beaucoup d'émetteurs étrangers de libeller un emprunt dans cette monnaie.

Cette situation a même poussé des débiteurs français de tout premier plan à se tourner vers d'autres marchés moins onéreux. Ainsi la SNCF, qui est l'émetteur d'une des opérations marquantes de ces derniers jours, a levé pour 400 millions d'écus pour une *durée de* quinze ans et son opération ne lui coûtera en tout que 8,54 % l'an. Mercredi, une émission comparable en francs lui serait probablement revenue à plus de 8,90 %. L'affaire est dirigée par le CCF.

Une émission provençale en Suisse

Une autre transaction a tout particulièrement retenu l'attention : celle que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a émis, jeudi 9 janvier à Zurich, par l'intermédiaire du Crédit suisse,pour un montant de 75 millions de francs helvétiques, soit environ l'équivalent de quelque 300 millions de francs français. Les emprunts obligataires internationaux des collectivités locales françaises sont très rares. Ceux de ces dernières années se comptent sur les doigts de la main. En 1987, la région Rhône-Alpes s'est présentée sur le marché de l'écu et, l'an passé, un organisme départemental a lancé un emprunt en francs suisses bénéficiant de la garantie de la Haute-Savoie.

Il est probable que ces prochains mois les appels directs au marché soient un peu plus fréquents. La tendance est à une certaine émancipation financière mais, du fait des lourdes contraintes administratives qui pèsent sur elles, les collectivités locales devraient continuer longtemps encore à se procurer la majeure partie de leurs ressources par le biais de prêts octroyés par des banques (*le Monde* daté 10-11 novembre 1991).

Il est intéressant de noter que c'est au principal établissement spécialisé en matière de prêts aux collectivités locales que l'emprunt provençal de ce début d'année doit d'avoir vu le jour. Le Crédit local de France, qui en collaboration avec la banque Indosuez a procédé au montage de l'opération, a choisi la devise dans laquelle elle est libellée et a organisé l'appel d'offre, mettant en concurrence plusieurs banques suisses pour finalement retenir celle qui lui faisait la *proposition la plus convaincante*. Le Crédit local est lui-même un des principaux emprunteurs du monde sur le marché international des capitaux où il prévoit cette année de drainer l'équivalent d'une trentaine de milliards de francs français dans le but de reprêter ces fonds à des collectivités. Il jouit partout du meilleur crédit qui soit, ce qui lui permet d'obtenir des conditions particulièrement avantageuses. C'est la première fois qu'au lieu de lever des capitaux pour les lui reprêter il a guidé les pas d'une région française, lui permettant d'apparaître sous son propre nom. Comme la Provence n'a pas l'emploi des devises étrangères, le Crédit local lui a également procuré ce qu'elle voulait en concluant un contrat d'échange. Le résultat est très favorable à la région, à qui finalement l'opération, *d'une durée* de cinq ans, revient à 9,23 % l'an. Un prêt bancaire en francs hexagonaux aux conditions pratiquées la semaine passée à Paris lui aurait coûté beaucoup plus cher, la différence étant de l'ordre de 0,9 % à 1 %.

L'affaire est donc tout à fait remarquable, et il est probable que la formule sera reprise en d'autres occasions. Mais il convient de se garder d'extrapoler car, pour aboutir, cette émission a nécessité la conjonction d'éléments qui sont *rarement réunis. Il est rare de* bénéficier d'un marché aussi bon que celui du franc suisse de ces derniers jours, où les taux de rendements tombaient à vue d'œil. Le débiteur va utiliser le produit de son emprunt à financer des travaux de rénovation de bâtiments scolaires qui lui incombent. Il a à sa charge quelque cent soixante-dix lycées. La région entend emprunter encore dans un avenir plus ou moins proche pour environ 1,2 milliard de francs français. Rien n'a été décidé au sujet de la manière dont elle se procurera les fonds.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Très vif rebond du dollar

Quelle fin de semaine, sur les marchés des changes! Un dollar qui réamorçait un glissement jugé inévitable par la majorité des opérateurs, vendeurs à découvert (*short*, «court», comme on dit à Londres, New-York ou Chicago) et qui, en vingt-quatre heures et même bien moins, a bondi de 5 %, de 1,50 DM à 1,58 DM et de 5,14 francs à 5,41 francs, le tout dans une véritable panique : les vendeurs rachetaient la devise américaine à carnets ouverts. Ce processus était accéléré par les «sonnettes» mises en place sur tous les marchés, à savoir des ordres d'achat, ou de vente, déclenchés automatiquement *lorsque le cours d'une devise atteint* un cours établi à l'avance, pour limiter les pertes des opérateurs qui ont pris des positions contraires.

Ces «sonnettes» appelées par les Anglo-Saxons *stop loss*, c'est-à-dire «arrêt des pertes», sont, fréquemment, incluses dans les logiciels des *ordinateurs de gestion installés* par les organismes financiers de tout poil. Leur action amplifie, parfois exagérément, les mouvements et provoque des variations de grande amplitude, comme le firent les fameux « programmes » qui firent chuter Wall Street de 508 points *(22 %) le 19 octobre 1987, de très* noire mémoire. Un bond de 5 %, c'est beaucoup, mais est-ce convaincant? C'est bien ce que se demandaient, en fin de semaine, les opérateurs en analysant le phénomène.

Jusqu'à jeudi, le dollar s'inscrivait à nouveau sur sa pente baissière après sa timide reprise de la semaine précédente, retombant à 1,50 deutschemark, 5,14 francs et 122,80 yens. Certains analystes le voyaient glisser au-dessous de 1,50 DM, pour épouser son plus bas cours historique de 1,4430 DM le 11 février 1991. Puis l'annonce d'un recul de 0,2 % des prix de gros américains en décembre venait le raffermir un peu, éloignant la crainte d'un retour de l'inflation.

Ce qui déclencha le retournement, ce fut une rumeur, reprise par le quotidien japonais *Nihon Keiza*, suivant laquelle, lors de la réunion du Groupe des Sept du 25 janvier, les Européens presseraient les Etats-Unis de favoriser une reprise du dollar. Le ministre nippon des finances, M. Tsutomu Hata, commençait par reprendre publiquement cette rumeur, pour la démentir, ajoutant même qu'il n'avait pas discuté de la baisse du dollar contre le yen lors de sa rencontre avec le secrétaire américain au Trésor, M. Nicholas Brady. Mais le mouvement était lancé, provoquant, comme nous l'avons dit, des rachats précipités de vendeurs à découvert.

Vendredi après-midi, après un reflux du billet vert, l'annonce de chiffres (relativement) plus favorables sur l'emploi outre-Atlantique relançait sa hausse. Certes, le taux de chômage est passé, en décembre, de *6,9 % à 7,1 % de la population* active, au plus haut depuis les 7,2 % de janvier 1986. Mais 31 000 emplois non agricoles ont été créés après la perte de 265 000 emplois en novembre, alors que les pronostics portaient sur une perte de 70 000 emplois en décembre.

Bonne tenue du franc français

Certes, ces créations viennent du secteur public, le secteur industriel en perdant 32 000, mais les analystes trouvent les chiffres *« raisonnablement bons »*. En tout cas, ils ne devraient pas inciter la Réserve fédérale à abaisser à nouveau son taux d'escompte, tout au moins dans l'immédiat, ce qui contribue à raffermir le billet vert, sans toutefois éliminer tous les facteurs négatifs qui le handicapent.

Parmi les facteurs figure, bien entendu, l'écart « historique » de 5,5 % entre les taux courts américains (3,80 %) et allemands (9,30 %) qui, pourtant, n'est pas aussi ravageur que celui en vigueur en février 1991 (1,75 %), lorsque le dollar était tombé au plus bas de 1,44 deutschemark. Entrent en jeu, maintenant, quelques inquiétudes sur l'avenir proche du mark, avec la lancinante question russe, le ralentissement de l'économie et le développement de l'inflation outre-Rhin, qui peuvent faire douter du mark dans les prochains mois.

Les marchés des changes sont volages et tout prêts à adopter une nouvelle idée, pourvu qu'elle provoque des variations de cours : rien n'est pire que l'inaction...

Au sein du système monétaire européen, passablement secoué par les mouvements giratoires des marchés, le franc français s'est comporté de façon sereine, résistant parfaitement *à la reprise initiale du mark*, ne bénéficiant pas, en revanche, de la lourde rechute de la devise allemande : ce serait trop demander après une période de vive tension ces dernières semaines, au détriment de la monnaie française. D'un vendredi à l'autre, donc, le cours du mark à *Paris s'est maintenu aux environs de* 3,4130 francs, avec, toutefois, la possibilité de le voir retomber prochainement, à 3,14 francs, les mérites intrinsèques du franc réapparaissant au lendemain d'une pénible fin d'année.

En revanche, la livre sterling continue d'être secouée, notamment par les déclarations de Mme Margaret Thatcher au *Guardian*, selon lesquelles la devise anglaise serait surévaluée et devrait faire l'objet d'un réajustement. Les analystes d'Indosuez relèvent que la dernière hausse des taux courts allemands n'aurait pu intervenir à un moment aussi défavorable pour le Royaume-Uni (absence de reprise économique et proximité des élections), ce qui l'a empêché de suivre ses partenaires européens dans le resserrement de leur politique monétaire. Du coup, la livre est devenue encore plus vulnérable, s'établissant bien au-dessous du plancher implicite de la bande de fluctuation étroite de 2,25 % (6 % autorisés actuellement). Ces analystes s'attendent donc à de fortes pressions sur la devise britannique, faisant remarquer, au passage, qu'en cas de *victoire électorale du Parti travailliste* ce dernier a, par avance, confirmé son engagement sur l'appartenance au SME, mais n'a rien dit sur les parités...

F. R.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN*
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte
10 janv. 1992
PESETA ESPAGNOLE
FRANC BELGE
FLORIN NÉERLANDAIS
MARK ALLEMAND
LIVRE IRLANDAISE
LIRE ITALIENNE
FRANC FRANÇAIS
COURONNE DANOISE
LIVRE STERLING
% 0 -1 -2 -3 -4 -5 -6

* Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 3 JANVIER AU 10 JANVIER 1992
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,8020	–	18,6150	71,2758	63,5324	3,0864	56,4174	0,0841
	1,8540	–	19,0005	72,9927	64,8588	3,1496	57,6036	0,0859
Paris	9,6803	5,3720	–	382,8937	341,2960	16,5802	303,0747	4,5180
	9,7576	5,2630	–	384,1605	341,3099	16,5763	303,1682	4,5214
Zurich	2,5282	1,4030	26,1169	–	89,1359	4,3302	79,1537	1,1799
	2,5399	1,3700	26,0307	–	88,8456	4,3149	78,9178	1,1769
Francfort	2,8363	1,5740	29,3000	112,1881	–	4,8580	88,8011	1,3238
	2,8588	1,5420	29,2988	112,5547	–	4,8566	88,8248	1,3247
Bruxelles	58,3848	32,40	6,0312	23,0933	20,5844	–	18,2792	2,7249
	58,8645	31,75	6,0326	23,1751	20,5901	–	18,2891	2,7276
Amsterdam	3,1940	1,7725	329,9516	1,2633	112,6111	5,4706	–	1,4907
	3,2185	1,7360	329,8498	1,2671	112,5810	5,4677	–	1,4914
Milan	2142,578	1189	221,3328	847,4697	755,4002	36,6975	670,8039	–
	2158,056	1164	221,1666	849,6350	754,8638	36,6614	670,5069	–
Tokyo	228,4936	126,80	23,6038	90,3777	80,5590	3,9135	71,5373	0,1066
	231,5646	124,90	23,7317	91,1678	80,9987	3,9338	71,9470	0,1073

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 10 janvier 1992 4,2365 F contre 4,2137 F le vendredi 3 janvier 1992.

MATIÈRES PREMIÈRES

Le diamant en demi-teinte

Malgré la morosité de l'économie mondiale en 1991, les ventes de diamant de la Central Selling Organisation (CSO), filiale du groupe sud-africain De Beers, ont reculé de seulement 6 %. La CSO, qui commercialise 80 % des pierres brutes non taillées, a ainsi enregistré un chiffre d'affaires de 3,9 milliards de dollars, soit 240 millions de dollars de moins qu'en 1990. Après avoir été stationnaires au premier semestre, les principaux marchés de consommation ont fléchi au second semestre dans les secteurs brut et taillé. Il semble que la baisse de la demande ait continué pendant la récente *période de Noël, comparée* à la même période de 1990.

Contrairement aux anticipations des spécialistes, la fin de la guerre du Golfe n'a pas provoqué de reprise de la consommation pour la joaillerie ou l'industrie, y compris en Israël où l'activité diamantaire s'était fortement réduite. En raison d'une pénurie de devises, les clients indiens de la CSO ont en outre éprouvé de graves difficultés pour régler leurs achats. La consommation japonaise s'est net*tement contractée*, après plusieurs années consécutives d'euphorie pour les bijoux. Le maintien de taux d'intérêt élevés a aussi pesé sur la demande.

Malgré ces difficultés de circonstance, les professionnels du diamant restent sereins : *« Comme les stocks ne sont pas excessivement élevés sur les principaux marchés de consommation, toute amélioration de la conjoncture sur ces marchés devrait entraîner une progression de la demande de brut »*, explique la CSO dans un communiqué diffusé le 6 janvier. Et de s'autocongratuler sur son *« rôle-clé de stabilisation et de soutien des marchés pour les producteurs comme pour les consommateurs en cas de crise économique »*.

Une garantie contre les fluctuations des prix

Force est de constater que le quasi-monopole exercé depuis au moins un demi-siècle par la De Beers sur le diamant a été une garantie très forte contre les fluctuations désordonnées et excessives des prix. Par sa politique de stockage, de contrôle très strict de l'offre, de politique commerciale sélective (les pierres sont montrées régulièrement à Londres à des clients triés sur le volet pour leur réputation de sérieux), le conglomérat sud-africain, fondé en 1888 *par Cecil Rhodes, a réussi là où les* accords internationaux de régulation des matières premières ont échoué.

La relative stabilité des prix du diamant brut tient aussi à la force de persuasion – et sans doute de contrainte – *dont a fait preuve la* De Beers envers les principaux producteurs de gemmes. L'éclatement de l'URSS n'a pas remis en cause l'accord quinquennal de 5 milliards de dollars qui la lie avec la firme russe Rosalmazzoloto pour la commercialisation des pierres de l'ex-Union soviétique. La De Beers a, de surcroît, conclu de nouveaux contrats de cinq ans avec l'Australie, l'Angola et le Botswana. De manière officieuse, il semble qu'elle prenne en charge la vente de pierres chinoises. Au total, dix-sept pays miniers (1) ont réservé à la firme sud-africaine l'exclusivité sur leurs diamants. A deux reprises au moins, le Zaïre a voulu s'affranchir de cette tutelle et commercialiser lui-même sa production. Mais ses pierres ont subitement été boycottées et Kinshasa a dû rentrer dans le rang.

Avec l'assurance qui la caractérise, la De Beers envisage, malgré l'actuelle morosité des marchés, de poursuivre un effort de promotion en faveur du diamant, à raison de 150 millions de dollars en 1992.

On ne retrouve guère pareille sérénité sur les marchés des métaux précieux. Pendant la semaine écoulée, les cours du platine à New-York ont atteint leur niveau le plus bas au cours de ces sept dernières années (333 dollars l'once), déprimés par les mauvaises prévisions concernant la croissance américaine et les ventes d'automobiles. A Londres, les prix se sont aussi nettement repliés, et l'annonce de la fin de la grève des *mineurs sur le site sud-africain de* Bakokeng (exploité par la firme Impala) n'a pas amélioré la tendance. Les experts estimaient que le mouvement de baisse, étendu à l'or et à l'argent, avait été provoqué par les investisseurs japonais. *Ces derniers ont liquidé de fortes* positions en Europe et à New-York, témoignant ainsi de leur pessimisme sur l'évolution de l'économie mondiale.

ÉRIC FOTTORINO

(1) Afrique du Sud, Botswana, Russie, Zaïre, Angola, Brésil, Namibie, Ghana, Australie, Venezuela, Sierra Leone, Centrafrique, Libéria, Côte-d'Ivoire, Tanzanie, Lesotho, Inde.

PRODUITS	COURS DU 10-1
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 203 (+ 23) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 107 (– 23) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 380 (+ 155) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mars	271 (– 8,2) Dollars/tonne
Café (Londres) Mars	1 005 (+ 40) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mars	1 205 (– 24) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	402 (+ 3) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	252 (+ 4) Cents/boisseau
Seja (Chicago) Mars	174,3 (+ 4,7) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

□ **La CEE va lever ses sanctions contre l'Afrique du Sud.** – La CEE va mettre un terme, le 3 février, à son embargo sur les importations d'acier, de fer et d'or en provenance d'Afrique du Sud, après la levée de la réserve danoise sur cette question, a annoncé, vendredi 10 janvier à Bruxelles, le ministre portugais des affaires étrangères, M. Joao de Deus Pinheiro. Les Douze avaient décidé en avril de mettre un terme à cet embargo mis en place en 1986 pour forcer le *régime sud-africain à renoncer* à sa politique d'apartheid. Le Parlement danois avait cependant bloqué cette décision, et la commission des affaires étrangères de l'Assemblée danoise a accepté cette semaine seulement de lever son veto. La CEE avait déjà supprimé, en décembre 1990, son embargo sur les investissements en Afrique du Sud. – (*AFP.*)

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

L'euphorie

Au terme de cette deuxième semaine de l'année, les marchés financiers continuent à baigner dans l'optimisme : les rendements à long terme chutent et les cours du MATIF s'envolent, retrouvant, à plus de 109, leurs plus hauts niveaux depuis les 110,44 du mois d'août 1989. L'OAT à dix ans ne rapportait plus que 8,44 % sur le marché secondaire en fin de semaine, contre 8,56 % huit jours auparavant, l'échéance mars du MATIF s'inscrivant, à la veille du week-end, à 108,80, après 109,20, contre 108,15 le vendredi 3 janvier. On a vu, à nouveau, les non-rési*dents acheter des titres longs fran*çais pour profiter de rendements considérés comme encore très rémunérateurs, ce qui renforce le franc. Les opérateurs métropolitains préférant les échéances plus courtes, certains gestionnaires de sicav de trésorerie continuent de se tourner vers *le papier plus long, pour «ne* pas rater le train», parce qu'ils estiment cette fois que le mouvement est plus accroché qu'au premier trimestre 1991.

Les raisons de cet optimisme? Elles sont multiples. Tout d'abord, *le marché estime que* la baisse des taux longs est inéluctable, compte tenu du ralentissement général des économies, que ce soit aux Etats-Unis, au Japon, ou même en Allemagne où le rendement du Bund 10 ans a glissé au-dessous de 8 %. Ensuite, commence à se développer un sentiment suivant lequel l'horizon serait moins sombre que prévu de l'autre côté du Rhin, où les négociations salariales pourraient déboucher sur des augmentations moins fortes qu'on ne le redoutait, en raison du ralentissement de l'économie. Déjà, les fonctionnaires modèrent leurs revendications, leur syndicat, le DBB, estimant qu'un taux compris *« entre 5 % et 10 % »* pourrait être considéré comme acceptable lors des négociations débutant le 7 février, alors qu'il réclamait 10,5 % auparavant. A Londres, les analystes de Salomon Brothers voient les augmentations de salaires plafonner à 6 % contre 7 % en 1991.

Vives critiques

Ensuite, les opérateurs font état de vives critiques qui pleuvent sur la Bundesbank, accusée d'avoir trop relevé ses taux directeurs. Ainsi, le ministre des finances, M. Théo Waigel, aurait déclaré, à huis clos, que la Banque centrale aurait dû tenir compte de la situation économique internationale, c'est-à-dire des partenaires de la CEE. Quant au professeur Hans Karl Schneider, un des membres du très respecté « comité des cinq sages », il estime *que le niveau historiquement élevé* des taux courts en Allemagne ne semble pas vraiment «adapté» à la conjoncture : les commandes à l'industrie mécanique s'effondrent et le chômage s'accroît. De tout cela, la Bundesbank n'a cure : vendredi soir, M. Hans Tietmeyer a affirmé qu'il n'y aurait pas de détente de la politique monétaire allemande *«dans un proche avenir»* (NDLR : tout au moins tant que les négociations salariales en RFA ne seront pas terminées, vers avril-mai).

Sur le marché obligataire, très bien disposé, comme le montrent les performances du MATIF, les émissions se placent très facilement, après le très vif succès de l'adjudication mensuelle du Trésor la semaine dernière. Finansder, qui émet pour le compte des sociétés de développement régional, a levé, avec la plus grande facilité, 1,5 milliard de francs, sous la houlette du Crédit lyonnais et de Paribas, au taux nominal de 8,60 % (8,81 % réel). Ces taux étaient pourtant considérés comme «tirés» et les conditions encore plus, au point que certaines banques ont refusé de diriger l'émission, mais Finansder bénéficie encore de la garantie inconditionnelle de l'Etat, denrée devenue rarissime. Assez curieusement, pas mal de souscripteurs restent allergiques à la signature Finansder pour une question d'«épiderme».

De son côté, la Banque La Hénin a très correctement placé 650 millions de francs de titres subordonnés remboursables (TSR, de quasi-fonds propres) en deux tranches, l'une à 12 ans à 9,15 %, sous la direction de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA), et l'autre (400 millions de francs) à 9,04 % et 10 ans, avec Indosuez. Enfin, le groupement des Provinces de France a émis pour 500 millions de francs des papiers à 9 % nominal *(9,20 % réel), bien absorbés, surtout* avec la garantie de la CNCA, chef de file.

FRANÇOIS RENARD

Le Monde

Alors que le chômage atteint son plus haut niveau depuis près de six ans

Le président Bush est vivement critiqué pour les maigres résultats de son voyage au Japon

Le taux de chômage a atteint 7,1 % de la population active en décembre aux Etats-Unis au lieu de 6,9 % le mois précédent, soit le pourcentage le plus élevé depuis cinq ans et demi. Près de neuf millions d'Américains sont maintenant sans emploi. Ce chiffre que M. Bush a qualifié d'*« insatisfaisant »* a été publié au moment où le président américain, de retour d'un voyage de douze jours en Australie et en Asie, doit faire face à de nouvelles critiques suscitées par sa *politique économique*, récusée à présent par plus des deux tiers des personnes interrogées dans les sondages.

NEW-YORK

de notre correspondant

Le président Bush est sans doute un fin diplomate mais, à en juger par les réactions de ses concitoyens, de la plupart des médias et des milieux d'affaires, au séjour qu'il vient d'effectuer au Japon en compagnie d'une vingtaine d'industriels américains, ses talents de voyageur de commerce restent à démontrer. Apparemment remis du malaise qui, la veille, l'avait contraint à quitter le dîner donné par le premier ministre nippon, M. George Bush, à peine descendu d'avion sur la base d'Andrews, près de Washington, s'est félicité le 10 janvier du résultat de ce voyage qui, selon lui, *« a été un succès ». « Ne vous y trompez pas*, a-t-il souligné. *Les progrès accomplis au cours de cette semaine se traduiront par des progrès en matière d'emplois et de croissance économique en Amérique. Les résultats seront clairs et mesurables. »*

Tel ne semble pas être l'avis des personnes interrogées par le *New York Times* et qui, pour 53 % d'entre elles, estiment qu'il s'agissait là d'un voyage *« essentiellement pour se montrer »*. Sans véritable utilité. La fronde venait d'ailleurs : de l'entourage même du président, puisque, aux côtés de quelques PDG prêchant la patience, tel le président de TRW, les patrons des trois grands groupes automobiles américains (General Motors, Ford, Chrysler) s'empressaient de dénoncer l'accord conclu à Tokyo par M. Bush quelques heures plus tôt. Au motif qu'il ne répondait pas à leur exigence première : obtenir une réduction drastique d'un déficit commercial en constante augmentation (il a atteint 41 milliards de dollars en 1991 et cumule 400 milliards de déficit en dix ans) et dont les trois quarts sont constitués par le seul poste des exportations de voitures nippones vers les Etats-Unis, où le Japon détient le tiers du marché. Situation catastrophique pour les trois « géants » de Detroit dont les ventes ont encore chuté de près de 12 % l'année dernière et qui ont subi des pertes de 6 milliards de dollars (32 milliards de francs) en douze mois, les plus *importantes dans l'histoire de l'automobile américaine.*

Menaces de représailles

Indifférent aux promesses japonaises qui, outre deux ou trois autres volets (1), consistent essentiellement à vendre 20 000 voitures américaines de plus au Japon chaque année (pour atteindre un total de 55 000 par an) et à acheter (aux Etats-Unis et au Japon) pour 19 milliards de dollars par an de pièces détachées américaines, d'ici à 1994 (contre 10 milliards en 1990), M. Lee Iacocca, le bouillant patron de Chrysler, le constructeur le plus mal en point des trois (et en passe d'être rattrapé par Honda) a quitté Tokyo avant la fin des cérémonies pour prononcer à l'Economic Club de Detroit un discours guerrier qui lui a valu une longue ovation – debout – des 2 500 spécialistes du secteur, réunis à l'occasion du North American International Auto Show. *« Nous devons utiliser nos propres armes*, a-t-il indiqué. *Cela signifie exiger une solution maintenant et envisager des représailles maintenant si nous n'obtenons pas cette solution. »* Dénonçant le danger de voir les Etats-Unis se transformer en colonie du Japon, M. Iacocca a estimé qu'il fallait utiliser les leviers dont disposent les Etats-Unis car, *« sans pression, le Japon ne bougera pas d'un pouce. »*

A l'issue de cette envolée, le président de Chrysler a toutefois indiqué que lui-même et ses homologues de General Motors (M. Robert Stempel) et de Ford (M. Harold Poling) étaient convenus de continuer aux Etats-Unis en février les *« discussions »* amorcées à Tokyo avec les patrons des cinq principaux constructeurs japonais. La réunion devrait rassembler des industriels et des politiques et être organisée en deux temps, d'abord à Washington, ensuite à Detroit, la capitale de l'automobile américaine, aujourd'hui déclarée ville sinistrée.

Visitant les chaînes de montage de Detroit au moment où la querelle américano-nippone battait son plein, M. Richard Gephardt, le leader (démocrate) de la Chambre des représentants, a lui aussi regretté les maigres résultats obtenus à Tokyo, estimant que *« la récession aux Etats-Unis est en partie imputable au Japon »*. Se défendant de toute tentation protectionniste, M. Gephardt s'est cependant dit prêt à *« forcer le Japon à acheter americain ou, sinon, à l'empêcher de vendre ici »*, ajoutant qu'il avait élaboré un projet de loi en ce sens visant, à l'aide de *« restrictions volontaires »*, à réduire de 20 % en cinq ans le déficit commercial américain vis-à-vis du Japon.

« Ce sont là des propos que l'on entend souvent à Detroit, dans le Michigan. Mais si vous descendez dans le Tennessee, les habitants de cet Etat sont très contents de la présence japonaise, qui leur assure investissements et emplois », relève M. Delos Smith, l'un des principaux économistes du Conference Board de New-York. *« On ne peut pas dire aux gens* « Achetez américain ! » *en leur mettant un pistolet sur la tempe quand on sait que les voitures japonaises sont souvent moins chères et de meilleure qualité*, souligne-t-il. *Ce voyage aura été une confrontation inutile pour laquelle le président Bush s'est entouré de représentants d'industries traditionnelles ou en perte de vitesse au lieu de choisir des représentants d'industries modernes et performantes. Il ne faut pas s'étonner qu'il ait fait un flop. »*

SERGE MARTI

(1) Les industries japonaises de l'automobile, de l'électronique et de l'outillage, importeront en 1993 environ 10 milliards de dollars de plus qu'en 1990.

Contrairement à d'autres pays de la Communauté

La France reste réservée à l'idée de reconnaître la Croatie

Les douze pays de la Communauté devraient s'entendre, mercredi 15 janvier, pour reconnaître immédiatement la République de Slovénie et, vraisemblablement, pour différer leur réponse à la demande de reconnaissance qui leur a été adressée par les Républiques de Bosnie-Herzégovine et de Macédoine. La demande de la Croatie semblait en revanche les diviser encore vendredi 10 janvier, à l'issue de la réunion des douze ministres des affaires étrangères à Bruxelles.

La reconnaissance des Républiques yougoslaves qui en ont fait la demande à la Communauté se fera *« avec des nuances et des délais »*, a déclaré vendredi à Bruxelles M. Roland Dumas. *« Sur les quatre »* Républiques qui ont sollicité cette reconnaissance *« on pourra déjà en reconnaître quelqu'une ; peut-être pour les autres le fera-t-on de façon différée dans le temps »*, a-t-il ajouté. De son côté le ministre luxembourgeois, M. Jacques Poos, déclarait : *« A moins d'un grave problème, on peut présumer que les Douze reconnaîtront la Slovénie et la Croatie »*, tandis que que le secrétaire d'Etat britannique Douglas Hogg indiquait qu' *« un Etat ou plus »* serait reconnu et que, pour les autres, cela se ferait *« à un rythme plus lent »*. Bref, la reconnaissance de la Croatie fait encore problème, à la France notamment, si l'on en juge par ces quelques déclarations, à peine discrètes.

Les douze doivent avoir entre les mains, avant le 15 janvier, le rapport demandé à la commission de juristes que préside M. Badinter. Cette commission, qui rassemble cinq présidents de Cours constitutionnelles européennes et qui était réunie vendredi et samedi à Paris, était censée juger si les Républiques candidates répondent aux critères définis par les Douze le 16 décembre (en matière de droits des minorités notamment) pour pouvoir prétendre à la reconnaissance en tant qu'Etats indépendants. Son rapport devrait être communiqué à lord Carrington et à la présidence de la Communauté pendant le week-end, chacun des pays membres étant ensuite supposé se prononcer en connaissance de cause.

« Cohésion à onze »

A Paris, on s'en tenait strictement vendredi à cette procédure, dont la France a été l'initiatrice, et on affirmait ne pas vouloir préjuger des conclusions de la commission Badinter. Les diverses déclarations faites ces derniers jours indiquent cependant que, sans attendre ce rapport de juristes, plusieurs des pays membres avaient déjà leur position : la France est toujours réticente à l'idée de reconnaître dès la semaine prochaine la République de Croatie, d'autres, dont l'Italie, ont la ferme intention au contraire d'engager sans plus attendre cette reconnaissance, en même temps que celle de la Slovénie. L'Allemagne pour sa part, se désolidarisant de fait de la démarche communautaire adoptée le 16 décembre, a déjà pris à la veille de Noël la décision de reconnaître ces deux Républiques.

Dans l'entourage de M. Mitterrand on faisait valoir, vendredi, le souci de la France de sauver au moins la *« cohésion à onze »*. *« Nous allons reparler aux Italiens. A une exception près* [celle de l'Allemagne], *tout le monde jusqu'à présent a cherché à maintenir cette cohésion »*, disait-on. La France n'est pas parvenue à contenir au-delà de Noël ses divergences de fond avec l'Allemagne à propos de la Yougoslavie. Il n'est pas certain qu'elle parvienne cette fois à contenir derrière une argumentation juridique celles qui l'opposent encore à d'autres pays membres.

C. T.

□ **Les observateurs militaires de l'ONU attendus le 14 janvier en Croatie.** – La mission de cinquante observateurs militaires de l'ONU, qui doivent participer à la surveillance du cessez-le-feu en Yougoslavie, sera dirigée par le colonel australien John Wilson, a annoncé vendredi 10 janvier un porte-parole des Nations unies. Les officiers de liaison, qui disposeront de leurs propres moyens de communication, arriveront sur le terrain mardi 14 janvier. Le colonel John Wilson est un expert en opérations de maintien de la paix et il a été chef d'état-major adjoint de l'Organisation de l'ONU pour la surveillance de la trêve au Proche-Orient. – *(Reuter.)*

□ **La destruction de l'hélicoptère de la CEE.** – La destruction en vol, mardi 7 janvier, d'un hélicoptère de la CEE par l'armée de l'air yougoslave, qui a provoqué la mort de cinq observateurs, est due à des erreurs de l'armée yougoslave, des observateurs européens et *« un malheureux concours de circonstances »* lié à la *« situation extrêmement difficile régnant dans l'espace aérien »*, a indiqué, vendredi 11 janvier, un communiqué du ministère yougoslave de la défense. L'armée de l'air fédérale, qui avait reçu le plan de vol des observateurs de la CEE *« n'a pas averti à temps »* les autorités militaires locales. *« Pour cette raison, et à cause d'autres fautes, il y a eu erreur dans l'identification des appareils, de leurs intentions et des actions à entreprendre à leur égard »*. Selon le rapport du ministère, les observateurs de la CEE avait décidé d'effectuer le vol de Kaposvar (Hongrie) à Zagreb, *« sans avoir reçu l'autorisation des autorités fédérales qui contrôlent le trafic aérien, n'avertissant pas les organes de contrôle à Belgrade, mais seulement ceux de Zagreb »*. – *(AFP.)*

□ **La CEE lève ses sanctions contre le Monténégro.** – Les ministres des affaires étrangères des Douze ont décidé, vendredi 10 janvier à Bruxelles, de lever leurs sanctions économiques contre le Monténégro pour remercier cette République yougoslave de sa *« contribution »* aux efforts de paix de la CEE. Seule la Serbie est désormais encore l'objet des sanctions essentiellement commerciales édictées le 8 novembre 1991 par les Douze contre les Républiques yougoslaves ne participant pas activement au processus de paix engagé sous les auspices de la Communauté. – *(AFP.)*

□ **Skopje déclare « inconstitutionnel » le référendum de la minorité albanaise.** – Le gouvernement de la République de Macédoine a qualifié d' *« inconstitutionnel »* le référendum sur l'autonomie politique et territoriale que les Albanais de souche de cette République devaient organiser, samedi 11 et dimanche 12 janvier. Les Albanais de souche représentent près de 20 % des quelque 4,5 millions d'habitants de cette République. Le gouvernement de Skpoje demande aux *« citoyens de Macédoine, sans considération d'appartenance religieuse ou nationale »*, de défendre la démocratie, *« seul atout de la Macédoine pour son appartenance à une Europe unie de citoyens et peuples libres »*. – *(AFP.)*

□ **Démission du représentant macédonien à la présidence fédérale.** – Le représentant de la Macédoine à la présidence fédérale yougoslave, M. Vasil Tupurkovski, a officiellement démissionné, vendredi 10 janvier, a annoncé l'agence Tanjug. M. Tupurkovski ne participait plus aux travaux de la présidence yougoslave depuis le mois d'octobre 1991. – *(AFP.)*

TCHAD

L'offensive rebelle n'a pas eu l'ampleur annoncée officiellement

Les troupes tchadiennes poursuivent, avec l'appui de l'armée de l'air française, les opérations de ratissage dans la région du lac Tchad, théâtre, la semaine dernière, d'une offensive rebelle. Des journalistes occidentaux autorisés à se rendre sur les lieux jeudi 9 et vendredi 10 janvier ont vu des avions de combat français Jaguar survoler régulièrement la région.

Jugeant l'armée régulière incapable d'arrêter les rebelles, le président Idriss Déby a envoyé sur place une unité de la garde présidentielle, composée de membres de l'ethnie zagawa, qui l'a aidé à prendre le pouvoir en décembre 1990. Ces éléments n'ont livré que des combats sporadiques.

A Liwa, aucune trace d'affrontements n'a pu être montrée par les *autorités. Dans le désert entourant* la ville, on ne trouve que quelques véhicules Toyota calcinés. Les militaires interrogés à l'insu de leur hiérarchie ne font état d'aucun accrochage violent et encore moins de combats au corps à corps. De source diplomatique, on estime que le nombre de rebelles s'élevait *« entre trois cents et six cents au maximum »*, et non à trois mille, comme l'ont annoncé les autorités. Dans les milieux diplomatiques on estime également que le président Déby est sorti *« très affaibli »* de ces événements et que *« seule l'intervention française a permis de le maintenir au pouvoir »*.

Le correspondant tchadien de Radio-France internationale, M. Sosthène Gargoune, a été inculpé jeudi de *« diffusion d'informations à caractère militaire non encore publiées par les autorités »* et encourt une peine de un à cinq ans de prison, a indiqué une source officielle. Enfin, l'ambassade de France a démenti que le maire de N'Djamena, M. Lol Mahamat, se soit réfugié auprès d'elle, comme l'avait annoncé l'opposition (*le Monde* du 11 janvier). – (*AFP, Reuter.*)

Le changement au PS

M. Rocard met en avant la « bonne foi » de M. Fabius

M. Michel Rocard a déclaré, vendredi 10 janvier sur TF 1, au sujet de l'élection de M. Laurent Fabius à la tête du Parti socialiste et de sa propre désignation comme *« candidat virtuel »* à l'élection présidentielle, que *« la méchanceté appelle la méchanceté »*, mais que *« la bonne foi appelle la bonne foi »*. *« Il y a une très grande différence*, a expliqué l'ancien premier ministre, *entre la conquête d'un grand parti, dans un combat fratricide, par un homme* [...] *avec toutes les responsabilités dans les mêmes mains* [...], *et l'arrivée unanimement saluée d'un homme, le même, à la tête du parti, dans un accord général et avec des responsabilités partagées, une structure qui fait que les grandes décisions sont prises par consensus. »*

« Je n'aime pas le ring, a-t-il ajouté, *je déteste les batailles. Nous avons pu régler un certain nombre d'anciennes batailles. »* Refusant de développer la question de l'échéance présidentielle, M. Rocard a souligné que, *« pour l'instant, l'essentiel, c'est de traiter les problèmes de la France ». « Ce qui intéresse les Français*, a-t-il dit, *c'est le chômage, la sécurité, les rapports avec les immigrés. Pour traiter ces problèmes difficiles, il faut que la machine politique marche, et nous venons de prendre des décisions qui font que la machine politique doit mieux marcher. Je gage qu'un PS mieux rassemblé, autour d'une orientation plus claire, va aider, y compris Mme le premier ministre, à faire mieux passer ses décisions. »*

Inculpé dans des affaires de fausses factures

M. René Trager est remis en détention

M. René Trager, l'industriel nantais mêlé à des affaires de fausses factures, a été une nouvelle fois placé en détention provisoire, vendredi 10 janvier à Angers, par le juge d'instruction chargé du dossier, M. Ivan Auriel.

Remis en liberté le 17 décembre dernier, M. Trager a enfreint les règles du contrôle judiciaire auquel il était soumis depuis sa sortie de prison : alors qu'il lui était interdit de sortir de sa maison à Sainte-Luce-sur-Loire (Loire-Atlantique), près de Nantes, sinon pour aller pointer quotidiennement auprès de la police nantaise, M. Trager a été surpris, vendredi matin, en train de sortir des cartons de documents des locaux de l'une de ses sociétés en liquidation, à Nantes. Après une présentation au juge Auriel, M. Trager a été conduit dans la soirée à la maison d'arrêt d'Angers.

M. Trager est inculpé dans deux dossiers : le premier, instruit à Rennes, a conduit à son inculpation pour escroquerie et abus de biens sociaux à la suite de faillites jugées douteuses. Le second, instruit à Angers, concerne le financement contesté d'une maison de retraite à Rezé, en Loire-Atlantique.

Inculpé dans cette affaire d'abus de confiance, M. Trager est accusé d'avoir indûment encaissé une somme de 2,1 millions de francs lors d'une transaction entre un promoteur du Mans, M. Serge de Sinéty, et la Société d'économie mixte de Rezé (SEM), dirigée par le maire de la ville, député socialiste de Loire-Atlantique, M. Jacques Floch. M. Trager, incarcéré le 13 mars 1991, avait été remis en liberté par le juge Auriel à la veille des fêtes de Noël, le 17 décembre dernier.

□ **TENNIS : Guy Forget battu à Sydney.** – Tenant du titre, le Français Guy Forget a été battu, samedi 11 janvier, par l'Espagnol Emilio Sanchez (6-3, 6-4) en finale du tournoi de tennis de Sydney (Australie).

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté Samedi 11 janvier 1992 a été tiré à 486 173 exemplaires.